



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Rapport d'activités 2013

Mars 2014

Table des matières

Introduction.....	5
A. Les axes de développement prioritaires en 2013	7
1. Le projet de réforme du lycée	7
2. La réforme de l'enseignement fondamental.....	9
3. La réforme de la formation professionnelle.....	12
4. La stratégie du lifelong learning	14
5. Vers une nouvelle approche des besoins éducatifs spécifiques	15
6. La réforme statutaire de la Fonction publique appliquée à l'Éducation nationale.....	17
7. Les dispositifs d'orientation et de certification	18
8. La diversification de l'offre scolaire	21
9. Les mesures pour les jeunes en difficultés, à besoins particuliers ou en situation de décrochage scolaire.....	25
10. Les activités de promotion sectorielles et transversales.....	31
11. La formation continue du personnel de l'éducation	35
12. L'évaluation du système éducatif et de la qualité scolaire	38
B. La gouvernance au quotidien dans l'Éducation nationale.....	42
1. Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale	42
2. La Commission scolaire nationale	43
3. Le Collège des inspecteurs	44
4. Les Collèges des directeurs ES et EST	45
5. Les commissions nationales des programmes et de formation	47
6. Le Centre de coordination des projets d'établissement (CCPé).....	48
7. La Conférence nationale des élèves du Luxembourg.....	50
8. Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires - CPOS.....	51
9. La scolarisation des élèves de langue étrangère.....	53
10. L'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue.....	57
11. Le Centre national de formation professionnelle continue	59
12. L'éducation et la formation des adultes.....	60
13. L'Institut national des langues.....	62
14. L'Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie	65
15. La reconnaissance des diplômes	66
16. Le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques.....	67
17. Le Centre de gestion informatique de l'éducation - CGIE	69
18. La restauration scolaire	72
19. La construction et l'entretien des infrastructures scolaires.....	73
20. La gestion des ressources humaines de l'Éducation nationale	75
21. La gestion de situations de crise.....	78
22. La communication du ministère	79
23. L'action européenne et les relations internationales.....	81
24. Les coûts et financements du système scolaire luxembourgeois	84
C. Annexes	85
1. Les actes législatifs et réglementaires 2013.....	85
2. Les publications du ministère	88
3. La présence dans les organismes internationaux.....	91
4. Les statistiques de l'Éducation nationale	94
5. Liste des principales abréviations.....	113

Introduction

Ce rapport d'activités est le dernier de la législature 2009 – 2013, les aléas de l'actualité politique ayant écourté celle-ci de pratiquement une année scolaire.

Si certains grands dossiers de réforme se sont ainsi vus suspendus au renouvellement politique et aux choix de la nouvelle coalition formée en décembre 2013, les services du ministère et les nombreux groupes de travail qu'il anime ont poursuivi tout au long de l'année leurs tâches quotidiennes comme leurs travaux d'analyse et de réflexion.

Ce rapport témoigne des multiples chantiers de l'école luxembourgeoise : une nouvelle école fondamentale qui prend peu à peu ses marques, une formation professionnelle qui a changé de paradigme, un lycée qui va devoir s'adapter aux réalités d'aujourd'hui, une formation tout au long de la vie performante qui ne se repose pas sur ses lauriers, une inclusion croissante des enfants à besoins spécifiques, une orientation davantage coordonnée, une diversification de l'offre scolaire pour une population scolaire de plus en plus diverse, des projets pédagogiques pour donner à chacun une qualification, quel que soit son parcours, une formation continue des enseignants plus proche de leurs besoins et de leur vécu quotidien, un accompagnement des écoles pour les aider à mieux accompagner leurs élèves, etc.

Exercice obligatoire, élément de transparence de l'administration, le rapport d'activités peut aussi être un outil réflexif, permettant d'évaluer globalement un travail collectif impressionnant et de projeter les pistes d'action de demain.

Publié en mars 2014, ce rapport porte le nouveau nom du ministère : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE). Son contenu se limite toutefois au ressort qui fut le sien jusqu'en décembre 2013, à savoir l'Éducation nationale et la Formation professionnelle. Les activités du département « Enfance et Jeunesse » demeurent pour 2013 partie intégrante du rapport du ministère de la Famille et de l'Intégration.

A. Les axes de développement prioritaires en 2013

1. Le projet de réforme du lycée

Les propositions du ministère pour réformer le lycée résultent d'échanges menés à partir de 2009 avec de nombreux acteurs de l'Éducation nationale. En novembre 2011, la consultation s'est ouverte à toutes les composantes de la société impliquées d'une façon ou d'une autre dans l'École luxembourgeoise.

1.1. Assises de la réforme et procédure législative

Le processus de réforme du lycée s'est composé de quatre temps :

- Phase 1 : Préparatifs (septembre 2009 – décembre 2011),
- Phase 2 : Proposition de textes et prise d'avis (5 décembre 2011 – juillet 2012),
- Phase 3 : Nouvelle phase d'échanges avec les partenaires (avril 2012 – mars 2013),
- Phase 4 : Procédure législative à partir d'avril 2013.

La nouvelle phase d'échanges eut pour point culminant les Assises de la réforme du lycée les 1^{er} et 2 février 2013, lesquels ont rassemblé tous les partenaires : les représentants des élèves, des parents, des enseignants, des directeurs des lycées et de la société civile. Chaque groupe d'acteurs y a présenté ses propositions sur les quatre thèmes suivants :

- La progression des élèves à travers le système scolaire,
- La préparation des élèves aux études supérieures,
- L'enseignement des langues,
- Le développement de la qualité scolaire et l'autonomie des lycées.

À la suite de ces consultations, les textes législatifs furent finalisés et agréés par le Gouvernement, le 24 avril 2013 pour le projet de loi sur l'enseignement secondaire, le 10 mai 2013 pour les projets de règlements grand-ducaux portant respectivement sur le plan de développement scolaire, l'accompagnement des élèves, les critères de la promotion et les règles de conduite.

1.2. Travail personnel encadré : expériences pilotes

L'un des aspects de la réforme, le travail personnel encadré est préparé par la mise à l'essai dans deux lycées, LTPS (Lycée technique pour Professions de Santé) et LTAM (Lycée technique des Arts et Métiers).

Au LTPS, le travail personnel est partie intégrante du programme de la classe de 13^eSH (science and health). L'élève doit avoir réussi le travail pour pouvoir accéder à l'examen de fin d'études secondaires techniques. 2012-13 a été la deuxième année du projet.

Au LTAM, le travail personnel encadré est organisé en classe de 12^eAR (division artistique du régime technique). 2012-13 était la première année du projet ; des difficultés d'organisation sont apparues qui ont entraîné des adaptations.

Dans l'enquête réalisée par le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques – SCRIPT à la fin de l'année 2012-2013, les élèves des deux lycées estiment avoir bénéficié de ce travail pour développer leurs compétences d'organisation et de gestion du temps.

1.3. Accueil en 7^e des premiers élèves de la nouvelle école fondamentale

La rentrée 2013-2014 fut le moment de l'entrée au lycée de la première cohorte des élèves de l'école fondamentale réformée, entrée préparée en cours de l'année précédente, notamment lors de la journée des inspecteurs et directeurs en octobre 2012. À l'issue de celle-ci, les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- promotion des échanges entre les différents acteurs : rencontres au niveau local (régional ou école) entre directeurs, inspecteurs, enseignants du cycle 4 et enseignants du cycle inférieur de l'ES/EST et une réunion nationale ;

- conseils d'orientation : lors de la préparation des conseils d'orientation de cycle 4.2 de l'école fondamentale, les enseignants ont expliqué les nouveaux outils d'évaluation aux enseignants des lycées et lycées techniques ;
- constitution dans les lycées dès le 2^e trimestre 2012-2013 des équipes pédagogiques prenant en charge les nouveaux élèves de 7^e ;
- nouvelle brochure « Bienvenue en 7^e » remise aux parents dès le printemps 2013.

1.4. Journées lycées

Le ministère associe de près les lycées à la réflexion sur la pédagogie, l'évaluation en classe, les projets et l'organisation des lycées. Deux journées d'échange de pratiques et de mise en réseau ont eu lieu en 2013 avec les délégations de la plupart des lycées : l'une fut organisée par l'Agence-qualité et a réuni toutes les cellules de développement scolaire des lycées (CDS), l'autre fut organisée par la division de l'innovation du SCRIPT sur la documentation des projets des lycées.

1.5. Groupe de travail enseignement des valeurs

Depuis la rentrée 2013, un groupe mixte d'enseignants de formation morale et sociale et d'enseignants de morale chrétienne, se réunit régulièrement. Sa mission est d'étudier les similitudes et différences entre les deux programmes, de réfléchir à la mise en œuvre d'un cours unique d'enseignement aux valeurs à l'enseignement secondaire et secondaire technique, à sa dénomination, son contenu, sa phase-pilote ainsi qu'à la formation des enseignants.

1.5. La réforme du lycée dans le nouveau programme gouvernemental

En décembre 2013, le nouveau programme gouvernemental prévoit que « le projet de réforme de l'enseignement secondaire et secondaire technique déposé par le Gouvernement servira de base pour réformer l'enseignement secondaire et secondaire technique. Le projet sous question sera réexaminé sur base des grandes lignes directrices de la politique en matière d'éducation nationale du Gouvernement et des avis émis. »

2. La réforme de l'enseignement fondamental

2.1. Les structures de gestion et de partenariat

Les présidents des comités d'école

Dans le cadre notamment du premier bilan de la réforme, la Ministre Mady Delvaux-Stehres a rencontré les présidents lors de sept réunions régionales en présence des inspecteurs d'arrondissement. Les sujets suivants ont été abordés : la tâche du président, l'attribution du contingent, la mise en œuvre du plan d'encadrement périscolaire, le fonctionnement des équipes multiprofessionnelles, le passage fondamental/enseignement secondaire et secondaire technique, les bilans intermédiaires, le bilan de la réforme, le plan de réussite scolaire, le matériel didactique, le fonctionnement en cycles, l'organisation des remplacements.

Les 3^{es} élections des représentants de parents d'élèves

La loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental dispose que les parents d'élèves de chaque école élisent leurs représentants tous les deux ans. Les parents d'élèves des différentes écoles ont été convoqués en octobre 2013 en assemblée par les présidents des comités d'école, avec l'appui logistique des administrations communales. Ils ont élu 707 représentants.

Des instruments de gestion plus performants

L'avancement des travaux sur le système informatique de gestion des tâches administratives « Scolaria » a permis la mise en production en 2013 du système de communication aux communes et syndicats scolaires du contingent de leçons hebdomadaires d'enseignement direct, et en rapport direct avec celui-ci la déclaration par les communes et syndicats des postes vacants à publier sur les listes I ou II des postes d'instituteurs vacants.

La répartition des coûts en personnel

Le Service de l'enseignement fondamental, en collaboration étroite avec le ministère de l'Intérieur, l'Inspection générale des finances et le SYVICOL, a établi la répartition entre l'État et les communes des coûts en personnel enseignant et socio-éducatif pour les années 2009 (dernier trimestre), 2010 et 2011, suivant les dispositions de l'article 76 modifié de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. La nouvelle procédure se base sur l'établissement d'un prix moyen par leçon hebdomadaire d'enseignement direct et permet de ventiler les parts incombant à l'État et aux communes suivant les catégories de personnes et les catégories des prestations (leçons de base, leçons pour l'indice social, leçons pour le cours d'éducation morale et sociale, leçons pour le cours d'accueil,...).

Le plan d'encadrement périscolaire (PEP)

Le règlement du 16 mars 2012 prévoit le rapprochement des structures de l'éducation formelle et non-formelle par le biais d'un plan d'encadrement périscolaire. Un vade-mecum, « Plan d'encadrement périscolaire : recommandations pour l'établissement du PEP » a été publié en janvier 2013 et présenté au cours de quatre réunions régionales au personnel des écoles, des structures d'éducation et d'accueil ainsi qu'aux responsables communaux. La commission interministérielle a poursuivi ses travaux avec l'analyse des premiers PEP et l'accompagnement de projets concrets liés aux PEP.

Loi du 18 juillet 2013 concernant des agents intervenant dans l'enseignement fondamental

Cette loi adapte certaines dispositions des lois en vigueur qui concernent le personnel et l'organisation des écoles fondamentales. Ces adaptations étaient devenues nécessaires suite à la reprise par l'État de ce personnel géré administrativement par les communes jusqu'en 2009.

Les principaux changements portent sur la reprise par l'État du personnel des écoles, la création d'une réserve nationale de suppléants du personnel socio-éducatif, la régularisation de la situation des instructeurs de natation en place, les modalités d'affectation des chargés de cours et l'autorisation à enseigner dans les quatre cycles de l'enseignement fondamental.

2.2. L'évaluation des élèves

L'accompagnement des enseignants

Les inspecteurs soutiennent le personnel des écoles dans la mise en œuvre de l'approche par compétences et l'application des nouvelles formes d'évaluation. Ils sont secondés dans cette mission par 19 instituteurs-ressources (17 tâches à temps plein).

Le rapport d'expertise en vue de l'adaptation des bilans intermédiaires

Suite au premier bilan de la réforme de l'enseignement fondamental (janvier 2013), le ministère a chargé l'unité de recherche LCMi (langues, culture, médias et identités) de l'Université du Luxembourg d'analyser les outils d'évaluation utilisés dans les 2^e, 3^e et 4^e cycles. Le rapport, présenté en juillet 2013, propose notamment de simplifier la présentation graphique des bilans et de réviser, en plusieurs étapes, le plan d'études, édité en 2011. Dans ce contexte, deux entrevues ont été organisées en octobre 2013 avec les syndicats SNE et SEW.

La mise en œuvre de la nouvelle procédure d'orientation

En juin-juillet 2013, les premiers élèves évalués à l'aide des nouveaux outils au cycle 4 (bilans intermédiaires et bilans de fin de cycle) ont été orientés vers une classe de 7^e de l'enseignement secondaire ou secondaire technique, selon les nouvelles modalités définies par la loi et le règlement grand-ducal du 26 décembre 2012.

Le « Lëtzebuenger Beobachtungskonzept fir den 1. Cycle » (LBK1)

Le LBK1 permet au personnel enseignant et éducatif du cycle 1 de l'École fondamentale de suivre, comprendre et documenter les apprentissages de chaque élève.

Suite au bilan positif dressé en 2012, le ministère et l'Université de Salzbourg ont décidé de prolonger leur collaboration jusqu'en 2014 en mettant l'accent sur la promotion du LBK1, la formation continue et l'intégration du LBK1 dans le stage d'insertion professionnelle prévu dans le cadre de la réforme de la Fonction publique.

2.3. Pédagogie et didactique

Suite au bilan de la réforme de l'enseignement fondamental, des travaux sur le plan d'études ont débuté, avec le souci de rendre les connaissances plus visibles. Les premiers résultats ont été présentés et discutés en juin 2013.

En allemand, l'abécédaire MILA a connu une première révision. Le matériel de cycle 3.1 « Sprachfuchs » a été mis à l'essai dans 28 classes d'une dizaine de communes. La version adaptée, comportant manuel, cahier d'exercices différenciés, CD et guide pour l'enseignant, a été finalisée pour la rentrée 2013-2014. Le matériel pour le cycle 3.2, est en phase-test depuis la rentrée 2013. Une première réunion de synthèse a eu lieu en novembre.

Une version provisoire du manuel de mathématiques pour cycle 4, élaborée sur base du matériel suisse « Das Zahlenbuch », a été mise à l'essai dans 20 classes de huit communes. La version finalisée, « Zahlenbuch/Grundlagen », a été généralisée à la rentrée 2013. Le matériel « Zahlenbuch/Vertiefung », qui complète par des approfondissements « Zahlenbuch/Grundlagen », est en phase d'essai.

2.4. Premier bilan de la réforme de l'école fondamentale

Réalisé par l'Université du Luxembourg et M. Siggy Koenig, ancien administrateur général du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et présenté en janvier 2013, le bilan de la réforme entrée en vigueur à la rentrée 2009, en analyse sa mise en œuvre, mais ne mesure pas son impact sur la qualité des apprentissages et les performances scolaires, ce qui nécessite davantage de recul.

Les deux rapports étudient les changements pédagogiques, la structure organisationnelle, les mesures de soutien aux élèves, le plan de réussite scolaire, la formation continue des enseignants, etc. Ils analysent également les points de vue de l'ensemble des acteurs et partenaires scolaires : personnel enseignant et

éducatif, parents, élèves, inspecteurs, équipes multi-professionnelles, instituteurs-ressources, présidents des comités d'école, communes, syndicats.

Selon les deux rapports, la nécessité de la réforme, les visées et les grandes lignes sont partagées par les acteurs. Plusieurs effets concrets de la réforme sont observables : le dialogue renforcé avec les parents, la collaboration au sein des équipes pédagogiques, la réalisation des plans de réussite scolaire, la large participation aux formations continues. Des ajustements sont toutefois à planifier dans cinq champs prioritaires :

- la simplification des bilans intermédiaires ;
- la visibilité des connaissances dans le plan d'études ;
- l'allègement des procédures administratives ;
- le fonctionnement des équipes multi-professionnelles ;
- le lien entre les écoles et les maisons relais.

3. La réforme de la formation professionnelle

2013 fut marquée par l'organisation des premières sessions du projet intégré final pour les formations phares menant au DAP ainsi que par l'émission des premiers certificats et diplômes pour les formations de niveau DAP et CCP ayant débuté en 2010-2011. En 2013-2014, seules les classes de 13^e des formations de technicien ne sont pas encore organisées suivant le système réformé, leur mise en œuvre étant prévue pour la rentrée 2014.

Des classes « ancien régime » fonctionneront pour certaines formations jusqu'en 2015-2016, voire davantage s'il y a lieu de prévoir des classes pour redoublants.

Comme les années précédentes, les activités d'information, de formation et de concertation se sont poursuivies.

3.1. Le calendrier de la réforme

La réforme se déroule en plusieurs étapes :

- les 19 formations phares ont débuté en classe de 10^e en 2010-2011 ;
- les 91 formations prorogées appliquent la réforme en classe de 10^e depuis la rentrée 2011 ;
- la formation de technicien de la division administrative et commerciale applique le système réformé depuis la rentrée 2012 ;
- la classe de 10^e de la formation de technicien de la division arts et design, section image est organisée pour la première fois en 2013-2014 ;
- l'élaboration de nouvelles formations professionnelles (CCP aide-ménager, CCP mécanicien de cycles, DT de la division des gestionnaires en logistique, etc.) est en cours.

En 2013, l'élaboration des programmes-cadres et des référentiels d'évaluation s'est poursuivie dans les 64 équipes curriculaires. L'élaboration du projet intégré a été prise en charge par 75 équipes d'évaluation instituées pour chaque division et section. Les équipes curriculaires et les équipes d'évaluation ont bénéficié de séances d'accompagnement méthodologique à la demande. Parallèlement, les commissions nationales de formation et les commissions nationales de l'enseignement général ont poursuivi l'élaboration des programmes de formation respectivement de l'enseignement professionnel et de l'enseignement général.

3.2. La communication avec les acteurs de la formation professionnelle

L'information et la concertation se sont déroulées à de nombreux niveaux :

- 13 cours de formation continue pour enseignants (368 participants) ;
- 10 formations pour les membres des équipes d'évaluation ;
- 4 réunions de concertation entre ministère, Collège des directeurs et chambres professionnelles ;
- 9 réunions de concertation entre le ministère et certains membres du collège des directeurs ;
- réunions bimensuelles avec les enseignants-coordonateurs pour l'élaboration des programmes-cadres et des référentiels d'évaluation ;
- 30 réunions de concertation entre le ministère et les 64 équipes curriculaires (650 personnes) et les 22 commissions nationales de formation ;
- quelque 50 séances d'accompagnement méthodologique des 64 équipes curriculaires ;
- 2 séances d'information sur la réforme à l'intention des communautés scolaires, parents d'élèves, tuteurs en entreprise, conseillers à l'apprentissage, services d'orientation.

3.3. La validation des acquis de l'expérience (VAE)

La procédure de la VAE, opérationnelle depuis le printemps 2010, suscite un grand intérêt.

1 055 demandes de recevabilité, première étape de la procédure, ont été introduites jusqu'au 31 décembre 2013 (299 en 2010; 226 en 2011; 239 en 2012; 291 en 2013). 842 ont été jugés recevables. 41 dossiers étaient incomplets. 172 dossiers n'étaient pas recevables.

À ce jour, 313 dossiers de validation sur le fond (deuxième étape de la procédure) ont été analysés par les commissions compétentes. 101 candidats ont obtenu une validation totale, 64 une validation partielle et 148 un refus.

Les validations totales et partielles portent sur :

- 72 certificats d'aptitude technique et professionnelle ;
- 43 diplômes de fin d'études secondaires techniques ;
- 28 brevets de maîtrise ;
- 22 diplômes de technicien.

3.4. Le congé individuel de formation

En 2013, 3 324 nouvelles demandes d'octroi pour un congé individuel de formation ont été déposées, soit une augmentation de 8% par rapport à 2012 et 38% par rapport à 2011.

Depuis l'entrée en vigueur en août 2008 de la loi du 24 octobre 2007 portant création du congé individuel de formation, 14 454 demandes ont été introduites pour un total de 84 227 jours de congé individuel de formation. Les dépenses effectuées depuis août 2008 s'élèvent au total à 10 268 373,81 €.

3.5. Les textes réglementaires

Désormais, les dispositions concernant l'évaluation, la promotion et la certification du CCP, du DAP et du DT sont regroupées dans un seul règlement grand-ducal du 9 juillet 2013 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves et les conditions d'attribution des certificats et diplômes sur la base des modules acquis et mis en compte pour l'apprentissage tout au long de la vie. Un autre règlement grand-ducal du 9 juillet 2013 détermine 1. la nature des modules préparatoires par type de formation accordant l'accès aux études techniques supérieures ; 2. l'organisation et la nature des projets intégrés.

4. La stratégie du lifelong learning

L'apprentissage tout au long de la vie, le lifelong learning, est un élément clé de la stratégie « Europe 2020 » et une base indispensable pour le développement professionnel et personnel ainsi que l'intégration sociale de chaque individu. Afin de créer un cadre national cohérent du lifelong learning, le Luxembourg s'est doté d'une stratégie nationale présentée dans un Livre blanc et adoptée par le Conseil de gouvernement du 23 novembre 2012.

Cette stratégie repose sur six principes transversaux qui mettent l'apprenant au centre des politiques d'éducation et de formation. En sont issues huit mesures destinées à créer un environnement propice au développement personnel et professionnel de l'individu apprenant. Le Livre blanc se limite à énoncer les orientations générales de la stratégie et laisse aux acteurs concernés la liberté de déterminer un plan d'action concret.

En vue de l'implémentation de la stratégie, une Commission consultative du lifelong learning (CC-LLL) a été constituée au premier trimestre 2013, composée de membres représentant les ministères concernés, les chambres professionnelles et l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC).

En 2013, la CC-LLL s'est réunie sept fois, pour traiter des sujets suivants :

- le Cadre luxembourgeois des qualifications (CLQ) et le référencement potentiel des formations ou des certifications non formelles aux différents niveaux du cadre ;
- les possibilités d'accréditation des organismes et programmes de formation selon des critères de qualité (en vue d'un référencement au CLQ et en vue de l'obtention d'un label de qualité pour la formation professionnelle continue) ;
- la formation des formateurs d'adultes du secteur privé ;
- les voies alternatives de formation pour adultes et la possibilité de créer des diplômes spécifiques pour adultes ;
- la présentation de l'offre luxembourgeoise en formation continue.

En octobre 2013, une visite d'étude en Irlande a permis aux membres de la CC-LLL de se familiariser avec l'un des premiers cadres nationaux de qualification adoptés en Europe : le cadre national de qualifications irlandais – *National Framework of Qualifications* (NFQ).

Sur base des conclusions tirées des activités et échanges de 2013, la CC-LLL a établi en novembre 2013 des recommandations précisant trois lignes stratégiques :

- la création d'un cadre cohérent et transparent pour la formation tout au long de la vie, qui implique notamment une ouverture du CLQ vers une possibilité de référencement des programmes de formation non formels ;
- l'assurance qualité pour la formation professionnelle continue, y compris une possibilité d'accréditation selon des critères de qualité et une formation des formateurs d'adultes du secteur privé ;
- le développement continu des voies de formation et de qualification pour adultes.

La CC-LLL préconise une réalisation de ses recommandations selon une approche intégrative en collaboration avec les différents ministères et partenaires concernés ainsi qu'une mise en œuvre coordonnée des outils européens en matière d'éducation et de formation.

5. Vers une nouvelle approche des besoins éducatifs spécifiques

5.1. Des critères de qualité pour évaluer l'inclusion scolaire

Dans le cadre de la promotion de l'éducation inclusive, des critères de qualité ont été élaborés à partir des directives de la *European Agency for Special Needs and Inclusive Education*, en collaboration avec l'Agence-qualité du ministère. Il s'agit, à titre d'exemple, de la cohérence des textes législatifs, de la participation des élèves à besoins éducatifs spécifiques et de leurs parents dans la prise de décision ou des mécanismes de financement. En 2013, le groupe de travail mis en place a étudié la cohérence des textes législatifs et constaté la nécessité d'une révision de la législation.

5.2. L'harmonisation des procédures et outils de travail

Pour faciliter la collaboration au sein des commissions d'inclusion scolaire, un groupe de travail de représentants de l'enseignement fondamental, de l'Éducation différenciée et du Centre de logopédie a été constitué. Il a redéfini les critères d'attribution des ressources revenant aux élèves à besoins éducatifs spécifiques et arrêté une démarche commune en matière de rédaction des plans éducatifs individualisés (PEI) et des plans de prise en charge individualisés (PPCI).

5.3. La scolarisation des élèves de plus de 12 ans

En continuité avec le document de réflexion « Le système de compétences en pédagogie spéciale - SYCOPS » (2011), un groupe de travail s'est consacré à la scolarité et à l'orientation professionnelle des jeunes de plus de 12 ans. À la suite de ces travaux, un programme de mise au travail de jeunes à besoins éducatifs spécifiques a été réalisé avec CACTUS S.A.

L'objectif de cette approche est de mieux préparer les élèves concernés, dès l'âge de 12 ans, mais aussi les parents et les patrons d'entreprise, à l'insertion progressive dans le monde du travail.

5.4. Le développement du personnel

Les écoles spécialisées et les équipes multiprofessionnelles ont été renforcées par le recrutement de sept personnes qualifiées : pédagogues curatifs, rééducateurs en psychomotricité, ergothérapeutes etc.

En novembre 2013, 220 agents de l'Éducation différenciée ont reçu des certificats pour les formations continues.

Les dispositifs de supervision personnelle indispensables à une attitude réflexive et à la prévention du *burnout* ont été renforcés.

En collaboration avec le SCRIPT, un deuxième cycle de la formation *Zusatzausbildung Förderpädagogik* dispensée par l'*Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik Zürich* et l'*Autonome Hochschule der Deutschsprachigen Gemeinschaft Eupen* a été organisé.

La formation en gestion de projets, réservée aux chargés de direction des écoles spécialisées, aux coordinateurs et coordinatrices des équipes multiprofessionnelles et aux chefs de projet, dirigée par la *Gesellschaft für personenzentrierte Psychotherapie und Beratung* s'est achevée en 2013. 51 personnes y ont participé.

5.5. Vers des centres de compétences

Un groupe de pilotage, composé de différents services du ministère et de représentants du Centre de logopédie, élabore le cadre et les modalités de la mise en place progressive de centres de compétences. La restructuration, accompagnée par des évaluateurs externes, se fait en cohérence avec les structures existantes de l'Éducation différenciée.

5.6. Les projets pédagogiques

Une partie importante des projets entamés en 2012 ont été achevés. Ils seront présentés lors de la journée pédagogique organisée à l'attention du personnel de l'Éducation différenciée au printemps 2014.

5.7. L'aménagement de nouvelles infrastructures

Une nouvelle classe de cohabitation a été installée au Lycée Nic Biever à Dudelange. Le nombre d'élèves à besoins éducatifs spécifiques côtoyant des élèves du même âge de l'enseignement ordinaire continue ainsi à augmenter.

Le centre scolaire inclusif régional à Echternach a été inauguré. Dans l'esprit de la restructuration organisationnelle de l'Éducation différenciée en centres de compétences, il regroupe sous un même toit, les équipes multiprofessionnelles des arrondissements d'inspection 14 (Junglinster) et 15 (Echternach) ainsi que le centre d'éducation différenciée d'Echternach. Ces locaux sont également disponibles pour le suivi des élèves pris en charge par le service régional ambulatoire du Centre de logopédie. En outre, des synergies avec le Lycée Technique Joseph Bech à Grevenmacher et le Lënster Lycée à Junglinster se mettent en place.

5.8. La collaboration avec les partenaires de la Grande Région

Deux rencontres ont eu lieu en mai et novembre avec les responsables de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques de la Grande Région. Elles furent consacrées respectivement à la formation des enseignants et à la prise en charge d'élèves présentant le syndrome d'Asperger. Sur invitation du *Landesinstitut für Pädagogik und Medien* de la Sarre, la direction de l'Éducation différenciée a présenté les débuts de sa démarche qualité dans la prise en charge d'élèves à besoins spécifiques au Luxembourg.

5.9. La 10^e Rencontre internationale Pédagogie et Psychologie

En mars 2013, la 10^e Rencontre, qui a coïncidé avec le 40^e anniversaire de l'Éducation différenciée, a rassemblé plus de 400 personnes, sur le thème « Intégration-Inclusion », effectuant la synthèse des colloques des années précédentes.

6. La réforme statutaire de la Fonction publique appliquée à l'Éducation nationale

Le 13 mars 2013, le Conseil de gouvernement a approuvé deux accords sectoriels élaborés respectivement avec les syndicats SNE et FEDUSE, qui portent sur la transposition de la réforme de la Fonction publique dans le secteur éducatif.

Depuis septembre 2012, la Ministre Delvaux-Stehres et les deux syndicats s'étaient rencontrés à plusieurs reprises pour définir les modalités de transposition spécifiques de cette réforme, qui tiennent compte des particularités de la profession enseignante et du fonctionnement des écoles.

Les deux accords sont le fruit de ces entrevues. Ils portent, respectivement pour l'enseignement fondamental et pour l'enseignement secondaire et secondaire technique, sur la transposition des principes suivants :

- le système d'appréciation des compétences professionnelles ;
- la gestion par objectifs ;
- les postes à responsabilités particulières ;
- le stage d'insertion professionnelle.

Les textes de la réforme de la Fonction publique sont entrés dans la procédure législative. Les réflexions concernant la transposition sectorielle vont devoir tenir compte de l'avis du Conseil d'État, émis début 2014.

7. Les dispositifs d'orientation et de certification

7.1. Les activités de la Maison de l'orientation

Inaugurée en septembre 2012, la Maison de l'orientation regroupe cinq services publics dédiés à l'orientation, et relevant de différents ministères :

- le bureau régional Luxembourg de l'Action locale pour jeunes (ALJ - MENFP),
- le Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS - MENFP),
- la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA - MENFP),
- le Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM-OP - ministère du Travail et de l'Emploi),
- l'antenne régionale Centre du Service national de la jeunesse (SNJ – ministère de la Famille, jusqu'en décembre 2013)

D'autres organismes liés à l'éducation (CEDIES, FAPEL, Anefore) y ont également leur siège.

L'accueil de l'utilisateur individuel

Les usagers peuvent contacter les services par téléphone, au numéro vert 8002-8181, par e-mail ou en se présentant à la réception.

L'accueil de groupes/classes

L'ADEM-OP reçoit les classes au « Berufsinformationszentrum » (BIZ) pour travailler avec les élèves leur projet professionnel. Des groupes de jeunes et de décrocheurs scolaires sont accueillis dans différents ateliers (*Level-Up*, *Coaching on demand*, *Stop and Go*, séances d'info, etc.) organisés par les services compétents qui invitent les autres services à participer en fonction de la population ciblée.

L'accueil de professionnels/partenaires du secteur

Le comité de pilotage reçoit régulièrement des partenaires externes pour leur présenter la Maison de l'orientation et envisager une collaboration éventuelle : « matcher » de la Chambre des métiers, partenaires de projets européens, OPE, Care asbl, INFPC, Haut comité pour l'industrie, Conseil supérieur de l'Éducation nationale, inspecteurs du fondamental, etc.

Les interventions en classe

Des interventions sont organisées à la demande des lycées. En classe de 9^e, les collaborateurs ALJ et ADEM-OP présentent entre autres les conditions d'accès à l'apprentissage. En classe de 12^eEST/2^eES, le SPOS, l'ADEM-OP, le CEDIES et le SNJ interviennent pour préparer le passage vers l'enseignement supérieur.

La participation à des manifestations publiques

La Maison de l'orientation dispose d'un stand commun pour les manifestations, telles que Foire de l'Étudiant, Luxskills, Jobday ALR, Urban Job Market Differdange, Luxdidact, Praxisdag UNI LU, journées de l'orientation dans les lycées, etc. Deux « portes ouvertes » ont été organisées depuis septembre 2012 à l'attention du grand public et des professionnels de l'orientation. Il est prévu de proposer à l'avenir des séances d'information supplémentaires sous forme de « Midis de l'orientation ».

Le « Petit déjeuner de l'orientation », lancé fin 2013, rassemble trimestriellement tout le personnel de la Maison de l'orientation pour échanger de nouvelles initiatives, des publications etc.

La représentation de la Maison de l'orientation en Europe

Les collaborateurs ont à plusieurs reprises représenté la Maison de l'orientation lors de colloques internationaux sur l'orientation, le décrochage scolaire ou la transition (Bruxelles, Paris, Copenhague, Dublin, Larnaka, Helsinki, Sinzig, etc.).

Euroguidance

Les partenaires de la Maison de l'orientation sont membres d'Euroguidance, le réseau européen pour conseillers en orientation.

7.2. Les activités de l'Action locale pour jeunes (ALJ)

Dans les dix bureaux régionaux de l'ALJ, le personnel composé d'éducateurs gradués (14,75 postes en tout) accompagne les jeunes en transition de l'école à la vie active, souhaitant réintégrer le système scolaire ou cherchant des informations/solutions pour leur situation professionnelle, scolaire ou privée.

La préparation à la transition école - vie active

Dans chaque lycée technique doté d'un régime préparatoire, un ou plusieurs enseignants déchargés, collaborent avec les bureaux régionaux de l'ALJ. Ils organisent les stages d'orientation professionnelle pour les élèves de 9^e et des classes IPDM (3 600 stages de une à deux semaines), informent les parents, préparent les journées « Op der Sich no enger Ausbildungsplaz » (OSNA) et transfèrent les données des élèves sortants au bureau régional de l'ALJ, lequel assure leur accompagnement.

En 2012-2013, les journées OSNA, centrées sur les techniques de recherche d'un poste d'apprentissage ou d'emploi, ont été organisées pour 134 classes, soit environ 2 000 élèves. Plusieurs lycées souhaitent élargir cette offre à d'autres classes que celles du régime préparatoire, mais les ressources humaines de l'ALJ ne le permettent pas.

Le suivi et l'accompagnement pendant la transition école-vie active

L'ALJ assure un suivi systématique par une démarche proactive :

- des élèves sortant des classes de 9^e du régime préparatoire orientés vers la formation professionnelle (DAP ou CCP) ;
- des élèves sortants des classes IPDM ;
- des sortants de l'École de la 2^e chance (E2C) ;
- des jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire luxembourgeois ;
- des jeunes ayant terminé le CCP.

Elle propose également un accompagnement à tout jeune qui en fait la demande.

L'ALJ a fait le suivi, par un contact direct, de 1 897 sortants de ces classes, dont une grande partie était à la recherche d'un poste d'apprentissage (DAP ou CCP) pour la rentrée scolaire à venir. Les collaborateurs des dix bureaux régionaux ont aussi contacté directement 2 335 décrocheurs scolaires de l'année scolaire 2011-2012, afin de les accompagner vers un nouveau projet scolaire ou professionnel.

En 2013 l'ALJ a lancé, en collaboration avec les autres partenaires de la Maison de l'orientation, le projet pilote *Coaching on demand* pour les décrocheurs scolaires. Il s'agit d'un programme de quatre mois, au cours duquel les jeunes élaborent, en groupe, leur projet de vie.

L'ALJ organise pour les décrocheurs scolaires des stages d'orientation de courte durée, afin de les aider à identifier une voie de qualification. En 2012-2013, 88 jeunes ont profité d'un ou de plusieurs stages. Ces stages nécessitent un investissement particulièrement intensif en ressources humaines : préparation du jeune, visites sur le lieu de stage, entretiens avec l'employeur, le jeune et ses parents, évaluation finale.

Le personnel de l'ALJ a suivi en 2013 une formation continue de cinq jours en coaching de jeunes.

7.3. Le Cadre luxembourgeois des qualifications (CLQ)

Adopté par les institutions européennes en 2008, le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) est un cadre de référence commun qui permet aux pays européens de référencer leurs certifications et d'établir un lien entre leurs systèmes de certification. Il joue le rôle d'outil de transposition pour faciliter la lecture et la compréhension des certifications des différents systèmes européens. Il a deux objectifs principaux : promouvoir la mobilité des citoyens entre les pays et faciliter l'éducation et la formation tout au long de la vie. Il est étroitement lié au cadre des certifications de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

En juin 2012, le Luxembourg a présenté son rapport de référencement du cadre luxembourgeois des qualifications vers le cadre européen des certifications pour la formation tout au long de la vie et le cadre de qualifications dans l'espace européen de l'enseignement supérieur au groupe consultatif européen pour le cadre européen des certifications.

Ce rapport officiel comprend, outre une présentation du système d'éducation et de formation luxembourgeois, un chapitre sur le développement du cadre luxembourgeois ainsi que dix critères de référencement, base commune aux États membres pour le processus de mise en correspondance.

Suite aux recommandations du groupe consultatif européen pour le cadre européen des certifications, le cadre luxembourgeois des qualifications a subi quelques modifications en 2013 et a été envoyé à Bruxelles afin de figurer sur le site européen.

En septembre 2013, le cadre luxembourgeois des qualifications a été mis en ligne sur le site du ministère.

L'année 2013 a également été l'année des premières réflexions avec les partenaires sociaux sur l'intégration des qualifications non formelles dans le cadre luxembourgeois des qualifications.

8. La diversification de l'offre scolaire

8.1. Eis Schoul

L'École préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive appelée « Eis Schoul », ouverte en septembre 2008, est une école en journée continue fondée sur une pédagogie inclusive. Le défi est depuis de mettre en place un milieu d'enseignement et d'éducation qui permette qu'une communauté d'une grande diversité d'enfants puisse apprendre et vivre ensemble.

En 2013, il y a eu 90 pré-inscriptions pour 17 places libres au cycle 1 et une place libre au cycle 2.

Début 2013, 98 enfants fréquentaient l'école, dont 11 enfants à besoins éducatifs spécifiques. Sept enfants ont quitté Eis Schoul à la fin de l'année 2012-2013.

Une cinquantaine d'élèves, dont une majorité du cycle 1, ont participé quotidiennement à l'encadrement périscolaire après les cours.

Suite à la fin d'un premier mandat de cinq ans, le comité d'école a été renouvelé.

L'équipe multiprofessionnelle joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de la pédagogie inclusive. Elle est composée d'une assistante sociale, d'une orthophoniste, d'une pédagogue, d'une psychomotricienne et d'une psychologue.

Un groupe composé de fonctionnaires du service de l'Éducation différenciée, de l'inspection et du ministère a dressé un état des lieux de Eis Schoul, lequel a conduit à la révision du concept pédagogique et aux lignes directrices pédagogiques approuvées par la ministre.

Afin de promouvoir un développement durable de Eis Schoul, diverses mesures ont été prises dans le cadre de l'évaluation du travail du personnel, l'accompagnement de l'école par l'Université du Luxembourg, le développement professionnel du personnel, des participations au sein des réseaux d'échanges pédagogiques national et international et la documentation du travail au sein de la communauté scolaire. Le fonctionnement du parlement d'élèves a fait l'objet d'un bilan annuel. Les membres du personnel ont participé à plusieurs formations, certaines de longue durée : *Forschende Lehrerinnen und Lehrer*, prévention contre la violence, Peer-mediation, *Freinetpädagogik*, *Systemische Familientherapie und Supervision*, etc.

Le Conseil scientifique s'est réuni quatre fois. L'Université du Luxembourg a débuté au printemps un projet de recherche : *Historische Aufarbeitung der Entstehungsgeschichte der Eis Schoul*. Des visites ont eu lieu dans des écoles en Allemagne, Suisse et Belgique.

Eis Schoul a participé au réseau d'échanges national Portfolio, au groupe de travail « Ouverture au langues » (AOL), aux réunions mensuelles et formations communes du groupe des instituteurs-ressources.

Un court métrage a été réalisé avec la cinéaste Julie Schroell.

8.2. L'école fondamentale Jean-Jaurès

Ouverte en 2006, l'école offre un encadrement et un enseignement tout au long de la journée ainsi qu'un espace de vie aux enfants où vivre et apprendre sont étroitement liés.

Durant l'année 2012-2013, l'école a continué à développer certains aspects de son concept, notamment la mise en œuvre de l'inclusion d'élèves à besoins éducatifs spécifiques et l'élaboration d'une charte scolaire. Les infrastructures ont pu être améliorées grâce au soutien de la commune : aménagement d'un espace de jeux pour les plus grands, d'un espace de repos pour les plus jeunes enfants et d'un coin des parents. 41,7% des parents ont répondu au questionnaire diffusé en avril 2013 et ont fait part de leur satisfaction globale.

L'école a développé son propre site internet et publie régulièrement une lettre d'information.

8.3. Le Lycée Ermesinde de Mersch (LEM)

Le LEM, anciennement « Neie Lycée », ouvert en 2005, accueillait 548 élèves en 2012-2013 et 587 à la rentrée 2013. Il compte actuellement 34 classes.

En mai 2013, 104 élèves de 5^e EST et de 4^e ES furent orientés par les jurys externes, dont 69 vers un autre lycée.

L'année 2013 au LEM a été marquée par :

- le renforcement des actions liées à l'orientation et aux talents ;
- la restructuration des bulletins avec l'introduction des « projets personnels » et des « interprétations du conseil de classe », des engagements et des performances exceptionnelles ;
- la réussite au diplôme de fin d'études secondaires de 15 élèves sur 16 (12 sur 13 en 2012) ;
- la réussite des anciens élèves de la promotion 2012 à l'université : 8 sur 9 ;
- le développement des échanges internationaux ;
- le développement des entreprises dans une optique de production : spectacles, publication d'un livre, etc. ;
- le nombre élevé de visiteurs du café « Gëlle Fra » (200 clients/jour) et du restaurant « Mélusine » (700 repas/jour), également ouverts aux établissements voisins et au public ;
- la collaboration avec l'association de production de films « Feierblumm » ;
- le développement de l'internat : 50-60 élèves (LEM et LTPES) ;
- le développement de l'ancrage local et de la collaboration avec des associations (Judo@mersch, escalzette, CAVEM, etc.) ;
- accueil d'une étape du Fair Play Tour (randonnée cycliste de la Grande Région).

8.4. Le Lycée germano-luxembourgeois Schengen (SLP)

Ouvert en 2007, le Lycée germano-luxembourgeois Schengen à Perl s'inscrit dans le cadre du « projet d'avenir 2020 » de la Grande Région qui vise le développement d'un nouveau type d'école transrégionale destinée à pourvoir les prochaines générations d'une identité européenne.

Le Lycée Schengen a relevé le défi d'intégrer l'hétérogénéité des élèves venant des systèmes scolaires sarrois et luxembourgeois. L'évaluation interne révèle que les élèves ont développé des compétences sociales et de communication qui dépassent celles d'autres jeunes du même âge, notamment dans le domaine des nouvelles technologies. Les élèves font preuve d'une remarquable confiance en eux-mêmes.

En 2013-2014, 781 (721 l'année précédente) élèves fréquentent le lycée dont 463 résident en Allemagne, 300 au Luxembourg et 18 en France.

L'évolution du nombre d'élèves toujours en hausse rend nécessaire l'extension des infrastructures sportives du lycée. Ainsi, le Gouvernement s'est engagé en juillet 2013 à cofinancer à raison de 50% la construction d'un hall sportif supplémentaire.

8.5. Le Sportlycée (SLL)

La structure sports-études, annexe du Lycée Aline Mayrisch, avait ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2007 avec quatre classes et 72 élèves sur le site de l'Institut national des sports (INS) à Luxembourg-Fetschenhof. En 2012, la phase pilote a touché à sa fin avec la transformation de la structure sports-études en véritable lycée.

En 2012-2013, le lycée a fonctionné pour la première fois comme un lycée autonome. Il comptait 15 classes, soit 318 élèves. Sur 21 élèves inscrits, 17 ont réussi l'examen de fin d'études secondaires. En 2013-2014, le lycée compte 16 classes, soit 328 élèves. Dans ses infrastructures actuelles, il a atteint la limite de sa capacité.

8.6. Le projet pilote du cycle inférieur (PROCI)

Quatre lycées démarrèrent le PROCI en septembre 2003 : le Lycée Aline Mayrisch, le Lycée Josy Barthel, le Lycée technique agricole, le Lycée technique de Bonnevoie. Au fil des années, ils ont été rejoints par l'Atert-Lycée, le Nordstadlycée, le Lycée du Nord de Wiltz, le Lycée technique d'Ettelbrück, le Lycée technique d'Esch-sur-Alzette et le Lycée Bel-Val.

Les caractéristiques du PROCI sont notamment :

- des classes stables, une équipe enseignante réduite, un dispositif de remédiation ;

- plus d'autonomie pour déterminer une partie de la grille horaire ;
- une évaluation plus nuancée, fondée sur des domaines de compétences, en mathématiques et en langues ;
- une voie pédagogique unique regroupant les élèves du niveau de 8^e théorique et de 8^e polyvalente, avec la possibilité de différencier en 9^e l'enseignement par des cours séparés ;
- ni ajournement ni redoublement, sauf redoublement volontaire en 9^e ;
- orientation en 9^e décidée par les enseignants ayant suivi l'élève de 7^e en 9^e ;
- en 9^e, classes spécifiques pour redoublants, avec programme adapté.

Lors de l'étude PISA 2006, le bilan du PROCI s'est avéré positif : les résultats des élèves du PROCI dépassent largement ceux de leurs camarades pour les compétences évaluées en lecture, mathématiques et sciences naturelles, leur avance correspondant à une demi-année scolaire. PISA 2009 et PISA 2012 ont confirmé ce bilan positif.

8.7. Le baccalauréat international (BI)

Offert depuis longtemps par deux écoles privées, la Waldorfschoul (en français) et l'International School of Luxembourg (en anglais), le baccalauréat international est reconnu comme équivalent au diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires.

Depuis 2006-2007, des classes francophones (IF) préparant au diplôme du baccalauréat international sont organisées au Lycée technique du Centre. En 2007 ont été mises en place des classes à langue véhiculaire anglaise (IA) à l'Athénée de Luxembourg. Depuis 2011-12, des classes internationales fonctionnent au Lycée technique Michel Lucius, y préparant les enfants anglophones à accéder aux certifications *International GCSE (General Certificate of Secondary Education)*.

Évolution des effectifs des classes internationales

	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
LTC - Français								
4 IF	20	15	11	15	18	18	25	24
3 IF		18	10	11	13	19	16	26
2 BI			16	9	11	14	20	23
1 ^{re} BI				13	10	13	15	15
AL – Anglais								
5 IA		15	17	24	12	-	-	-
4 IA			17	17	26	23	25	23
3 IA				15	10	19	19	23
2 BI					15	10	17	17
1 ^{re} BI						14	11	19
LTML - Anglais								
5 IA						17	18	33
4 IA							16	39
3 IA								27

8.8. Le eBac

Les apprenants adultes ont la possibilité de suivre sur la plate-forme d'eLearning eBac les cours de 3^e, 2^e et 1^{re} moderne G de l'enseignement secondaire. L'enseignement se fait en «blended learning» avec 75% de cours à distance et 25% de cours en présentiel.

En 2012-2013, 67 modules différents ont été proposés 145 fois. 130 candidats ont fait leur inscription sur la plate-forme eLearning, chaque candidat pouvant s'inscrire à plusieurs modules. Les 145 modules ont vu 1.575 inscriptions, ce qui fait un nombre moyen de 11 apprenants par module offert.

Les apprenants qui ont suivi tous les modules de 1^{re} sont admis aux épreuves de l'examen de fin d'études secondaires de la section moderne G à l'Athénée de Luxembourg où ils suivent les mêmes épreuves que les élèves de l'enseignement traditionnel. Parmi les apprenants inscrits en classe terminale pour la formation

eBac, six apprenants ont décroché le diplôme de fin d'études secondaires, dont un avec la mention « Excellent » et la meilleure moyenne nationale en section moderne G (54/60).

8.9. L'École de l'Armée luxembourgeoise

Le conseil d'orientation s'est réuni cinq fois pour statuer sur l'orientation de 169 soldats volontaires.

Différentes décisions d'orientation sont possibles : classe de l'École de l'Armée (8^e ou 9^e technique, division administrative et commerciale de la formation de technicien ou du régime technique, préparation d'examens auprès des administrations), formation du régime professionnel, stage de conduite de bus. Le conseil peut également recommander une orientation vers des entreprises du secteur privé. 96 dossiers ont été analysés en vue d'une éventuelle prolongation de la phase de reconversion du soldat volontaire.

En octobre 2013, le Conseil de gouvernement a adopté un avant-projet de loi créant un lycée militaire, qui remplacera l'École de l'Armée et fonctionnera à partir de septembre 2015.

8.10. La classe préparatoire au LCE

À partir de la rentrée 2013-2014, une classe préparatoire aux Grandes Écoles françaises (CPGE commerce) est offerte au Lycée classique d'Echternach. Le cycle d'études s'étend sur deux années et est équivalent à 120 crédits ECTS (European Credit Transfer System). On y prépare les élèves aux concours d'entrée des 39 Grandes Écoles de commerce et de management en France qui comptent parmi les meilleurs établissements d'enseignement supérieur. La formation est actuellement suivie par quatre élèves.

Un projet de loi accordant la formation auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin d'assurer des passerelles vers des formations universitaires et attribuer des aides financières aux élèves, a été déposé en 2013.

Un tutorat par l'équipe pédagogique du Lycée Georges de La Tour à Metz a permis de préparer les enseignants du LCE. Il sera continué jusqu'en 2015.

9. Les mesures pour les jeunes en difficultés, à besoins particuliers ou en situation de décrochage scolaire

9.1. La détection de difficultés chez les enfants en bas âge

Les services audio-phonologiques du ministère de la Santé proposent des dépistages et des interventions dans les domaines de l'audition et du langage.

Le Centre de logopédie prend en charge les enfants présentant un trouble de la parole dès l'âge scolaire et les enfants avec déficiences auditives graves dès leur signalisation. Le dépistage au niveau du langage vise les élèves du cycle 1.2.

9.2. La collaboration avec la médecine scolaire

Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) et les SPOS des lycées poursuivent une collaboration régulière avec la médecine scolaire pour assurer le suivi de l'élève ayant un problème de santé et élaborer des projets de prévention.

Le ministère participe aux groupes de travail suivants :

- comité de santé scolaire (organisateur de la Journée de la Santé scolaire le 11 décembre 2013) ;
- groupe de travail interministériel « Plan national alcool » ;
- groupe de travail interministériel « Toxicomanies » ;
- groupe de travail interministériel « Éducation sexuelle et affective ». Un « Plan d'action santé affective et sexuelle » a été signé par quatre ministres le 17 juillet 2013 ;
- comité de surveillance du SIDA ;
- comité interministériel « Gesund lessen, méi Bewegen » ;
- groupe de travail « Promotion de la motricité » ;
- groupe de travail interministériel « Prévention du suicide » et « Vernetzungsinstitut für Suizidprävention » ;
- groupe de travail interministériel nouvellement créé « Lutte et prévention contre les hépatites ».

9.3. Les besoins éducatifs particuliers des élèves lors de l'évaluation au lycée

En application de la loi du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers, la commission des aménagements raisonnables (CAR) fut saisie par 28 lycées. La CAR a fixé des aménagements raisonnables pour 68 élèves après avoir entendu les parents et les personnes de référence nommées par les directeurs des lycées. Il y eut 25 demandes d'élèves de 2^e-1^{re} et 12^e-13^e-14^e, 13 demandes de 4^e-3^e et 10^e-11^e et 30 demandes d'élèves de classes inférieures.

Les aménagements raisonnables retenus concernent principalement une majoration du temps lors des épreuves, le recours à des aides technologiques et à des aides humaines ainsi que la présentation adaptée des questionnaires.

Les aménagements raisonnables ont permis le maintien dans les cours réguliers d'élèves qui risquaient l'échec scolaire ou l'exclusion à cause d'une déficience ou d'un handicap. Cette démarche a aussi contribué au développement des compétences transversales en éducation citoyenne des autres membres de la communauté scolaire.

9.4. Les classes-relais ou classes « mosaïques »

Dans le cadre du plan d'action concernant la prévention du décrochage scolaire, le projet « Prävention der Schulverweigerung » a été mis en place en 2005-2006 dans quatre lycées. Une « classe mosaïque » accueille au lycée des élèves qui, à cause de troubles de comportement, risquent l'exclusion.

Par un appui fondé sur un plan de prise en charge individualisé temporaire de 6 à 12 semaines, la classe mosaïque vise une réinsertion et une resocialisation de l'élève dans sa classe d'origine ou dans une classe mieux adaptée du lycée.

En 2012-2013, 23 classes mosaïques dans 20 lycées ont accueilli 255 élèves (71 filles et 184 garçons), comme l'année précédente.

Au courant des dernières années, il s'est avéré que la prise en charge individualisée dans une classe mosaïque a pour deux tiers des élèves des effets positifs c.-à-d. la réinsertion ou resocialisation et la poursuite du cursus scolaire. Pour un tiers des élèves, ces objectifs ne sont pas atteints, mais des améliorations sont constatées sur le plan social et familial. En 2012-2013, 82,1% des élèves des classes mosaïques ont réintégré une classe dans leur lycée ; 10,8% ont changé d'école ; 7,2% ont été orientés vers d'autres institutions (psychiatrie juvénile, centre socio-éducatif).

L'IFC (institut de formation continue) a organisé des formations sur la réintégration et le suivi des élèves, les opportunités et défis des classes mosaïques ainsi que des rencontres régulières des éducateurs intervenant dans ces classes. Le concept-cadre (référence nationale pour la mise en œuvre des classes mosaïques) a été adapté et des modalités de coopération avec la psychiatrie juvénile arrêtées.

9.5. La structure d'accueil pour élèves à comportement difficile

Le « Izigerstee »^{VTT} (*Verhalen testen an trainéieren*) est une structure d'accueil pour élèves de 11 à 15 ans pâtissant de sévères troubles de comportement, ouverte en janvier 2013 avec le partenariat de la Ville de Luxembourg. Elle vise la réintégration des élèves dans leur classe régulière après un séjour maximal de deux ans.

Deux classes (7^e/8^e et 9^e), de 6 élèves maximum, sont encadrées par deux équipes composées chacune d'un enseignant et d'un éducateur gradué, secondées par un pédagogue. Une troisième équipe assure le lien avec l'école, les parents, les services sociaux et les autres professionnels impliqués. Le Dr. Gerhard Ristow, médecin pédopsychiatre au Service national de la psychiatrie juvénile, est présent une demi-journée par semaine pour conseiller l'équipe.

L'accompagnement méthodologique et la supervision du projet sont assurés par des collaborateurs du « Zentrum für Schulische und Psychosoziale Rehabilitation » (ZSPR) de Berlin. Un premier rapport sur le fonctionnement de la structure a été réalisé par la pédagogue Beate Stoff.

À la fin de l'année scolaire 2012-2013, sur les neuf élèves présents, quatre ont été réintégré dans leur lycée, un élève a rejoint une structure spécialisée ; quatre élèves sont restés au Izigerstee^{VTT}.

Le projet pédagogique est coordonné par le SCRIPT, en collaboration avec le Lycée technique de Bonnevoie.

9.6. L'accompagnement par le CPOS

Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires propose des prises en charge psychologiques ponctuelles et des suivis à long terme pour les jeunes et leurs familles.

L'assistante sociale du CPOS a accompagné une cinquantaine de personnes en difficulté. 20 personnes ont bénéficié d'un suivi éducatif.

23 cas de médiation scolaire entre élèves, parents et enseignants ou autres membres de la communauté scolaire ont été pris en charge.

Signalés par le SPOS du lycée ou un enseignant, 72 élèves sont venus consulter en raison de difficultés de lecture, d'écriture ou de calcul. 50 élèves ont profité de séances hebdomadaires de thérapie renforcée en allemand, en français ou en calcul.

Depuis septembre 2013, le CPOS propose aussi des cours en anglais pour élèves dyslexiques.

9.7. Les aides financières

Des subsides pour élèves de familles à revenus modestes fréquentant l'enseignement secondaire et secondaire technique et des subsides pour des élèves fréquentant l'enseignement fondamental et secondaire à l'étranger sont attribués par le CPOS selon un vade-mecum national définissant des procédures et critères d'éligibilité précis.

1. Subsidés extraordinaires à des élèves de familles à revenus modestes fréquentant les enseignements primaire et secondaire à l'étranger : Les subsidés sont attribués selon les critères sociaux et divisés en plusieurs volets : remboursement des frais de minerval, remboursement des frais d'internat, subside et forfait pour l'achat de livres scolaires. 161 subsidés.

Budget total dépensé : 109.780 €

2. Subsidés en faveur des élèves de l'ES et l'EST au Grand-Duché de Luxembourg :

- Subsidés pour élèves de familles à revenus modestes : 4.366 subsidés

Budget total: 2.214.039 € (subside fixe de 500 €)

- Subsidés pour cas sociaux graves (élèves vivant seuls) : 160 subsidés (max 660 €/mois)

Budget total: 798.070 €

- Subsidés pour élèves de familles à revenus modestes (dépenses spéciales : minerval au Lycée Vauban, École Européenne, Waldorfschoul) : 13 subsidés

Budget total: 10.300 €

- Remboursement du minerval du conservatoire pour les élèves des classes F de l'enseignement secondaire classique.

Budget total: 19.687 €

3. Forfait pour l'achat de livres scolaires (rentrée scolaire 2013-2014) : 5.664 élèves fréquentant l'ES-EST à plein temps et remplissant les conditions pour l'obtention d'un subside alloué par le CPOS sur base des critères sociaux ont obtenu un forfait de 300 € pour l'achat de livres scolaires.

Budget total: 1.699.200 €.

9.8. Le Groupe d'accompagnement psychologique en milieu scolaire (GAP)

Le GAP a pour mission d'intervenir sur demande dans les écoles et lycées touchés par un drame comme un accident grave, un décès, un suicide etc. Il est intervenu sept fois afin de prévenir l'apparition de symptômes post-traumatiques. Il assure une helpline téléphonique destinée aux professionnels, laquelle fut sollicitée à 20 reprises. Le GAP a proposé une formation aux membres des SPOS : « Drames en milieu scolaire – la confrontation avec la mort et le suicide ».

9.9. Les cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP)

Les COIP sont organisés par les Centres nationaux de formation professionnelle continue ; les mêmes cours organisés dans les lycées sont désignés par l'acronyme IPDM : Initiation Professionnelle Divers Métiers.

13 lycées et les deux CNFPC offrent ces cours. Ils s'adressent aux élèves âgés de plus de 15 ans qui ne remplissent pas les conditions pour accéder au régime professionnel de l'enseignement secondaire technique, qui ne disposent pas des compétences nécessaires pour accéder au marché de l'emploi et/ou qui ont quitté prématurément l'école, afin qu'ils réintègrent le système éducatif. L'enseignement est dispensé par modules. L'approche éducative se fonde sur les compétences en vue de favoriser un apprentissage concret, actif et durable. La formation est complétée par un ou plusieurs stages en entreprise.

En 2013-2014, les IPDM/COIP comptent 320 inscriptions, un effectif peu changé depuis trois ans.

Par ailleurs, depuis septembre 2013, les CNFPC offrent aux jeunes adultes de plus de 18 ans, inscrits à l'ADEM la possibilité de suivre des cours de mise à niveau (classe de 9^e pratique).

9.10. Les élèves en situation de décrochage scolaire

La lutte contre l'exclusion scolaire a été poursuivie en 2013 et renforcée par l'engagement d'une vingtaine d'éducateurs gradués. Une cinquantaine de projets dans une vingtaine de lycées ciblent explicitement la population scolaire en danger de décrochage. Tous les ans, chacun de ces projets fait l'objet d'un rapport, avisé par une commission spécifique, dans le cadre de l'article 12 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire.

Le ministère assure depuis 2005 un suivi personnalisé des élèves quittant l'école sans diplôme. Le relevé nominatif est établi de mois en mois, les collaborateurs de l'ALJ les contactant individuellement.

La 8^e étude sur le décrochage scolaire au Luxembourg sera publiée début 2014 et portera sur les élèves qui ont abandonné leurs études secondaires ou secondaires techniques pendant l'année scolaire 2011-2012.

Étude	Nombre d'élèves ayant quitté l'école	Durée période	Nombre moyen mensuel
1 (1.11.2003-31.10.2004)	1.984	12 mois	165,3
2 (1.11.2004-30.4.2006)	2.422	18 mois	134,6
3 (1.5.2006-30.4.2007)	1.320	12 mois	110,0
4. Année scolaire 2007-2008	1.928	12 mois	160,7
5. Année scolaire 2008-2009	1.690	12 mois	140,8
6. Année scolaire 2009-2010	1.660	12 mois	138,3
7. Année scolaire 2010-2011	1.888	12 mois	157,3
8. Année scolaire 2011-2012	1.680	12 mois	140,0

Parmi les 1.680 élèves qui ont quitté l'école en 2011-2012 :

- 456 ont déménagé à l'étranger ou n'ont pas pu être joints ; la grande majorité de ces anciens élèves a probablement quitté le pays ;
- 575 sont des décrocheurs temporaires : ils se sont inscrits entre-temps dans une autre école, au Luxembourg (304) ou à l'étranger (271) ;
- 649 sont des décrocheurs permanents : ils ont définitivement quitté l'école :
 - 159 ont un emploi,
 - 67 se retrouvent dans une mesure d'emploi,
 - 124 s'étaient réinscrits et ont à nouveau décroché,
 - 299 sont sans aucune occupation.

Le calcul du taux de décrochage théorique se fonde sur l'effectif d'une cohorte d'élèves entrant en classe de 7^e/VII^e d'une année scolaire donnée jusqu'à la fin de leur scolarité théorique.

Groupe	Année scolaire correspondante	Élèves entrant en 7e/VIIe	Taux de décrochage permanent théorique
1	2003/2004	5.128	17,2%
2	2005/2006	5.161	14,9%
3	2006/2007	5.455	9,4%
4	2007/2008	5.454	11,2%
5	2008/2009	5.588	9,0%
6	2009/2010	5.604	9,0%
7	2010/2011	5.473	9,0%
8	2011/2012	5.499	9,2%

Le taux de jeunes ayant définitivement quitté l'école sans diplôme a fortement diminué de 2003 à 2012 et se situe, en comparaison internationale, à un niveau très bas. Depuis 2009, le Luxembourg répond à l'objectif de l'Union européenne de ramener d'ici 2020, le taux du décrochage scolaire en dessous de 10%.

9.11. L'École de la 2e chance (E2C)

120 apprenants ont clôturé leur formation à l'E2C en juillet 2013 :

- 48 apprenants (40%) se sont inscrits dans un lycée ;
- 59 apprenants (49%) ont intégré une classe de l'E2C en septembre 2013 (3^eG, 10^e PS, 10^e DAP) en vue d'une certification reconnue ;
- 4 apprenants (3,5%) ont intégré le monde du travail ;
- 9 apprenants (7,5%) sont à la recherche d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation appropriée.

69% des apprenants E2C ont réussi à acquérir un niveau scolaire supérieur. 28 apprenants n'ont pas clôturé leur formation à l'E2C (maladie, abandon scolaire, départ pour maternité, renvoi).

À partir de la rentrée scolaire 2013-2014, l'E2C a augmenté sa capacité d'accueil à 200 apprenants, encadrés par 29 enseignants et 8 éducateurs et un psychologue. Elle a encore diversifié son offre scolaire (9^e de base, 9^e avancée, 5^e et 4^e M, 3^e G, 10^e DAP, 10^e PS).

Un projet de loi propose d'adapter le fonctionnement de l'E2C aux besoins des apprenants, tels qu'ils ont été observés depuis l'ouverture de l'école en mars 2011.

Par ailleurs, l'E2C a été chargée d'élaborer un programme de formation en cours d'emploi visant la qualification de l'éducateur, qui pourrait débiter en septembre 2014, ainsi que de mener une réflexion sur un futur diplôme d'accès aux études universitaires pour adultes.

9.12. Les jeunes placés au Centre socio-éducatif

Le Centre socio-éducatif de l'État (CSEE) accueille des mineurs placés sur décision du tribunal de la jeunesse. Il héberge des jeunes filles à Schrassig (capacité d'accueil de 30 lits) et des jeunes garçons à Dreibern (capacité d'accueil de 48 lits). Il dispose d'un Institut d'enseignement socio-éducatif (IES), sous l'égide du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

L'enseignement est obligatoire pour tous les pensionnaires qui n'exercent pas d'activité scolaire ou professionnelle à l'extérieur du centre.

Actuellement, les élèves se répartissent sur six classes d'initiation socio-professionnelle, trois classes du régime préparatoire, une classe de 9^e pratique, une classe regroupant les 7^e, 8^e et 9^e polyvalentes, une classe regroupant les 7^e, 8^e et 9^e théoriques et une classe de promotion.

En 2013, 123 élèves, dont 72 garçons et 52 filles, ont suivi une formation à l'IES.

9.13. Les détenus en centres pénitentiaires

Le service Enseignement et Formation des Centres pénitentiaires de l'État offre des cours d'enseignement général ou des cours permettant de suivre une formation de l'enseignement secondaire ou secondaire technique aux détenus des deux centres pénitentiaires.

L'enseignement en milieu carcéral est conçu comme une formation pour adultes, sauf lorsqu'il s'adresse aux mineurs. Tout contact entre mineurs et détenus adultes étant proscrit, les cours pour mineurs sont organisés exclusivement pour eux. En 2012-2013, 5 filles et 9 garçons mineurs sont concernés. Pour les adultes, 1.153 inscriptions (337 hommes et 19 femmes) ont été enregistrées au Centre pénitentiaire de Luxembourg (Schrassig) et 323 au Centre pénitentiaire de Givenich (90 hommes et 9 femmes).

9.14. La prise en charge psychiatrique

Les élèves hospitalisés

Trois institutrices et deux instituteurs enseignent à la clinique pédiatrique du Centre hospitalier de Luxembourg. Une enseignante est détachée au Centre de réhabilitation au Kirchberg.

Deux enseignantes du Lycée Josy Barthel de Mamer enseignent à la Psychiatrie juvénile à l'Hôpital Kirchberg pour en moyenne 24 élèves hospitalisés entre un et trois mois. Deux institutrices enseignent à l'hôpital du jour de la psychiatrie juvénile de l'Hôpital Sainte-Marie à Esch-sur-Alzette. Deux enseignants du

Nordstad-Lycée enseignent à la Psychiatrie juvénile à Ettelbrück pour cinq à sept élèves hospitalisés à longue ou moyenne durée.

Les enfants souffrant de troubles psychiques

Le Service de détection et d'intervention précoce (SDIP), lancé en 2008, est un projet commun au ministère de l'Éducation nationale, au ministère de la Santé et à l'Hôpital Kirchberg. Son objectif est de diminuer l'échec scolaire chez les adolescents souffrant de troubles psychiques en offrant un accompagnement individualisé. Le SDIP fonctionne en tant que service de l'Hôpital Kirchberg.

En 2013, le SDIP a accueilli 168 adolescents de 10 à 22 ans, 67% de garçons et 33% de filles. Ces jeunes ont été orientés vers le SDIP à 47% par le SPOS d'un lycée ou par un internat scolaire, 10% par un foyer, 9% par un médecin, 13% par des services d'aide aux jeunes. Les principaux motifs pour la consultation ont été comme l'année passée des troubles du comportement social (28%), des indications du type ADS-ADHS (18%), des problèmes liés à l'école (angoisse, manque de motivation, refus scolaire, mobbing - 16%) et des épisodes dépressifs ou un stress post-traumatique (16%).

9.15. Les élèves scolarisés à l'étranger

Au 15 septembre 2013, 124 élèves étaient scolarisés à l'étranger suite à une décision de la Commission médico-psycho-pédagogique nationale (CMPPN), du juge de la Jeunesse ou d'un service de psychiatrie infantile ou juvénile : 83 élèves en Allemagne, 38 en Belgique, deux en France et un en Angleterre. Une majorité de ces élèves sont scolarisés à l'étranger afin de remédier à des troubles du comportement et/ou des troubles d'apprentissage. En 2005 ce chiffre avoisinait 200 : on constate donc une diminution importante des élèves orientés vers une institution à l'étranger.

Les frais de scolarisation pour tous ces élèves sont pris en charge par l'État, mais une contribution, parfois importante, est exigée par l'Office national de l'Enfance. Le Service de l'Éducation différenciée assure un suivi pour les élèves orientés par la CMPPN.

En 2012-2013, les écoles de la communauté germanophone de Belgique, à St-Vith et Eupen, ont accueilli 70 élèves luxembourgeois. Les écoles de l'Enseignement spécialisé de la Province de Luxembourg accueillent une centaine d'autres élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques. Lorsque la scolarisation à l'étranger relève du choix des parents, l'État ne prend pas les frais à sa charge, mais les parents peuvent demander une subvention au CPOS.

10. Les activités de promotion sectorielles et transversales

10.1. La lecture

La lecture constitue la clé de la réussite à l'école. Sa promotion reste donc une priorité permanente.

À l'enseignement fondamental

160 enseignants ont suivi une formation au projet « Sacs d'histoires » qui vise à promouvoir la lecture multilingue et l'échange avec les parents. La participation au projet a fortement augmenté.

La valise « Diana, Tom et Emir voyagent au pays des langues » circule dans les écoles.

Près de 100 enfants du cycle 4 ont participé aux demi-finales du concours de lecture à voix haute, placé sous le thème de la différence. Les 21 finalistes ont lu leurs textes au Centre d'Arts pluriels à Ettelbruck.

Lors de la Journée européenne des langues le 26 septembre, l'action « Lidder a ville Sproochen » a incité les écoles à chanter, analyser ou produire des chansons dans différentes langues.

Le ministère a diffusé le recueil « Schriftstellerinnen entdecken », élaboré par le CID-Femmes. Il a soutenu l'initiative Plaisir de lire asbl dans la publication de « Meurtre au poulailler », gagnant du concours « Lisons en français », diffusé à tous les élèves du cycle 4.1.

Différents outils sont mis à disposition des enseignants: la liste des auteurs disponibles pour faire des lectures; le catalogue « Lies a fléi » mis à jour; la rubrique « Leseförderung – Schulbibliothek – Medienerziehung » du Courrier de l'Éducation nationale; l'accès gratuit au portail www.antolin.de, offrant des activités autour de livres pour enfants.

Le ministère a de nouveau participé aux Journées du livre et du droit d'auteur en avril 2013. Dans ce cadre, une soixantaine d'écoles ont participé à l'initiative « Den Dësch ass gedeckt ! Lies fir datt's du grouss a staark gëss », lancée par le ministère, et créé des buffets littéraires.

À l'enseignement secondaire et secondaire technique

Le document de réflexion sur le rôle des centres de documentation et d'information a été discuté avec les bibliothécaires scolaires. Des formations continues à l'intention de ces derniers ont été organisées.

De plus en plus de lycées participent aux Journées du livre et du droit d'auteur.

La collaboration avec le service pédagogique de la Bibliothèque nationale s'est poursuivie.

10.2. Les compétences transversales

L'éducation à la citoyenneté

Dans le cadre de la réforme des programmes et des méthodes d'enseignement en éducation civique et en connaissances du monde contemporain, la branche « Éducation à la citoyenneté », introduite en 2011 dans les formations-phare de la formation professionnelle, a été mise en œuvre dans toutes les formations de la formation professionnelle et dans les classes de 10^e et de 11^e de l'enseignement secondaire technique.

Le nouveau manuel, introduit à la rentrée 2012, a été secondé par une version traduite en langue française et complété par un livre du maître.

À l'enseignement secondaire, un groupe de travail étudie la possibilité de faire évoluer le cours d'instruction civique, en prenant comme référence l'approche active et le matériel didactique du nouveau manuel d'éducation à la citoyenneté de l'EST.

Au sein du SCRIPT, un groupe d'experts dresse l'état des lieux de l'éducation à la citoyenneté du début de l'enseignement fondamental à la fin de l'enseignement secondaire, dans un objectif d'harmonisation.

L'éducation au développement durable (EDD)

Afin de promouvoir le concept de l'EDD tel que défini dans la stratégie nationale d'éducation au développement durable, le SCRIPT élabore avec le SNJ un programme de formation continu destiné, dans un premier temps, au personnel éducatif des maisons relais et des écoles fondamentales. Il s'agit principalement de stimuler la coopération entre l'éducation formelle et non formelle et l'échange de

bonnes pratiques entre les différents acteurs. Les structures sont encouragées à respecter des critères de qualité et des mesures de gestion par l'obtention d'une distinction « EDD ».

Afin de pouvoir tirer bénéfice de l'expérience en matière d'EDD, les projets existants sont évalués par l'Agence-qualité.

Un forum des partenaires EDD de la Grande Région s'est créé. Il a pour objectif la promotion de l'échange transfrontalier dans la Grande Région : échange de bonnes pratiques, d'actualités, d'événements et de publications, reconnaissance mutuelle des formations etc.

Le comité interministériel pour l'éducation au développement durable (CIEDD) a créé le Prix spécial développement durable : il décore un groupe de jeunes de 14 à 25 ans, ayant réalisé, selon les critères du Prix du Mérite Jeunesse, un projet prenant en compte les trois volets du développement durable à savoir les interfaces écologique, économique et sociale.

Le SCRIPT et le CIEDD soutiennent l'initiative interministérielle « Ech kafe clever », en faveur d'un matériel scolaire sain et produit de manière responsable.

L'éducation à la santé

Le SCRIPT soutient les initiatives de prévention de l'abus d'alcool et de drogues, en coopération avec diverses organisations. Des initiatives de prévention des maladies sexuellement transmissibles et du SIDA sont mises en œuvre avec la Croix-Rouge, le Planning familial et le ministère de la Santé.

La prévention prend plusieurs formes : campagnes de sensibilisation ; projets d'innovation dans les écoles ; formation continue du personnel enseignant, dirigeant et psycho-socio-éducatif ; distribution de matériel pédagogique ; mise à jour de la publication « Le cannabis chez les adolescents – un défi pour le personnel scolaire ».

La rencontre de décembre 2012 avec le groupe d'experts germanophones « Kritische Freunde Gesundheitsfördernder Schulen », en vue de la formulation de recommandations, a été suivie par une réunion de travail en mai 2013 en présence de la ministre et de trois experts étrangers.

La motricité et la santé

En 2011 a été lancé le projet MOBAQ « Motorische Basisqualifikationen Luxemburgischer SchülerInnen », qui développe une batterie de tests établissant le niveau de compétence physique des élèves de 7^e. Une version provisoire a été testée en 2012. Une utilisation des tests MOBAQ au niveau national pourrait se faire en 2014-2015.

À l'enseignement fondamental, des tests pour élèves du cycle 2.2, en cours de conception par une équipe de l'Université du Luxembourg, seront validés lors d'une phase pilote en 2013-2014.

Le « Schoulsportdag » du 22 au 24 mai 2013, s'est inscrit dans le cadre de la campagne « Lëtzt move » du plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen ».

L'éducation aux médias

En 2013, le département de documentation et production audiovisuelle de l'ancien Centre des technologies de l'Éducation a été intégré à la division de l'innovation pédagogique du SCRIPT. Celui-ci a saisi l'occasion pour charger un nouveau groupe de travail d'une réflexion approfondie sur l'éducation aux médias.

Les activités de sensibilisation aux TIC

BEE SECURE, une initiative commune du ministère de l'Économie, du ministère de la Famille, et du ministère de l'Éducation nationale, sensibilise à une utilisation plus sécurisée des technologies de l'information et communication. Cette sensibilisation fait partie intégrante des plans d'études et des programmes d'enseignement des écoles luxembourgeoises.

Des formations sont offertes aux élèves des cycles 3 et 4 et des classes de 7^e. Plus de mille heures de formation ont été dispensées en 2013.

10.3. Le développement de l'esprit d'entreprise

La stratégie nationale d'éducation à l'esprit d'entreprise poursuit deux objectifs : montrer aux jeunes que le statut d'indépendant est une solution de rechange concrète et pertinente à l'emploi salarié ; les préparer à innover, créer, prendre des initiatives et être responsables. Créée dans ce cadre, l'asbl « Jonk Entrepreneuren Luxembourg » regroupe des représentants du monde scolaire et du monde économique et propose des actions adaptées à chaque âge. En 2012-2013, il s'est agi de :

- Notre communauté (9-10 ans),
- Boule et Bill (écoliers de 11 ans),
- Fit for Life (13-16 ans),
- Entreprises d'apprentissage (16-18 ans),
- Mini-entreprises (15-18 ans),
- Job Shadow Day (16-18 ans),
- Engineering Trainee Days (16-18 ans),
- Innovation Camp (16-18 ans),
- PM Awards (16-18 ans),
- Young Enterprise (19-22 ans).

8 024 jeunes ont participé à ces programmes, soit une augmentation de 15,8% par rapport à 2011-2012. Le nombre de volontaires du monde économique est passé de 119 en 2011-2012 à 202 en 2012-2013.

10.4. L'éducation à la culture

Les activités culturelles sont publiées sur le site du ministère et une lettre d'information communiquée aux délégués culturels des lycées et aux inspecteurs.

Le ministère poursuit le développement de synergies avec les organisations et les maisons culturelles du pays afin d'élargir, de cibler et de coordonner l'offre culturelle pour les élèves.

Plusieurs manifestations ont été organisées en collaboration avec la Philharmonie, la Rockhal, les Maisons et Centres culturels et le Traffo.

Le ministère a soutenu des projets organisés par les services pédagogiques de plusieurs musées, la Semaine jeune public des musées de la Ville de Luxembourg, le festival du film « Discovery zone » ainsi que des initiatives théâtrales luxembourgeoises et de la Grande Région, destinées à un public adolescent.

Des interventions musicales dans des écoles fondamentales ainsi que des formations continues pour des enseignants ont été organisées en collaboration avec l'Institut européen de chant choral.

De nombreux lycées ont organisé une ou plusieurs actions culturelles avec le soutien financier du ministère.

Les coordonnateurs culturels au sein des lycées disposant du régime préparatoire animent des projets touchant, directement et indirectement, un nombre croissant d'élèves :

- Projet ID : 120 élèves de 7 lycées ;
- Rapmarathon : 140 élèves de 7 lycées ;
- Améliorer sa présentation par le théâtre : 125 élèves de 8 lycées ;
- Rallye culturel : 300 élèves de 10 lycées ;
- Cooltour : 120 élèves ;
- Projet Comenius Regio (sept. 2013 – juillet 2015) en collaboration avec le Conseil général de Meurthe-et-Moselle (F) portant sur la culture au service de la réussite.

150 élèves du régime préparatoire de sept lycées ont pris part à dix ateliers des cultures du Sud organisés en 2013 par l'ASTM (Action Solidarité Tiers Monde). Ils ont pu ensuite faire la démonstration de leurs nouveaux savoir-faire lors de divers événements festifs (Festival Meyouzik, Afrika Festival à la Kulturfabrik, etc.)

Les réflexions continuent avec le ministère de la Culture, le Réseau des Centres culturels régionaux décentralisés, le groupe de travail pédagogique des Musées du Luxembourg et la Theaterfederatioun afin d'avancer vers une stratégie commune pour l'éducation culturelle.

10.5. Le respect du genre et l'égalité des chances

L'action « Girls' Day – Boys' Day » (www.girlsday.lu), coordonnée par l'ADEM-OP, permet de découvrir, au cours d'une journée de stage, un métier atypique, a priori destiné au sexe opposé, et offre une perspective d'avenir moins stéréotypé. En mai 2013, 998 élèves y ont pris part, 655 filles et 343 garçons.

10.6. Les mesures de lutte contre la violence

À l'enseignement fondamental

CARAT est un concept pédagogique pour l'amélioration du climat scolaire élaboré en 2010 et 2011. En octobre 2013, un colloque s'est consacré à définir ses différentes facettes et leurs contenus, en impliquant acteurs du ministère et partenaires externes. Le rapport sera disponible début 2014.

De novembre 2012 à décembre 2013 l'équipe « stop-mobbing » a réalisé quatre interventions dans des lycées et huit interventions dans des écoles fondamentales. Quatre situations problématiques ont pu être résolues par des entretiens téléphoniques. Les interventions dans les écoles, les entretiens avec les parents et enseignants des enfants concernés ainsi qu'avec les inspecteurs et les membres du SPOS totalisent plus de 220 heures.

À l'enseignement secondaire et secondaire technique

Le groupe de travail « Et si c'était toi ? » a élaboré un dossier pédagogique sur le film du même nom traitant des thèmes du mobbing et du suicide. Le dossier propose aux enseignants et intervenants psycho-socio-éducatifs des lignes de conduites pour animer une séance interactive avec un groupe de jeunes à partir de 15 ans.

Le groupe a formé 59 élèves des classes de 13^e éducateurs au Lycée technique pour professions éducatives et sociales, ainsi qu'une trentaine de professionnels du Lycée technique Mathias Adam et sept professionnels de SPOS différents. Le groupe est intervenu auprès de 80 élèves des classes de 10^e et 11^e professions de santé et sociales au Lycée technique du Centre.

Dans les lycées, le « Anti-Gewalt-Konzept für alle Sekundarschulen », mis au point par le CPOS, continue de servir comme ligne conductrice à différents dispositifs.

Les SPOS assurent l'encadrement des jeunes impliqués dans le projet « Peer-Mediation im Schulalltag » coordonné par le SNJ et le SCRIPT.

Face à la violence en milieu scolaire, le CPOS et les SPOS préconisent avant tout des mesures de prévention s'adressant aux élèves, aux parents et aux enseignants. Pour être efficaces, elles ont avantage à être bien ancrées dans un projet scolaire ou dans le projet d'établissement. Plusieurs lycées ont fait ce choix.

11. La formation continue du personnel de l'éducation

L'objectif de la formation continue consiste à renforcer la professionnalisation des métiers liés à l'enseignement, dans un contexte de réforme et d'obligation de formation continue. Afin de mettre en pratique les décisions politiques, différents axes ont été développés en 2012-2013 par l'Institut de formation continue (IFC).

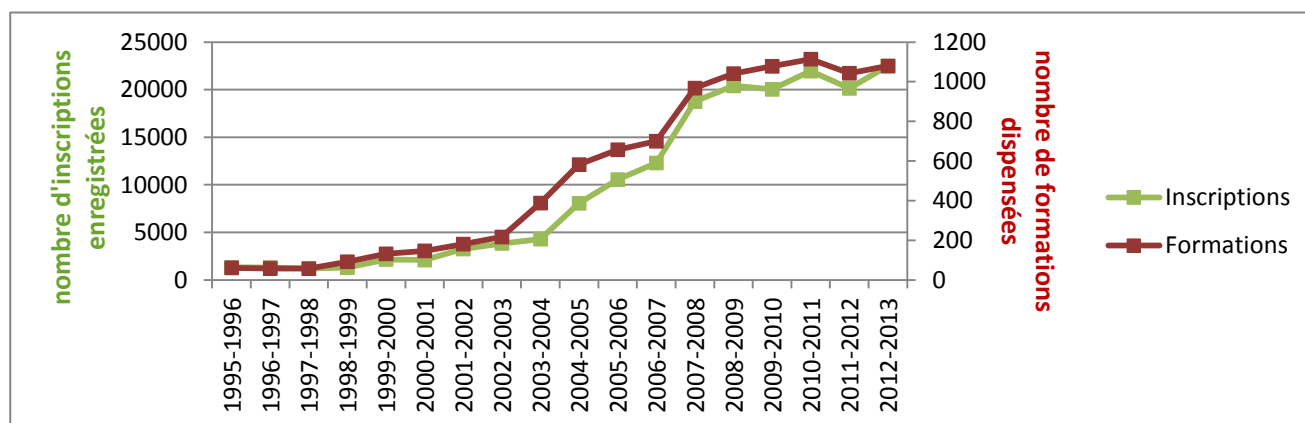
11.1. Les priorités 2012-2013

- priorité 1 : l'enseignement et l'apprentissage dans le cadre d'une approche par compétences,
- priorité 2 : le travail en équipe et la communication,
- priorité 3 : le développement de la qualité,
- priorité 4 : la gestion des établissements scolaires (pour les membres des comités d'école),
- priorité 5 : le travail socio-éducatif (pour les éducateurs).

11.2. Les chiffres

En 2012-2013, 1.079 formations ont été proposées au personnel enseignant et socio-éducatif, aux membres des directions et de l'inspection ; 22.557 inscriptions ont été enregistrées.

Évolution du nombre de formations et d'inscriptions entre 1995 et 2013



Parmi les 1.043 formations, 70% du total étaient des formations nationales, 30% du total des formations internes, locales ou régionales, organisées à la demande d'écoles ou d'équipes pédagogiques.

11.3. Les axes prioritaires de développement

À l'enseignement fondamental

14.106 inscriptions d'enseignants ont été enregistrées, soit une augmentation de 22,1% par rapport à 2011-2012. Celle-ci résulte d'une offre de formations conjointe des inspecteurs et des instituteurs-ressources sur le thème de l'évaluation formative (2.516 inscriptions).

Les priorités, combinées à l'obligation de formation continue, s'avèrent être un instrument de pilotage performant permettant de concentrer 88,8% des inscriptions dans les domaines de formation directement en relation avec la réforme de 2009.

Le format des formations prend en considération les objectifs de formation (durabilité, transférabilité) et les disponibilités des enseignants : parallèlement aux formations ponctuelles, ont été favorisées les formations séquentielles (module d'introduction, phase de mise en pratique, phase d'échange et d'approfondissement).

Depuis la rentrée 2011, la quasi-totalité des formations d'équipes ou d'écoles sont en relation avec le plan de réussite scolaire (PRS) des écoles. Par ailleurs, 83 écoles fondamentales ont participé à la formation - accompagnement au PRS organisée conjointement avec l'Agence-qualité.

Conformément à sa mission, l'IFC continue à accompagner les instituteurs-ressources par des formations ciblées : « Lösungsorientierte Beratung », « Unterrichtsbeobachtung », approche par compétences et agent de changement.

À l'enseignement secondaire et secondaire technique (ES-EST)

En 2012-2013, le nombre d'inscriptions est passé de 7.702 à 7.012, soit une baisse de 8,9% par rapport à 2011-2012. 319 inscriptions ont concerné des formations en lien avec la réforme de la formation professionnelle (467 en 2011-2012).

Les formations d'équipe ou d'école regroupent comme les années précédentes une part importante (47,7%) du total des inscriptions de l'ES/EST, même si ce total régresse de 10,2%. Les lycées sont encouragés à organiser des formations d'équipe par le concept SchiLW (Schulinterne Leher/-innen - Weiterbildung) qui les soutient dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation triennal.

11.4. Les formations à l'attention des équipes dirigeantes

Les équipes dirigeantes des lycées, doivent faire face à des exigences croissantes. L'offre de formations s'appuie sur une consultation effectuée en juin 2011. Modulaire, elle permet un parcours individualisé en fonction des formations suivies et de la situation professionnelle. En 2012-2013, ces formations ont rassemblé 73 inscriptions ; deux formations longues, de six et huit jours, ont totalisé 37 inscriptions à elles seules.

11.5. Les nouveaux formats de formation : hospitation et réseau d'échange

Afin de répondre à la demande des écoles fondamentales, l'IFC a défini un nouveau format de formation continue : l'hospitation, visites structurées et planifiées. Dès lors que les critères fixés sont respectés, les visites sont comptabilisées comme formation continue. Suite à la journée de lancement du 16 juin 2012, une dizaine d'offres d'hospitation ont été publiées ; 54 personnes ont soit accueilli des visiteurs dans leur classe ou école, soit effectué des visites. Une première évaluation du dispositif a permis dès 2013 de procéder à un ajustement du cadre administratif.

De manière analogue, l'IFC a développé en 2012-2013 un concept permettant de reconnaître, sous certaines conditions, les réseaux d'échange comme formation continue. Deux réseaux se sont constitués : « Portfolio » et « Reggio-Pädagogik ».

11.6. Le nouveau site Internet www.formation-continue.lu

L'Institut de formation continue a lancé en février 2013 son nouveau site Internet, avec pour objectif de :

- mieux communiquer et interagir avec les utilisateurs grâce à un compte personnel (inscription en ligne, accès à son parcours de formation, à son calendrier personnel, édition d'attestations de formation, etc.) ;
- offrir un accès plus ciblé à l'offre de formation (par ordre d'enseignement et par fonction) ;
- offrir une navigation plus intuitive (avec deux entrées : catalogue thématique ou types de formation).

La gestion interne de l'IFC et la qualité de ses services s'en trouveront améliorées.

11.7. La démarche qualité

L'IFC inscrit son action dans une démarche qualité conforme aux dispositions de la norme EFQM (Fondation européenne pour le management par la qualité) ; initiée en 2012, cette démarche conduira à une charte d'accueil et de service.

Ses finalités sont de :

- assurer l'actualisation des connaissances et des compétences des personnels de l'éducation ;
- s'assurer de l'aptitude du service rendu à satisfaire les besoins exprimés et implicites des participants ;
- anticiper et maîtriser les risques de dysfonctionnement du dispositif de formation ;
- améliorer la gestion et l'administration de l'IFC dans son ensemble.

11.8. Objectifs directeurs pour la période 2013-2016

L'IFC vise l'atteinte des objectifs directeurs suivants d'ici juillet 2016.

Effectifs et fréquentation

- Augmentation de 20% de la participation des enseignants de l'ES/EST ;
- Doublement de la fréquentation au Centre de documentation pédagogique et à la médiathèque ;
- Maintien à un niveau élevé du nombre global des inscriptions aux formations.

Organisation et procédures internes

- Formalisation des conventions de coopération avec les partenaires
- Adaptation de la structure organisationnelle aux nouveaux défis
- Mise en place d'un plan de formation continue annuel en lien avec les objectifs directeurs pour les collaborateurs de l'IFC.

Communication

- Adapter la communication aux différents publics-cibles.

Nouvelle mission

- Mise en œuvre du champ d'activité « stages » en concertation avec les partenaires.

11.9. Projet de réforme des stages d'insertion professionnelle

Depuis l'été 2012, en lien avec le projet de loi de réforme de la Fonction publique (déposé le 26 juillet 2012) lequel prévoit une formation pendant le stage et l'insertion professionnelle des fonctionnaires et employés de l'État, l'IFC a été chargé de réfléchir à une réforme des stages d'insertion professionnelle des personnels enseignant et socio-éducatif, en concertation avec l'ensemble des partenaires institutionnels et syndicaux.

Il est ainsi prévu de créer un Institut de formation de l'Éducation nationale, qui sera en charge à la fois du dispositif de formation pendant le stage et l'insertion professionnelle et de la formation continue du personnel enseignant, éducatif et psycho-social de l'Éducation nationale.

La convention de collaboration avec l'Université du Luxembourg a été résiliée et suivant l'avancement du projet de réforme de la Fonction publique, le nouvel Institut verra le jour en 2014 afin d'organiser le stage de la promotion 2015.

Le stage devra répondre aux besoins tant personnels, que sociaux ou professionnels des enseignants stagiaires de l'enseignement fondamental et secondaire/secondaire technique. Pour ce faire, il pourra s'appuyer sur cinq piliers interdépendants : l'accompagnement, l'hospitalité, les apports en théorie, le regroupement entre pairs et la réflexion individuelle. Cette structure permet d'appliquer à la formation des stagiaires des modèles pédagogiques et didactiques souples, à travers des modes d'apprentissage mixtes tels que des séminaires, ateliers de travail, observations de classe, études de cas, travaux en groupe et personnels, le tout soutenu par un accompagnement adapté.

12. L'évaluation du système éducatif et de la qualité scolaire

12.1. Le développement de la qualité scolaire

Le cadre de la qualité scolaire (Cadre QS)

Développé par l'Agence pour le développement de la qualité scolaire (Agence-qualité), le Cadre QS est un cadre de travail pour l'auto-évaluation et le développement de la qualité scolaire au sein des établissements scolaires. Il comporte sept dimensions à travers lesquelles la qualité peut être appréciée : les conditions de départ, la démarche qualité, le développement du personnel, la gestion de l'établissement, la culture scolaire, l'enseignement et l'apprentissage, les résultats et les effets. Depuis octobre 2013, il est présenté officiellement aux écoles fondamentales lors des séances de coaching à la préparation de leur deuxième plan de réussite scolaire (PRS) et sur Internet (<http://portal.education.lu/qualitescolaire/Accueil.aspx>). Depuis novembre 2013, l'Agence-qualité prépare une publication consacrée au Cadre, qui sera disponible au printemps 2014.

À l'enseignement fondamental

Le plan de réussite scolaire (PRS)

Institutionnalisé en février 2009, le PRS définit les objectifs et les actions qu'une école envisage pour développer sa qualité scolaire. Il se décline en plusieurs phases : analyse de la situation de l'école et définition des priorités et des objectifs ; mise en œuvre ; suivi et évaluation.

En 2013, lors de séances de coaching, les écoles ont évalué leur premier PRS et préparé leur deuxième, qui démarrera pour toutes les écoles en septembre 2014 et s'achèvera en juillet 2017.

Sur demande, l'Agence-qualité a accompagné les écoles souhaitant utiliser des questionnaires auprès de leurs acteurs scolaires.

Suite aux doléances relatives au caractère bureaucratique de sa première version, le formulaire PRS a été révisé, abrégé et confère aux écoles davantage d'autonomie. Un guide pratique PRS a également été proposé à toutes les écoles à la rentrée scolaire 2013.

Le rapport-école

Afin de les accompagner au mieux dans leur démarche de développement scolaire, l'Agence-qualité a envoyé en 2013 à chaque école fondamentale (158) les données du rapport-école dès leur disponibilité, et non en une seule fois à la fin de l'année scolaire. Au total, trois envois ont été effectués. Un classeur-école leur avait été remis en 2012 permettant d'organiser ces données. En outre, l'Agence-qualité continue d'améliorer le rapport-école en termes de contenu, de fiabilité et de lisibilité.

À l'enseignement secondaire et secondaire technique

Le plan de développement scolaire (PDS)

Dans le cadre de la préparation de la réforme du lycée en 2011-2012 et du Protocole d'action qualité scolaire (PAQS) de 2005-2007, l'Agence-qualité a développé le concept de PDS. En parallèle avec les PRS à l'enseignement fondamental, le PDS consiste pour chaque lycée à établir un état des lieux de la situation actuelle, identifier ses besoins prioritaires, fixer des objectifs précis et des actions concrètes, et ce, pour une période de trois ans.

La cellule de développement scolaire (CDS)

Depuis la rentrée scolaire 2011-2012, 31 CDS ont progressivement vu le jour parmi les 35 lycées.

Pour favoriser les échanges et encourager les initiatives de toutes les CDS, une matinée CDS a été organisée en mai 2013. Une centaine de personnes ont pu découvrir le Cadre QS et ont assisté à une conférence portant sur la dynamique participative.

Durant l'année 2013-2014, l'Agence-qualité poursuit son accompagnement méthodologique et scientifique avec les CDS volontaires.

Le rapport-lycée (R-L)

À la suite d'échanges avec les lycées en 2012, l'Agence-qualité a effectué en 2013 plusieurs améliorations au rapport-lycée, dans le contenu (ajout de données) et la forme (meilleure lisibilité des données, réorganisation des graphiques et tableaux...). Ces améliorations répondent aux besoins des lycées et de faciliter l'utilisation du R-L dans la démarche de développement scolaire. Deux envois de bloc de données ont été faits durant l'année et non plus un seul en fin d'année scolaire. Les données sont à intégrer dans le classeur-lycée remis en 2012.

12.2. L'évaluation du système éducatif

La participation au pilotage du système éducatif

L'Agence-qualité coordonne la sous-traitance d'activités relatives au pilotage du système éducatif dans le cadre d'une convention entre le ministère et l'Université du Luxembourg.

En 2013, l'Agence-qualité a également participé à plusieurs réunions internationales sur le pilotage des systèmes éducatifs (IEA, PISA, DACHL, etc.).

L'évaluation des performances scolaires

L'Agence-qualité poursuit la mise en œuvre d'un programme de « monitoring » scolaire, évaluant régulièrement le progrès des élèves dans une variété de domaines.

Les épreuves nationales

Les épreuves standardisées (ÉpStan)

L'Agence-qualité assure la logistique, la communication et l'information autour de ces épreuves élaborées et conduites par l'Unité de recherche EMACS de l'Université du Luxembourg. Deux objectifs principaux sont poursuivis : récolter des informations sur le fonctionnement général, l'efficacité et l'équité du système éducatif ; informer sur le degré de maîtrise de certaines compétences scolaires et fournir des indications sur la motivation et les attitudes des élèves.

Les épreuves se sont déroulées en novembre 2013 dans toutes les classes de 5^e ES / 9^e EST (en allemand, français et mathématiques) et dans toutes les classes du cycle 3.1 de l'école fondamentale (en allemand et mathématiques). L'Agence-qualité a observé le déroulement des épreuves sur le terrain et présentera un rapport début 2014. Deux prétests ont par ailleurs été réalisés, en vue d'épreuves standardisées au cycle 2.1 et d'épreuves cognitives au cycle 3.2.

Un site Internet est désormais consacré aux ÉpStan : <http://www.epstan.lu>.

La procédure d'orientation en dernière année du cycle 4 : épreuves communes à l'EF

Les épreuves communes se sont déroulées en mars 2013 dans toutes les classes et avec tous les élèves du cycle 4.2 (environ 5 000). Le déroulement des épreuves et la correction sont standardisés. L'exploitation statistique des résultats se fait de manière anonyme. Les résultats permettent de comparer chaque élève à l'ensemble des élèves ayant passé l'épreuve, tout en donnant des informations sur le niveau de développement de l'élève par rapport aux objectifs à atteindre.

L'Agence-qualité fait partie du groupe de coordination des épreuves d'accès (en cas de désaccord des parents avec la décision d'orientation), lesquelles se sont déroulées en juillet 2013.

Les épreuves communes aux lycées

Depuis 2003, des épreuves communes sont organisées annuellement en allemand, français et en mathématiques en classes de 5^e ES / 9^e EST. Les lycées de l'enseignement secondaire ont la possibilité d'intégrer une épreuve en sciences naturelles.

Le Service des statistiques et analyses du ministère et l'Agence-qualité ont recueilli les résultats et les ont analysés en établissant une moyenne de chaque classe, de chaque lycée et une moyenne nationale. Chaque lycée a reçu ses résultats au 3^e trimestre 2012-2013. Ils ont été intégrés dans le rapport-lycée.

Les épreuves internationales

PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) est une étude internationale sur les performances des élèves de 15 ans, réalisée tous les trois ans par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en collaboration avec les pays participant à l'étude. PISA 2012 était

principalement axée sur les mathématiques, mais a également analysé la lecture et les sciences naturelles. Au Luxembourg, l'Agence-qualité est responsable de la coordination, la préparation, l'implémentation et l'évaluation de l'étude PISA. Le rapport national PISA 2012 a été rédigé en étroite coopération avec l'Unité de recherche EMACS de l'Université du Luxembourg et publié en décembre 2013.

L'Agence-qualité a débuté les préparatifs pour PISA 2015. Pour la première fois, PISA 2015 sera effectué par ordinateur dans la majorité des pays participants.

12.3. L'accompagnement spécifique et la participation aux projets

L'accompagnement spécifique

Dans le cadre de ses missions, l'Agence-qualité a accompagné les écoles fondamentales Eis Schoul, Jean Jaurès, Brill (Esch/Alzette), Kirchberg et Troisvierges.

La participation aux projets

Centre d'accompagnement scolaire et éducatif (CASE)

Dans le cadre de la création d'un CASE pour les enfants de l'arrondissement 17 présentant des troubles du comportement, l'Agence-qualité assure un accompagnement méthodologique depuis mars 2012. Des questionnaires pour les enseignants et les parents ont été diffusés fin 2013. Un rapport sera remis en janvier 2014.

Évaluation de mesures d'appui dans les cinq écoles fondamentales de Differdange

L'Agence-qualité a été sollicitée afin d'évaluer la structure Espace, l'appui « dys-dys-dys », l'enseignement à deux et l'intervention des éducateurs gradués. 45 entretiens ont été menés en novembre-décembre 2013 avec enseignants, éducateurs, présidents des comités d'école, psychologue et inspecteur de l'arrondissement. En décembre 2013, des questionnaires ont été soumis aux parents d'élèves et aux élèves de cycles 3 et 4. Des questionnaires seront remis à tous les enseignants en janvier 2014. Le rapport, prévu pour avril 2014, contribuera à la réalisation des nouveaux PRS.

Accompagnement méthodologique du Service de l'Éducation différenciée (EDIFF)

Depuis septembre 2012, l'Agence-qualité offre un accompagnement méthodologique à l'EDIFF dans le cadre de la restructuration du service. En 2013, un document d'explicitation des critères de qualité (volets législatif et partenarial) ainsi qu'une analyse qualitative des avis recueillis sur le projet de restructuration ont été élaborés.

Évaluation du projet Cap Futur

À la demande du Lycée technique d'Esch-Alzette, l'Agence-qualité évalue ce projet pédagogique lancé en 2011 et centré sur la responsabilisation et l'encadrement des adolescents. 20 entretiens ont été conduits avec des élèves et des membres du personnel enseignant et éducatif. Des questionnaires ont également été remis aux élèves et à leurs parents. Le rapport d'évaluation sera remis en février 2014.

« English schooling »

Le ministère évalue la possibilité et la nécessité d'un enseignement en anglais dans le système d'éducation publique pour les niveaux scolaires fondamental et secondaire. Cette démarche a débuté en juillet 2013 avec les Chambres de Commerce américaine (AMCHAM), britannique (BCC), indienne (IBCL), irlandaise (ILCC) et luxembourgeoise (CC), ainsi qu'avec le ministère de l'Économie. Une enquête auprès des entreprises a débuté en décembre 2013. Un premier rapport sera disponible d'ici le printemps 2014.

Projet d'assistant de langue maternelle

L'Agence-qualité accompagne ce projet réalisé en collaboration avec l'Ambassade du Portugal et qui consiste à développer la langue maternelle de l'élève au cycle 1 au moyen d'interventions ponctuelles d'un locuteur natif. Il est mis en œuvre sous forme de projet-ilote dans trois écoles à Esch/Alzette, Ettelbruck et Larochette.

Projet DEVPOLUX

Depuis septembre 2012, l'Agence-qualité collabore avec l'équipe EMACS de l'Université du Luxembourg dans son étude : « *Language and cognitive abilities in Luxembourgish second language learners* ». L'Agence-qualité accompagne les coordinateurs dans la méthodologie de recueil de données auprès de 200 élèves des écoles fondamentales luxembourgeoises (cycle 2.2). En 2013, les élèves ont participé à trois phases de test mesurant leurs aptitudes langagières. Les résultats devraient être présentés au printemps 2014.

Projet d'établissement « think globAL - act local » (tgAL)

En juin 2013, l'Agence-qualité a été sollicitée par le groupe de pilotage du projet tgAL de l'Athénée de Luxembourg pour un accompagnement méthodologique dans la définition d'un ensemble structuré de critères pour la réalisation d'un projet d'éducation au développement durable.

Avis sur projets de recherches menés par l'Université du Luxembourg

Afin que le ministère puisse donner son consentement aux chercheurs désirant entreprendre des recherches dans les établissements scolaires luxembourgeois, l'Agence-qualité avise le contenu des projets. Elle étudie les instruments de mesure et les finalités afin de garantir le respect des principes fondamentaux de l'éthique en recherche sur le terrain.

Durant l'année 2012, neuf projets de recherche ont été soumis à cette démarche, de même que sept autres projets de recherche depuis janvier 2013.

B. La gouvernance au quotidien dans l'Éducation nationale

1. Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale

Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN), organe consultatif créé par la loi du 10 juin 2002, comprend 36 membres nommés par le ministre pour un mandat renouvelable de quatre ans, sur proposition des organismes et associations représentant les partenaires de la vie scolaire, à savoir :

- les parents, élèves et étudiants ;
- le personnel enseignant ;
- les autorités en rapport avec l'école (collège des inspecteurs de l'enseignement fondamental, collèges des directeurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique, communes, cultes reconnus, etc.) ;
- le monde économique, social, associatif et culturel.

Le CSEN est habilité à se prononcer soit à la demande du ministre, soit de sa propre initiative, sur toutes les questions ayant trait à l'éducation nationale et plus particulièrement sur celles qui touchent les grandes orientations du système éducatif.

En février 2013, le Conseil supérieur a voté un avis sur l'enseignement des langues.

En avril, il a finalisé et voté un avis sur les rythmes scolaires.

En mai, le Conseil supérieur a décidé de se pencher, dès la rentrée, sur l'orientation scolaire pour se faire une idée de la situation actuelle et, le cas échéant, faire part de ses préoccupations. Les acteurs concernés ont ainsi présenté l'état actuel aux membres du CSEN.

Le Conseil supérieur a également voté en mai un avis portant sur la relation « École et monde du travail ».

En juin, le groupe de travail chargé en 2012 de la proposition d'avis concernant la réforme lycée a comparé l'avis du CSEN du 25 mai 2012 au projet de loi du 30 avril 2013 et diffusé son constat aux membres du Conseil.

En décembre, un groupe de travail a été chargé de formuler une proposition d'avis sur l'orientation scolaire.

2. La Commission scolaire nationale

La Commission scolaire nationale (CSN), qui relève de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, assure le partenariat entre les autorités scolaires nationales et communales, le personnel des écoles et les parents d'élèves.

Elle compte 15 membres permanents nommés pour cinq ans, dont quatre représentants de divers départements ministériels de l'Éducation nationale, un représentant du ministère de la Famille, un représentant de l'enseignement secondaire/secondaire technique, deux représentants de l'inspectorat de l'enseignement fondamental, quatre instituteurs/trices, un représentant du Syvicol (Syndicat des villes et communes luxembourgeoises) et deux parents d'élèves. En outre, une fois par trimestre, la directrice de l'Éducation différenciée, le directeur du Centre de logopédie, un représentant de l'Enseignement supérieur, un responsable de la médecine scolaire et le chef du culte ou son délégué sont invités à participer à une réunion de la Commission.

Ses missions sont :

- de proposer au ministre les réformes, les axes de recherche, les offres en formation continue et les améliorations qu'elle juge nécessaires ;
- de porter à la connaissance du ministre des pratiques pédagogiques innovantes ;
- de donner son avis sur toutes les questions lui soumises par le ministre, notamment les questions de principe et d'intérêt général concernant l'enseignement fondamental ;
- d'émettre un avis sur le nouveau matériel didactique à utiliser en classe et notamment de constater la conformité dudit matériel aux dispositions du plan d'études de l'enseignement fondamental.

En 2013 la CSN s'est réunie 10 fois, de janvier à décembre. En mars, juin et décembre 2013, elle a siégé en groupe élargi.

Elle a abordé les sujets suivants afin d'établir un avis :

- la réforme de l'enseignement secondaire et secondaire technique ;
- le mobbing à l'école fondamentale ;
- le matériel didactique à l'enseignement fondamental ;
- l'enseignement des langues.

Elle a formulé lors de ses réunions deux avis, portant sur :

- le matériel didactique « Sprachfuchs » destiné au cycle 3 ;
- le rapport de l'OCDE, « OECD Reviews of Evaluation and Assessment in Education : Luxembourg 2012 ».

Les membres de la Commission scolaire ont décidé d'accorder, dans la suite de leurs travaux, une attention particulière en 2014 à des sujets clés, tels que l'enseignement des langues.

3. Le Collège des inspecteurs

L'année 2013 a marqué le fonctionnement du Collège des inspecteurs par une césure claire et nette. En effet, la loi du 18 juillet 2013 concernant les agents intervenant dans l'enseignement fondamental a transformé le Collège d'une structure hiérarchique, dont l'inspecteur général était le chef, en une structure plane avec un président élu par et parmi les membres du Collège. Dans ce contexte, le Collège a élaboré un règlement concernant son fonctionnement.

Les inspecteurs de l'enseignement fondamental se sont réunis 24 fois en session plénière ; s'y ajoutent un certain nombre de réunions des groupes de travail.

Le bureau du Collège, depuis sa création en septembre 2013, s'est réuni huit fois.

En tant qu'organe consultatif, le Collège a discuté tous les projets et textes législatifs qui lui ont été soumis et a transmis son avis à la Ministre.

En tant qu'organe de réflexion, il a transmis à la Ministre son avis concernant des sujets d'actualité dans le domaine de l'enseignement, ceci souvent après des réunions de concertation et d'échange avec les intervenants concernés.

Le Collège des inspecteurs a accompagné et suivi différents projets en collaboration étroite avec l'Agence-qualité (sur les PRS), le SCRIPT (sur l'évaluation et l'enseignement par compétences) et l'IFC (sur le futur stage d'insertion professionnelle des enseignants).

Le Collège a mené des échanges particulièrement approfondis sur l'évaluation des élèves et les bases curriculaires de cette évaluation.

Les membres du Collège ont suivi une formation de deux jours sur la gestion de situations de crise et la conduite de réunions et d'entretiens.

Le Collège des inspecteurs a organisé des épreuves de langues pour 34 candidats dans le cadre de leur admission au stage en vue de l'obtention de l'attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental. Au total, 494 autorisations pour ce stage ont été émises et gérées.

Des membres du Collège font partie de la Commission scolaire nationale, du Conseil supérieur de l'Éducation nationale, du groupe de pilotage de la formation des instituteurs à l'Université du Luxembourg ainsi que de la Commission médico-psycho-pédagogique nationale. Le Collège a également noué des liens avec le Parquet de la Jeunesse de Luxembourg et de Diekirch.

4. Les Collèges des directeurs ES et EST

Le collège des directeurs de l'enseignement secondaire

En tant qu'organe consultatif du Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, le collège des directeurs de l'enseignement secondaire a constitué des groupes de travail pour émettre des avis sur :

- la proposition de texte d'une loi sur l'enseignement secondaire ;
- la proposition de textes de règlements grand-ducaux sur les mesures d'application de la proposition de texte d'une loi sur l'enseignement secondaire.

En tant qu'organe de réflexion, le collège a constitué des groupes de travail, en partie conjointement avec le collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique pour élaborer des avis concernant :

- les thèmes abordés en février 2013 lors du processus de concertation impliquant l'ensemble des acteurs et partenaires du lycée ;
- les conséquences de la nouvelle loi sur la protection des données.

Le collège s'est réuni régulièrement en séance plénière pour traiter des questions d'ordre général, pour avoir des échanges d'information, et pour délibérer sur les propositions élaborées dans les groupes de travail.

Le collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique

En 2013, le collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique a, en tant qu'organe consultatif, élaboré des avis sur :

- le projet de loi portant sur l'enseignement secondaire et quatre projets de règlements grand-ducaux (critères de promotion, accompagnement des élèves, plan de développement scolaire, règles de conduite),;
- les nouveaux règlements de promotion concernant la réforme de la formation professionnelle,
- la proposition des Commission Nationales des programmes concernant l'élaboration de questionnaires d'examen.

En tant qu'organe de réflexion, il a travaillé sur les thèmes suivants et formulé, pour certains, des propositions portant sur :

- le projet de loi portant sur l'enseignement secondaire : Structure et préparation aux études supérieures, progression à travers le système scolaire, l'enseignement des langues, qualité et autonomie (propositions formulées en vue de la participation aux assises de l'éducation nationale)
- les conséquences de la nouvelle loi sur la protection des données,
- le volet informatique de la réforme de la formation professionnelle et le Fichier Élèves modulaire,
- les grilles horaires et l'organisation de la formation professionnelle réformée.

Le collège s'est réuni régulièrement en séance plénière pour traiter des sujets concernant l'enseignement et pour discuter de l'état d'avancement des groupes de travail.

Le collège a participé aux assises de l'éducation nationales les 1^{er} et 2 février 2013 pour présenter les positions du collège sur le projet de loi sur l'enseignement secondaire.

Le collège a participé à des groupes de travail concernant la mise en pratique de la réforme de la formation professionnelle (organisation des modules de rattrapage, critères de promotion, grilles...).

Les 2 collèges ont participé aux assises de l'éducation nationale les 1^{er} et 2 février 2013 pour présenter ses positions concernant le projet de loi sur l'enseignement secondaire.

Ils ont participé à la journée de rencontre entre les directions des lycées et les responsables des services des Ministères de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle ainsi que du Ministère du Développement durable et des Infrastructures du 23 octobre 2013 au Forum Geesseknäppchen.

Ils ont poursuivi leur coopération avec l'Institut de formation continue du SCRIPT pour discuter les projets de réforme du stage pédagogique. Dans un groupe de travail commun, une proposition de réforme du stage pédagogique a été élaborée et adoptée lors d'un collège commun. Ce document a été remis au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et au Secrétaire d'État le 21 janvier 2014.

5. Les commissions nationales des programmes et de formation

Il existe des commissions nationales des programmes (CNP) pour chacune des branches de l'enseignement secondaire, ainsi que pour toutes les branches et formations de l'enseignement secondaire technique.

Des commissions nationales de formation (CNF) sont instituées par division ou section respectivement par métier/profession ou groupe de métiers/professions de la formation professionnelle (CCP, DAP et DT).

Des commissions nationales de l'enseignement général (CNEG) ont été instituées en 2013 pour les modules qui font partie de l'enseignement général de la formation professionnelle. Actuellement, il existe 20 commissions nationales de formation et cinq commissions nationales de l'enseignement général.

Le prochain renouvellement des CNP de l'ES et de l'EST aura lieu le 15 octobre 2014.

Les CNP ou CNF émettent des avis ou font des propositions, soit de leur propre initiative soit à la demande du ministre. Ces avis et propositions concernent notamment les objectifs de l'enseignement, les programmes d'enseignement, les compétences disciplinaires et transversales, les grilles horaires, les méthodes d'enseignement, les mesures de différenciation et de soutien aux élèves, la langue véhiculaire, les manuels et tout autre matériel didactique ainsi que toutes les formes et modalités d'évaluation des élèves.

Chaque commission nationale se compose d'un président qui est l'intermédiaire entre le ministre et les membres de la commission nationale, d'un secrétaire et d'un délégué de chaque lycée qui offre l'ordre d'enseignement et la branche concernés.

Durant l'exercice 2014, les différentes CNP sont appelées à faire des propositions concernant la création d'un futur Conseil national des programmes, organe susceptible de contribuer plus efficacement à la cohérence horizontale entre les différentes disciplines et verticale en faisant le lien avec les socles de compétences acquis à la fin de l'enseignement fondamental.

6. Le Centre de coordination des projets d'établissement (CCPé)

En 2012-2013, 18 projets d'établissement (« pé ») ont été mis en œuvre et 20 en 2013-2014.

Le Lycée de Garçons Luxembourg, le Lycée Michel Rodange Luxembourg, le Lycée du Nord et le Lycée technique agricole ont terminé leur « pé » en juillet 2013.

Le tableau ci-dessous reprend en grandes lignes les projets 2012-2013 et 2013-2014. Les descriptifs détaillés sont disponibles sur www.ccpe.lu.

<i>Établissement</i>	<i>Intitulé du projet et contenu</i>
Atert Lycée Redange (2013/14 : 1 ^{re} année)	<i>Den Atert-Lycée a säin Emfeld - eng talentéiert Régioun!</i> : valoriser les talents dans l'orientation professionnelle ; faire du ALR un centre culturel et sportif régional
Athénée de Luxembourg (2013/14 : 3 ^e année)	<i>Think globAL – act locAL</i> : rendre les élèves attentifs aux grands défis environnementaux et les aider à devenir des citoyens et consommateurs responsables
Lycée Aline Mayrisch Luxembourg (2013/14 : 1 ^{re} année)	<i>eLaml - civis 2.0 ex machina</i> : développer des compétences en matière TIC et l'esprit critique à l'égard de l'outil informatique
Lycée Classique Diekirch (2013/14 : 3 ^e année)	<i>In situ</i> : améliorer l'orientation scolaire et professionnelle en développant des activités en partenariat avec des intervenants externes..
Lycée de Garçons Luxembourg (fini en juillet 2013)	<i>LGL en Fascination Réflexion Vocation science</i> : développer une culture scientifique et technologique aussi bien chez les élèves que chez les professeurs
Lycée de Garçons Luxembourg (2013/14 : 1 ^{re} année)	<i>LGL en gage</i> : développer les compétences nécessaires à l'engagement et la responsabilité, aux niveaux individuel et collectif
Lycée Josy Barthel Mamer (2013/14 : 1 ^{re} année)	<i>Comment motiver les élèves à lire ?</i>
Lycée Michel Rodange Luxembourg (fini en juillet 2013)	<i>Autonomie et responsabilité de l'élève</i> : promouvoir l'autonomie des élèves et les préparer aux études universitaires
Lycée du Nord (fini en juillet 2013)	<i>Awer elo : eng positiv Orientatioun durch partnerschaftlech Berodung</i> : mettre en œuvre une procédure d'orientation formative et active pour tous les élèves..
Lycée Robert Schuman Luxembourg (2013/14 : 1 ^{re} année)	<i>Mathématiques et informatiques pour les sciences et technologies</i> : développer les intérêts des élèves pour les sciences; développer leurs bases en informatique, leurs capacités de structuration et de synthèse, de présentation, le travail en équipe et les compétences communicatives
Lycée technique agricole (fini en juillet 2013)	<i>Application du blended learning</i> dans le cadre d'un atelier pédagogique personnel (Lernwerkstatt)
Lycée technique des Arts et Métiers (2013/14 : 3 ^e année)	<i>Les métiers de l'Art et l'art des métiers</i> : augmenter l'intérêt des élèves pour les différents métiers, améliorer leur orientation professionnelle, promouvoir l'interdisciplinarité et la communication
Lycée technique École	<i>Se ressourcer pour (se) développer</i> : développer des structures d'appui répondant

de Commerce et de Gestion (2013/14 : 1 ^{re} année)	aux besoins des élèves ; instaurer une meilleure coopération entre l'éducateur gradué et les enseignants (10 ^e) ; développer la relation d'aide entre les élèves ; mobiliser la collaboration entre les enseignants des mêmes branches, etc.
Lycée technique d'Ettelbruck (2013/14 : 3 ^e année)	<i>Ready4life</i> : relier les projets orientés sur les compétences de vie et renforcer de manière systématique le développement personnel et social de l'élève ; responsabiliser les élèves, les parents et la communauté scolaire
Lycée technique Mathias Adam (2013/14 : 2 ^e année)	<i>PRIDE – Prévention et intégration dans l'établissement</i> : une intégration améliorée, un diagnostic et une intervention préventive en fonction des besoins des élèves, un meilleur échange d'informations entre les partenaires scolaires concernés.
Lycée technique Michel Lucius (2013/14 : 2 ^e année)	<i>Entwicklung einer lern-, talent-, motivations- und gemeinschaftsfördernden Schulkultur</i> : développer une culture scolaire solidaire ; promouvoir l'attitude positive des élèves face au travail tout en prenant en compte leurs talents et intérêts
Lycée technique pour professions de santé (2013/14 : dernière année)	<i>Fit to teach – fit to care</i> : réussite scolaire ; vécu de la socialisation scolaire par les élèves ; développement des compétences professionnelles et l'apprentissage de la gestion du stress
Lycée technique pour professions éducatives et sociales (2013/14 : 2 ^e année)	<i>Les éducateurs et éducatrices, des praticiens réflexifs !</i> : renforcer et améliorer les enseignements et les apprentissages en vue de promouvoir une meilleure articulation entre la théorie et la pratique.
Schengen-Lyzeum-Perl (2013/14 : 2 ^e année)	<i>Netzwerk Schule-Region</i> : renforcer les compétences sociales et transversales des élèves, leur transmettre des valeurs et une ouverture au monde et les préparer ainsi à leur rôle dans la société démocratique

Les établissements suivants ont commencé la « préphase » de leur nouveau « pé » en septembre 2013 :

Lycée Hubert Clément Esch	<i>Pour une prise en charge individualisée de l'élève du cycle inférieur</i>
Lycée du Nord	<i>Le Lycée du Nord – lieu de vie et de rencontre</i>
Lycée technique agricole	<i>LTA – Let's talk about...</i>
Lycée technique Esch	<i>LTE on target</i>
Uelzecht Lycée Luxembourg	<i>Motivés pour mieux apprendre</i>

Pour l'année budgétaire 2013, un budget total de 389.004 € a été versé aux lycées pour la mise en œuvre de leurs projets d'établissement. Le budget global accordé aux 20 projets d'établissement de l'année scolaire 2013-2014 s'élève à 299.883 €. Les décharges hebdomadaires accordées sont au nombre de 200.

Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises. Le bureau du CCPé s'est réuni une fois. Les membres du conseil ont suivi de près tous les projets en rencontrant les groupes de pilotage dans les lycées.

Le CCPé a planifié au cours de l'année 2013 six journées de formation aux projets d'établissement, à l'intention des chefs des nouveaux « pé » en préphase. Ces journées de formation sont également prévues pour l'année 2014, ainsi que des journées destinées aux chefs des projets en 1^{re} et 2^e année de mise en œuvre.

Chaque année, en mars, les responsables des nouveaux projets présentent au conseil d'administration les travaux réalisés depuis la rentrée. Les membres du CCPé apportent alors leurs conseils sur l'organisation et la planification.

7. La Conférence nationale des élèves du Luxembourg

La Conférence nationale des élèves du Luxembourg (CNEL) a pour mission de représenter les élèves auprès du ministre. Elle peut émettre un avis sur les projets que le ministre lui soumet, formuler des propositions concernant la vie scolaire et le travail des élèves et créer des commissions spéciales consultatives. Elle comprend un à deux délégués par comité d'élèves des lycées et lycées techniques.

De janvier à décembre 2013, la CNEL s'est réunie quatre fois pendant la période scolaire ; les thèmes dominant étant la réforme du lycée, l'adaptation du règlement grand-ducal du 12 mars 1998 portant organisation de la conférence nationale des élèves ainsi que la formulation d'un avis relatif à la « Garantie Jeunesse » dans la cadre du dialogue structuré national.

8. Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires - CPOS

8.1. Prises en charge individuelles

	2012	2013
cas	803	1.045
nombre de consultations / RDV	4.063	4.294
moyenne de consultations par client	5.06	4.11

L'équipe du centre de consultation a traité toutes les demandes qui lui ont été adressées, en offrant des conseils d'orientation, des suivis pédagogiques, éducatifs, psychologiques ou psychothérapeutiques. 1.045 cas (820 nouveaux), dont 54% de filles, ont été suivis, au cours de 4.294 rendez-vous. Près de 3.000 appels téléphoniques ont été recensés. À ces chiffres s'ajoutent les demandes par Internet et via le ministère (52 demandes via beruffer.anelo.lu ; 130 demandes d'information via info@cpos.public.lu, 30 demandes d'information via le ministère).

Les consultations se répartissent en 62% de consultations psychologiques et 38% de consultations d'orientation. Les consultations psychologiques elles-mêmes ont porté à 40% sur les difficultés à l'école, 37% sur des troubles psychiques et 21% sur des questions relatives à la famille ou l'entourage. Enfin, les difficultés à l'école recouvrent pour 47% des difficultés relationnelles, pour 42% des difficultés d'apprentissage et pour 11% des troubles du comportement cognitifs.

8.2. Prises en charge collectives

Les offres du CPOS se diversifient : outre le travail individuel, le CPOS anime des ateliers pour des groupes de jeunes :

- ateliers d'orientation : Stop & go (46 participants à des cycles de huit séances en 2013), Explorations et découvertes – EXPLODE (18 participants à un cycle de quatre séances) ;
- ateliers de gestion du stress (huit participants à deux cycles de cinq séances).

8.3. Coordination et évaluation des SPOS

Dans le cadre de sa mission de coordination des Services de psychologie et d'orientation scolaires, le CPOS a organisé six réunions sur des thèmes d'actualité en relation avec le décrochage scolaire, les nouvelles formations, la promotion de la santé en milieu scolaire, les nouveaux projets. Des priorités et recommandations ont été formulées.

Pour répondre à la demande du terrain de mieux connaître la situation et les besoins des jeunes, la cellule de coordination CPOS/SPOS a approfondi l'étude de l'échec et du décrochage scolaire.

Le CPOS a poursuivi le projet « Orientation + » et animé des séances régulières d'intervision collégiale pour collaborateurs SPOS et enseignants concernés. Il a également proposé un accompagnement individualisé des projets d'orientation dans les lycées et a mis à jour le « Manuel de l'orienteur - les 26 mesures en orientation scolaire au Luxembourg », catalogue électronique de fiches pédagogiques.

8.4. Coopérations

Le CPOS participe aux réunions des partenaires de la Maison de l'orientation, au comité préparatoire du ministère et à six groupes de travail avec les ministères de la Santé, de la Famille, de l'Égalité des chances et du Travail. La collaboration avec l'Université du Luxembourg (unités de recherche INSIDE et EMACS) a donné lieu à la mise à jour, la sélection et la validation de différents outils psychotechniques.

L'expérience pilote « Mentoring professionnel pour Jeunes » (M-ProJ) a été menée en 2012-2013 avec la Maison du Coaching - Mentoring et Consulting asbl, le Lycée technique du Centre et le Lycée Robert Schuman.

8.5. Aides financières et sociales

Voir pages 26 - 27

8.6. Formations et approche qualité

Le programme annuel de formation continue est resté en 2013 un pilier essentiel de développement des pratiques. Il s'est focalisé sur l'aide et l'accompagnement des jeunes et des familles, l'orientation scolaire et professionnelle, la prévention et le bien-être des jeunes ainsi que l'analyse des pratiques.

L'objectif énoncé par le passé d'offrir aux SPOS des actions formatives sur mesure, sous forme notamment de supervisions, a été largement atteint. 45 journées d'actions formatives (formations, supervisions de cas, journée d'étude, supervisions d'équipe) ont été organisées à l'attention des SPOS et du CPOS, et ponctuellement du personnel enseignant (556 inscriptions au total).

Paru au printemps 2013, le rapport global qualité, qui intègre les rapports qualité des SPOS, conclut sur des recommandations à l'adresse des SPOS, des directions des lycées et du ministère, notamment sur le maintien scolaire, les actions « peer-to-peer » et une approche globale en matière de prévention, d'orientation et de prise en charge des élèves.

9. La scolarisation des élèves de langue étrangère

Depuis 1998, le Service de la scolarisation des enfants étrangers coordonne les mesures favorisant l'insertion scolaire des élèves de langue étrangère et offre, à travers différents projets et services d'aide, un appui aux élèves, aux parents d'élèves et aux enseignants.

9.1. Les chiffres

Le taux moyen d'enfants de nationalité étrangère inscrits à l'enseignement public et à l'enseignement privé qui suit les programmes officiels est actuellement de 43,2% et ne cesse de croître (2003-2004 : 36,4%). En 2012-2013, les proportions étaient les suivantes :

- Cycle 1 - précoce : 44,7%
- Cycle 1 - préscolaire : 47,4%
- Cycles 2 - 4 : 50%
- Secondaire : 20%
- Secondaire technique : 44,2%

La reconnaissance de la double nationalité entraîne une légère diminution du nombre d'élèves étrangers inscrits à l'école luxembourgeoise. Or, la comparaison entre la nationalité et la première langue parlée à la maison confirme la tendance à la hausse du nombre d'élèves de langue étrangère à l'enseignement fondamental (précoce, préscolaire et primaire) :

1 ^{ère} langue parlée	2010-2011	2011-2012	2012-2013
luxembourgeois	45,9%	41,5 %	39,8 %
portugais	27,5 %	28,2 %	28,9 %
français	11,1 %	11,5 %	11,9 %
serbo-croate	5,2 %	5,5 %	2,3 %
allemand	2,0 %	2,0 %	2,0 %
italien	1,8 %	1,9 %	2,0 %
autre	8,3 %	9,3 %	13,1 %

9.2. Les actions prioritaires en 2013

Comme les années précédentes, les priorités sont au développement des compétences linguistiques des élèves récemment arrivés au pays et au développement des ressources des enseignants des cours / classes d'accueil.

Publications pour l'enseignement fondamental

- Pour l'apprentissage de l'allemand et du français aux cours d'accueil : « Bilan d'apprentissage » et « Niveaux de compétence » ;
- Dépliant d'information en langue luxembourgeoise sur les cours d'accueil à l'adresse des enseignants ;
- « Accueillir & intégrer. Guide pour enseignants accueillant un enfant nouvellement arrivé au pays » : mise à jour du recueil d'informations pour les titulaires d'un cours d'accueil.

Groupes de travail

La commission nationale des programmes (CNP) des classes d'accueil de l'enseignement secondaire a travaillé sur les épreuves bilan à échelle nationale, le socle de compétences pour le français et le référentiel pour l'enseignement du français et des mathématiques. Elle a également élaboré un nouveau complément au bulletin qui améliore la différenciation.

La CNP des classes d'insertion a mis en place un groupe de travail pour l'élaboration d'un socle de compétences pour le français.

Les multiplicateurs des cours d'accueil de l'enseignement fondamental ont élaboré un portfolio d'apprentissage des langues, actuellement en phase pilote.

Formation des enseignants face à l'hétérogénéité grandissante

Nouvelles formations en 2013 :

- Orientation vers l'ES/EST des élèves nouvellement arrivés au pays,
- Évaluation formative dans le cadre des cours intégrés,
- *Einführung in MULTIDINGSDA und profaxonline (online Software für Kinder mit Migrationshintergrund).*

Formations poursuivies :

- Journées d'accueil des enseignants chargés de cours/classes d'accueil,
- Implémentation d'un portfolio des langues,
- Évaluation diagnostique des compétences en allemand des élèves récemment arrivés,
- Évaluation diagnostique des compétences en langue maternelle des élèves portugais au cycle 1.

En 2012-2013, 210 enseignants des cours d'accueil, classes étatiques et classes d'accueil ont suivi une formation dans le cadre de leur mission.

Le travail en réseau

Le travail en réseau se développe par les réunions régionales et la communauté virtuelle sur le portail mySchool! des 144 instituteurs titulaires d'un cours d'accueil ou d'une classe d'accueil de l'État.

9.3. L'accueil des élèves nouvellement arrivés

Le nombre de personnes accueillies par la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA) du ministère est resté stable en 2012-2013 :

15.09.2012 au 15.09.2013 : 821 (dont 598 scolarisés à l'ES/EST)

15.09.2011 au 15.09.2012 : 827

15.09.2010 au 15.09.2011 : 608

Principales nationalités	2010-2011	2011-2012	2012-2013
portugaise	42,60 %	40,99 %	43,4 %
luxembourgeoise ¹	7,89 %	6,29 %	6,97 %
capverdienne	5,59 %	5,2 %	6,11 %
française	3,95 %	4,23 %	5,01 %
serbe	9,05 %	7,74 %	1,34 %

En ce qui concerne les élèves accueillis, plusieurs constats sont à faire :

- alors que l'immigration en provenance de la Serbie a fortement diminué, celle en provenance de la France est en augmentation ;
- la prédominance des élèves lusophones (portugais, capverdiens, brésiliens) entraîne par endroits des classes à concentration élevée d'élèves parlant le portugais entre eux ;
- la majorité des jeunes primo-arrivants scolarisés à l'école publique sont d'origine sociale modeste.

À l'école fondamentale

Les élèves sont inscrits dans une « classe d'attache » du cycle correspondant à leur âge et à leur parcours antérieur. Les langues de l'école non maîtrisées par l'élève sont apprises en dehors de sa classe d'attache dans le cadre de cours d'accueil. Au cours de l'année scolaire écoulée, 1 414 élèves primo-arrivants ont été

¹ Les élèves luxembourgeois sont des élèves qui rejoignent le système éducatif luxembourgeois après avoir fréquenté une école dans un pays limitrophe (Belgique dans la plupart des cas).

accueillis à l'enseignement fondamental (dont 206 enfants de demandeurs de protection internationale - DPI).

À l'enseignement secondaire et secondaire technique

La grande majorité des nouveaux arrivants ne maîtrisent aucune des langues scolaires du Luxembourg et ne peuvent donc intégrer directement une classe régulière ou francophone. En 2012-2013, 28 classes ont été mises en place à leur intention, dont 26 en début d'année et 2 en cours d'année scolaire.

Classes d'accueil

Ces classes accueillent les élèves de langue étrangère à tout moment de l'année scolaire. Ils y apprennent principalement le français et sont orientés après une année de formation vers une classe d'insertion ou régulière de l'EST. À la fin du 1^{er} trimestre 2013-14, ils étaient au nombre de 309 (373 en 2012-2013, 153 en 2005-2006).

Classes d'insertion

Les classes d'insertion dans le cycle inférieur et le régime préparatoire de l'EST offrent un programme scolaire régulier continu sur trois ans et un apprentissage intensif du français, ou de l'allemand si la langue française est acquise. 1 221 élèves les fréquentent au 1^{er} trimestre 2013-2014 (664 en 2005-2006).

Classes à régime linguistique spécifique

Les classes à régime linguistique (RLS) spécifique ne sont pas réservées aux élèves arrivant au pays. Elles permettent à l'élève qui remplit les conditions d'admission à une certaine formation, à l'exception de celles prévues pour la langue allemande, de fréquenter une telle classe et d'y suivre la formation prévue en langue française. À la rentrée scolaire 2013-2014, 569 élèves y étaient inscrits.

Classes ALLET de l'enseignement secondaire

Les classes ALLET (allemand langue étrangère) accueillent à la division inférieure des élèves qui ont de bonnes connaissances en français et en mathématiques, mais des lacunes en allemand. L'objectif est de pallier les faiblesses en allemand afin que les élèves puissent intégrer les classes usuelles. Organisées dans quatre lycées, elles comptent, à la rentrée 2013, 155 élèves (175 en 2012-2013, 190 en 2007-2008).

Classes FRANÇAIS PLUS et FRANÇAIS INTENSIF de l'enseignement secondaire et secondaire technique

Ces classes accueillent à la division inférieure des élèves qui ont de bonnes connaissances en allemand et en mathématiques, mais des lacunes en français. L'objectif est de pallier les faiblesses en français afin que les élèves puissent intégrer les classes usuelles. Organisées au Lycée Classique Diekirch et au Nordstadlycée, elles comptent à la rentrée 2013, 56 élèves (98 en 2012-2013).

9.4. Les enfants de demandeurs de protection internationale (DPI)

Le Service assure le relais entre l'Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration (OLAI) et les responsables scolaires : transmission des informations sur le nombre d'enfants de demandeurs de protection internationale à scolariser, sur les structures d'accueil et de logement de l'OLAI, les aides matérielles, etc.

L'afflux de demandeurs de protection internationale a baissé en 2013. Selon les sources de la CASNA, 22% des élèves accueillis en 2011-2012 étaient des enfants de demandeurs de protection internationale, voire des mineurs non accompagnés, la plupart d'origine Rom en provenance de la Serbie et de la République de Macédoine. Ce taux a fortement diminué en 2012-2013 : seulement 11% des élèves accueillis par la CASNA étaient des enfants de DPI, la majorité provenant des Balkans.

À l'enseignement fondamental, 15 classes spécialisées d'accueil de l'État pour enfants de DPI ont fonctionné en 2012-2013 (21 classes 2011-2012).

9.5. Le soutien linguistique pour les élèves et familles de langue étrangère

Les médiateurs interculturels

Les médiateurs interculturels, par le biais d'un travail de traduction orale ou écrite, d'information et de médiation, ont pour mission de favoriser l'insertion scolaire des enfants étrangers et d'assurer les liens entre l'école et les familles. La demande de médiation interculturelle, notamment en portugais, est en forte croissance :

- 2012-2013 : 2.821 demandes, dont 1.441 en portugais et 855 en serbo-croate,
- 2011-2012 : 2.698 demandes, dont 1.236 en portugais et 962 en serbo-croate,
- 2010-2011 : 1.817 demandes, dont 938 en portugais et 548 en serbo-croate.

Le grec est venu s'ajouter à l'offre existante. Les médiations en serbo-croate, créole et arabe ont diminué, celles en espagnol, italien, russe et turque ont augmenté. Le service a dû faire appel à davantage de collaborateurs indépendants et leur a offert une formation en six modules.

L'information des parents étrangers

D'importants efforts sont faits pour informer les parents étrangers :

- brochures spécifiques et traductions de documents ;
- émission ZIGZAG sur Radio Latina ;
- réunions d'information pour parents d'élèves lusophones ;
- participation aux journées d'orientation dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration ;
- participation aux « Assises nationales de l'intégration au niveau local ».

Le développement de la langue et de la culture portugaises

Les « cours intégrés » **en** langue maternelle sont inscrits dans l'horaire scolaire : des branches (sciences naturelles, histoire, géographie) sont enseignées en portugais à raison de deux leçons par semaine. Il existe également des cours **de** langue portugaise, appelés « cours parallèles », organisés en dehors de l'horaire scolaire. Les enseignants sont recrutés et indemnisés par les autorités portugaises. En 2012-2013, 2 086 élèves ont suivi des cours intégrés (2.297 en 2005-2006), 1.025 des cours parallèles (1.642 en 2005-2006).

Le développement de la langue maternelle des élèves portugais au cycle 1

Voir page 40

9.6. L'éducation interculturelle

La convention avec l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) portant sur le centre de documentation et d'animations « IKL interkulturelles » a été continuée en 2013.

Durant l'année scolaire 2012-2013, l'IKL a réalisé différents projets afin de combattre les préjugés et les discriminations : animation pédagogique « Zesammen ass besser » destinée aux enfants des cycles 3 et 4; la pièce de théâtre basée sur le livre « Wie ich Papa die Angst vor Fremden nahm » de l'écrivain germano-syrien Rafik Shami, etc.

10. L'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue

10.1. Le cofinancement de la formation en entreprise

En 2013, l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) a instruit 1.676 demandes de cofinancement relatives aux exercices d'exploitation 2011, 2012 et 2013 (1.430 en 2012).

123 participants, répartis en 16 sessions, ont suivi la formation « Cofinancement de la formation en entreprise » (152 en 2012).

Les « Rendez-vous de la formation », entrevues bilatérales avec des chefs d'entreprise ou des responsables formation démontrant l'intérêt du dispositif de cofinancement, ont permis de rencontrer 85 entreprises (67 en 2012).

Cinq séances d'information sur le cofinancement, totalisant 83 participants, ont été organisées dans les locaux de la Chambre des Métiers (114 participants en 2012).

D'autres séances d'information, organisées en relation avec différents partenaires (Partenaires sociaux S.A., Fédération des entreprises des métiers du métal, Fonds de formation sectoriel de l'Intérim,...), ont permis d'accueillir 222 personnes (79 en 2012).

10.2. La promotion de la formation tout au long de la vie

La campagne de communication qui vise à promouvoir le portail *lifelong-learning.lu* auprès des particuliers et des entreprises a été adaptée et diffusée sur base d'un plan média offline et online exploitant les principaux supports nationaux. Une déclinaison de la campagne a été développée pour le lancement de la version anglaise.

Grâce aux relations régulières entretenues avec la presse, l'INFPC a bénéficié d'une présence dans les médias tout au long de l'année. Huit communiqués de presse ont été envoyés, 58 articles publiés.

En novembre 2013, l'INFPC a célébré les 10 ans du portail *lifelong-learning.lu*.

L'institut a participé à plusieurs événements destinés aux professionnels ou aux particuliers : Moovijob, Jobdag, salon de la Formation continue universitaire, Lernfest, GR Business Days, salon Index, lancement de la Semaine européenne des PME et le Gala HR One. Il a également pris part aux conférences du réseau RETEL - Réseau d'étude sur le marché du travail et de l'emploi.

Des collaborations avec différents acteurs ont été mises en place (ADEM, Maison de l'orientation, IFSB).

Deux séances d'information, dédiées aux mesures d'aide à la formation pour particuliers, ainsi que trois séances d'information concernant la validation des acquis de l'expérience, ont été organisées en collaboration avec la Chambre des salariés.

En 2013, le site *infpc.lu* a totalisé 17.996 visites. 50.578 pages ont été consultées.

10.3. Le portail www.lifelong-learning.lu

Le portail a enregistré, en moyenne, 9.600 visiteurs par mois en 2013, soit 28% de plus qu'en 2012. Plus de 59.000 pages ont été consultées mensuellement, avec en tête celles dédiées à la recherche comprenant les portraits des offreurs et les descriptifs de formation. Les rubriques « Aides » et « Diplômes » suivent en termes de pages les plus vues.

En juillet 2013, le portail *lifelong-learning.lu* a été renouvelé, afin d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation comme exigé par la stratégie nationale du *lifelong learning*.

En novembre, une version anglaise a été mise en ligne. Les travaux pour la version allemande ont démarré dans la foulée.

Le répertoire des offreurs de formation, dans sa version papier, a été diffusé à 6.000 exemplaires. Un regroupement des domaines de formation, permettant d'améliorer le classement de l'offre de formation et son accès, a été défini. Il sera intégré dans la version en ligne du répertoire et sur le portail dès 2014.

Le portail a réuni 127 adhésions d'offreurs de formation en 2013, contre 114 en 2012. Plus de 6.200 formations couvrant la plupart des secteurs d'activité de l'économie sont accessibles via le moteur de recherche (5.500 en 2012). Formanews, la newsletter du portail compte désormais 3.100 abonnés, contre 2.750 en 2012.

Une séance d'information consacrée à la présentation du portail et aux services dédiés spécifiquement aux offreurs de formation a été organisée à l'intention d'adhérents potentiels.

Afin de favoriser l'accroissement du nombre de visiteurs du portail, l'INFPC a maintenu le référencement payant et la collaboration avec les sites stratégiques (rtl.lu, entreprises.lu, mlqe.lu, lesfrontaliers.lu et entreprisesmagazine.com).

10.4. Observatoire de la formation

Travaux d'études et d'analyse

En mai 2013, la collection Formastat s'est enrichie d'une nouvelle publication : « Formastat Évolution - Pratiques de formation - Analyse de l'activité de formation des entreprises 2007-2011 » et de sa version condensée.

L'étude Transition École-Vie Active (TEVA), débutée en 2012, s'est poursuivie : les données « Génération 2008 » ont été organisées et structurées ; un premier agenda de production a été formulé et validé.

ReferNet

Le réseau européen de référence et d'expertise sur l'enseignement et la formation professionnelle (Refernet) est composé d'experts en la matière, dans chaque État membre de l'Union européenne, l'Islande et la Norvège. Mis en place par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), il vise à satisfaire la demande croissante d'informations permettant la comparaison de la politique et des développements en matière de formation professionnelle.

En 2013, l'INFPC a rédigé plusieurs publications (Policy report, Country report), un article détaillé sur les décrocheurs et quatre articles brefs sur des actualités nationales récentes. Il a indexé d'une vingtaine de publications nationales dans la base de données bibliographique et assuré la maintenance du site www.refernet.lu.

11. Le Centre national de formation professionnelle continue

L'offre du Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) comprend des cours d'orientation et d'initiation professionnelles, des cours de formation théorique et pratique dans le cadre de l'apprentissage et de la formation professionnelle, des cours de formation professionnelle continue.

Le CNFPC organise sur ses deux sites, Esch/Alzette et Ettelbruck, des cours d'orientation et d'initiation professionnelles – COIP (voir page 27).

Le nombre total d'apprentis inscrits en formation professionnelle initiale préparant à un CCP/CATP/DAP s'élève pour l'année 2013 à 728.

Au courant de l'année 2013, le CNFPC a organisé des cours du soir dans les domaines suivants : arts, gastronomie, social et éducatif, arts ménagers, informatique, bureautique et artisanat. Le nombre d'élèves inscrits était de 897.

Outre les formations de soudeur certifié, des engins de levage et de l'aide socio-familiale, plus de 25 types de formations différentes ont été organisés dans le cadre de la formation professionnelle continue. En 2013, 3.794 personnes ont été formées dans ce cadre.

11.1. La formation patronale préparant au certificat de capacité professionnelle (CCP)

Les CNFPC ont offert en 2012-2013 à 69 jeunes n'ayant pas trouvé de poste d'apprentissage, la possibilité de commencer leur formation patronale au CNFPC dans les qualifications suivantes : installateur chauffage-sanitaire, parqueteur, peintre de véhicules automoteurs et peintre-décorateur.

La durée des conventions est en principe d'une année : l'objectif est de poursuivre l'apprentissage dans le secteur privé l'année suivante.

11.2. Les formations complémentaires pour demandeurs d'emploi

Le Service de la formation professionnelle du ministère est en charge d'une commission qui décide en étroite collaboration avec les CNFPC et le ministère du Travail et de l'Emploi des mesures de formation pour demandeurs d'emploi. Ces mesures de formation sont réparties en trois catégories :

- mesures complémentaires : formations « qualifiantes » exclusivement mises au point pour les besoins spécifiques des entreprises et conjointement avec elles, ayant pour but l'insertion ou la réinsertion professionnelle des chômeurs ;
- formations « pool » organisées à l'intention d'un secteur suivant la demande ;
- formations destinées à augmenter l'employabilité générale des demandeurs d'emploi.

En 2013, 646 personnes ont été présélectionnées pour participer aux différentes mesures (422 en 2012).

12. L'éducation et la formation des adultes

Après la publication de la stratégie nationale du lifelong learning fin 2012, le ministère, ensemble avec les acteurs de l'éducation et de la formation des adultes, a mis en place toute une série de mesures pour augmenter la qualité des offres de formation et pour les rendre accessible à tous les citoyens.

Selon les deux études européennes « AES - participation des adultes à l'éducation et à la formation » et « CVTS - formation professionnelle continue en entreprise », réalisées par le STATEC en 2012, le taux luxembourgeois de participation des citoyens et des entreprises à la formation continue est l'un des plus élevés en Europe. Ces chiffres confirment ceux du Service de la formation des adultes (SFA) du ministère.

Le SFA a comme mission d'organiser la 2^e voie de qualification, l'instruction de base des adultes ainsi que des cours d'intérêt général. Tandis que la 2^e voie de qualification est organisée par l'intermédiaire des délégués à la formation des adultes dans les lycées, l'instruction de base et les cours d'intérêt général sont organisés soit par les délégués du SFA, soit par des communes et des associations conventionnées par le SFA. Pour l'ensemble de ces dispositifs, le nombre d'apprenants a augmenté de 17.192 en 2011-2012 à 20.092 en 2012-2013, soit une hausse de 16,93%.

12.1. La 2^e voie de qualification

Aux adultes, qui souhaitent élever leur niveau de qualification, le Service de la formation des adultes propose des cours préparant aux mêmes diplômes et certificats que ceux délivrés dans la formation initiale. À l'ES, des formations en cours du soir et la formation eBac sont offertes. À l'EST, des classes de 9^e ainsi que différentes classes du cycle moyen et supérieur sont offertes en cours du soir. En formation professionnelle, des cours du soir sont offerts sous la responsabilité du Service de la formation professionnelle.

Enseignement secondaire	200 apprenants (70 cours du soir, 130 eBac)
Enseignement secondaire technique	318 apprenants

12.2. L'instruction de base des adultes

L'instruction de base des adultes s'adresse aux résidents de longue date, scolarisés ou non au Luxembourg et qui ont perdu ou n'ont jamais vraiment acquis les compétences de base en écriture, lecture et calcul ainsi qu'aux personnes récemment venues au pays, peu scolarisées ou originaires de cultures autres que francophones ou germanophones. Pour atteindre ces personnes une campagne de sensibilisation a été lancée à la rentrée 2013-2014. La campagne « Apprendre à mieux écrire, lire ou calculer » comprend :

- des cartes postales,
- des pages Internet (www.abcd.lu),
- un numéro d'appel gratuit 8002 4488 offrant un premier accueil pour les personnes intéressées, une information et une guidance vers un cours approprié.

Parallèlement, le Service de la formation des adultes et les offreurs de cours ont défini un cadre de référence pour l'instruction de base au Luxembourg ainsi qu'un classeur-portfolio remis à chaque apprenant.

Le SFA offre des cours d'instruction de base à Walferdange, Mersch, Ettelbruck, aux centres pénitentiaires, au centre de rétention et il soutient l'offre de communes et d'associations qui s'engagent dans ce domaine (191 inscriptions en 2012-2013). Sont également offerts des cours d'instruction de base pour personnes à besoins spécifiques notamment par le biais de l'Institut national pour déficients visuels (172 inscriptions en 2012-2013).

La compétence digitale est elle aussi devenue une compétence de base. *L'Internet-führerschäin* fut introduit en 2000 dans le cadre de l'initiative gouvernementale eLëtzebuerg. Il a été adapté aux besoins des citoyens et aux changements technologiques.

12.3. Les cours d'intérêt général

Les cours d'intérêt général sont organisés soit directement par le SFA, soit par des organismes externes conventionnés.

La majorité des cours d'intérêt général auxquels les apprenants adultes s'inscrivent se situe dans le domaine linguistique (67,6%), dans les domaines des Arts et créations artisanales (8,8%) et dans le domaine des technologies d'information et de la communication (7,9%).

Pour les langues, les cours de luxembourgeois sont les plus fréquentés : 41% (soit 5.584) des inscriptions en cours de langue. Depuis 2000, où 1.407 inscriptions ont été enregistrées, la progression annuelle des apprenants de luxembourgeois est considérable.

Les cours du SFA sont organisés par les délégués à la formation des adultes dans les lycées et d'autres institutions de formation ainsi que dans la région transfrontalière. En 2012-2013, 438 cours ont été organisés dans les lycées et institutions nationales et étrangères pour 4 588 apprenants adultes, dont 63% de femmes. Le SFA est également chargé de l'organisation des cours d'instruction civique liés à la naturalisation (994 inscriptions en 2012-2013) et au contrat d'accueil et d'intégration (670 inscriptions en 2012-2013).

En 2012-2013, 959 cours conventionnés ont été dispensés à 13.333 apprenants.

Tous les cours conventionnés organisés par les communes et les associations bénéficient du label de qualité du SFA. À cette fin les organisateurs des cours doivent recourir à des formateurs agréés par le SFA. En 2012-2013, 91 conventions portant sur l'octroi d'un label de qualité ont été conclues. Sur l'ensemble des conventions conclues, 43 organismes ont bénéficié d'une subvention du SFA et 20 organismes ont perçu une participation financière du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) pour organiser des cours TIC.

12.4. Ateliers d'apprentissage personnalisé - Learn for success (L4S)

Cette nouvelle initiative du Service de la formation des adultes et de l'École de la 2^e chance, lancée publiquement en janvier 2014, s'adresse à des adultes qui désirent améliorer leurs connaissances et compétences générales pour préparer un concours, accéder à un emploi / une formation ou se développer professionnellement / personnellement.

L4S propose une formation adaptée à chaque projet personnel, avec une organisation sur mesure au niveau des contenus, de la durée et du rythme. Les apprenants bénéficient d'un appui individuel par des experts. À la fin du parcours, l'apprenant reçoit un certificat de participation et un bilan individuel des nouvelles connaissances et compétences acquises.

12.5. Les mesures pour promouvoir l'accès à l'éducation et la formation des adultes

La brochure des cours pour adultes, qui paraît chaque été depuis les années 1990, a été restructurée, complétée et rendue plus lisible, sous forme d'« *Annuaire de l'éducation et de la formation des adultes* » qui guide les citoyens à travers les multiples opportunités d'apprendre.

Dès sa création en 1991, le SFA a accordé un droit d'inscription réduit à certains groupes vulnérables et nécessiteux. Il a élaboré en 2013 une réglementation coordonnée en la matière. Ainsi les institutions qui prennent en charge ces groupes-cibles (ADEM, Service national d'action social, OLAI et offices sociaux communaux) délivrent désormais un bon de droit d'inscription réduit (10 € par cours) pour un cours organisé par le SFA ou par une commune ou une association agréée.

13. L'Institut national des langues

13.1. L'offre de cours

En 2013, l'INL a organisé 303 cours durant le semestre de printemps et 308 durant le semestre d'automne. Avec 11.563 inscriptions en 2013, le nombre global d'inscrits enregistre une augmentation de 7% par rapport à 2012 et de 87% par rapport à 2002. En dépit de cette croissance rapide, l'INL ne parvient pas à satisfaire la demande.

Avec 4.444 apprenants représentant 38,4% des inscrits, le département de français compte la majorité des inscriptions, alors que le département de luxembourgeois en totalise 2.852, soit 24,7%.

Sur les quelque 134 nationalités présentes à l'INL, seulement 10,2% des personnes sont de nationalité luxembourgeoise. Les personnes d'origine française constituent avec 13,8% le plus grand groupe à Luxembourg-ville, tandis qu'à l'annexe de Mersch 28,4% des personnes inscrites sont d'origine portugaise.

Les chiffres concernant la moyenne d'âge des apprenants montrent à l'évidence que les cours de l'Institut sont fréquentés majoritairement par une population active âgée entre 25 et 45 ans, constituée à 67% de femmes.

L'offre de cours fondée sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) se répartit différemment selon les langues, mais ce sont les niveaux débutants qui drainent le plus d'inscrits, sauf en anglais. Les niveaux avancés se sont diversifiés. Des cours de niveau C1 orientés sur la culture se sont développés en luxembourgeois, « Lëtzebuenger Gesellschaft a Kultur », en italien et en espagnol.

Les ateliers de littérature, de culture et d'écriture créative en langue française sous forme de modules de deux semaines, ont remporté un franc succès. L'INL a également proposé des cours centrés sur une compétence (compréhension, production) ou un objectif spécifique (« Deutsch den Beruf », « Business English », « Deutsch für Juristen », « L'italien des médias », « Parler en public » ...).

13.2. Les examens nationaux

L'augmentation des besoins de certification en langue luxembourgeoise qui découle de la loi sur l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise, a amené l'INL à organiser dix sessions du « Sproochentest Lëtzebuergesch », totalisant 942 candidats. Le taux moyen de réussite sur l'ensemble des sessions s'élève à 66%.

Par ailleurs, l'INL a fait passer les examens « Lëtzebuergesch als Friemsprooch (LaF) » à 89 candidats pour lesquels le taux de réussite a été de 58%.

13.3. Les tests et examens internationaux

L'INL, membre de ALTE (Association of Language Testers in Europe), collabore régulièrement avec ses partenaires (British Council, Cambridge ESOL, CIEP, Goethe Institut ...) et assure à ses enseignants une formation continue annuelle les habilitant à la passation et l'évaluation des tests et examens internationaux.

Le nombre de sessions pour les examens anglais a été augmenté pour faire face à une demande accrue et l'offre élargie pour inclure des examens pour les jeunes. En effet, le nombre de candidats pour les examens en anglais est passé de 392 en 2012 à 460 en 2013.

L'Armée luxembourgeoise a recouru aux services de l'INL pour deux tests de positionnement en anglais pour 112 nouvelles recrues.

13.4. L'enseignement et l'apprentissage du luxembourgeois

Pour répondre à la demande croissante de cours de luxembourgeois et à l'afflux de candidats pour les épreuves du « Sproochentest Lëtzebuergesch », l'INL a recruté une nouvelle enseignante pour le deuxième semestre 2013.

En 2004, le département de luxembourgeois comptait neuf enseignants : il totalise désormais 31 professeurs et chargés de cours.

La quatrième formation du « Zertifikat Lëtzebuenger Sprooch a Kultur » (ZLSK) qui a débuté en octobre 2012 avec 14 candidats, s'est terminée par la promotion de 11 candidats en juillet 2013.

La quatrième promotion a débuté en octobre 2013 avec 23 candidats.

13.5. La formation des enseignants de l'INL

Les nouveaux chargés de cours bénéficient d'une formation d'insertion d'une durée de deux ans comprenant un tutorat fondé sur l'observation de classes, l'analyse de pratiques et la démarche réflexive. En 2013, ils étaient au nombre de sept.

Outre les formations spécifiques pour examinateurs, 11 formations continues ont été organisées pour l'ensemble du personnel enseignant : la création de parcours d'apprentissage intégrant le tableau blanc interactif, le développement curriculaire, le développement d'épreuves valides et fiables alignées sur le CECR, la perspective actionnelle et ses implications pratiques dans l'enseignement des langues. En collaboration avec l'IFC, l'INL a organisé une conférence grand public avec Christian Puren sur les perspectives actionnelles dans l'enseignement de la littérature en classe de langue-culture.

13.6. La formation pédagogique et le stage du formateur d'adultes

L'INL a fait partie du groupe de pilotage « Formation pédagogique et stage du formateur d'adultes ». L'activité principale du groupe en 2013 a consisté à fixer les modalités du concours de recrutement de formateurs d'adultes : épreuves préliminaires et examens-concours en vue d'admission au stage pédagogique pour la fonction de formateur s'adultes.

Quatre enseignants de l'INL ont suivi une formation spécifique à l'IFC les préparant à une tâche éventuelle de conseiller pédagogique.

13.7. La mise à disposition de ressources pédagogiques

Dans un souci de transparence et de qualité, l'INL travaille sur la rédaction d'un curriculum accompagné de syllabi qui feront l'inventaire des contenus enseignables pour chaque niveau de chaque langue. En 2013, les syllabi des niveaux A1 à B1 ont été réalisés. Ces travaux pourront servir de référence pour les cours de langues étrangères dispensés aux adultes, à l'INL et dans d'autres établissements du pays.

13.8. Les développements en ligne

L'INL a développé des tests de positionnement en ligne en allemand, français et luxembourgeois, désormais disponibles sur son portail d'inscription. L'INL peut ainsi connaître plus rapidement le niveau des demandeurs et proposer une offre de cours plus ciblée.

Une nouvelle plateforme Intranet a été créée : elle soutient le travail pédagogique des enseignants et facilite l'échange avec les apprenants.

13.9. Les infrastructures

Pour encore mieux servir le public, l'INL a repris, au printemps 2013, les anciens locaux du SCRIPT pour y aménager des salles de cours supplémentaires. Ceci porte le nombre total de salles de classe disponibles à l'INL à 34.

L'INL a continué son opération de valorisation de ses salles de cours par l'installation de tableaux blancs interactifs (TBI), au nombre de 26 unités fin 2013.

Pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite à la salle des fêtes, une plate-forme élévatrice a été installée. L'INL est équipé depuis novembre 2013 d'un dispositif de deux monte-handicapés hydrauliques et d'un ascenseur de personnes.

13.10. La communication

Dans le but d'optimiser le flux d'information vers les apprenants de l'INL et le grand public, de nouvelles brochures dans les trois langues administratives et en anglais ont été réalisées et distribuées.

Conjointement avec les Archives nationales de Luxembourg, l'INL a organisé une conférence-lecture-exposition : « Hoffnung op Brasilien – Hoffnungslosegkeet an Neibrasilien », témoignages d'une émigration échouée de Luxembourgeois vers le Brésil.

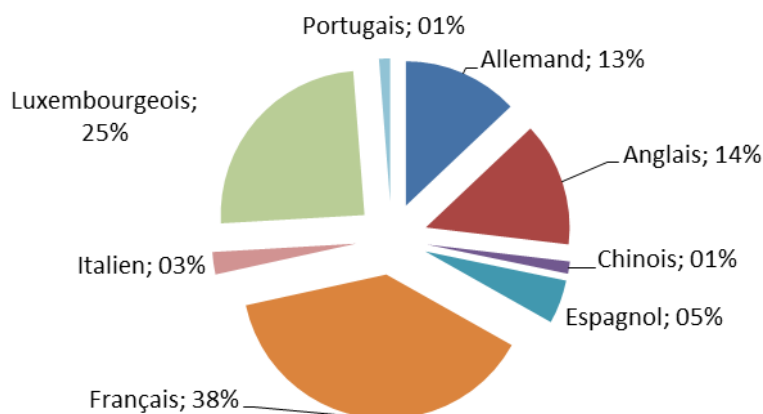
Une soirée de lecture avec l'écrivain italien Antonio Pennacchi, gagnant du Prix Strega 2010, organisée par « Istituto Italiano di Cultura » en coopération avec l'INL, a eu lieu le 18 avril 2013 à l'Institut.

13.11. La collaboration nationale et internationale

L'INL collabore avec les universités et instituts qui offrent des certifications internationales, ainsi qu'avec l'Université du Luxembourg pour ce qui relève de la certification au niveau national. Ainsi, l'Université assure l'analyse psychométrique des tests élaborés par l'Institut, garantissant le respect des standards européens.

13.12 Évolution et répartition du nombre d'inscriptions aux cours

Langue	2010	2011	2012	2013	% 2013
Allemand	1.136	1.229	1.376	1.500	13,0%
Anglais	1.464	1.567	1.575	1.608	13,9%
Chinois	102	119	143	158	1,4%
Espagnol	447	462	526	566	4,9%
Français	3.651	3.825	4.148	4.444	38,4%
Italien	346	292	301	290	2,5%
Luxembourgeois	2.113	2.429	2.612	2.852	24,7%
Portugais	147	115	131	145	1,3%
Total	9.406	10.038	10.812	11.563	100,0%



14. L'Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie

L'Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie - ANEFORE asbl est en charge de la mise en œuvre du Programme européen pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV) au Luxembourg. Elle fait partie du réseau des 42 agences nationales des 33 pays participants. Le programme EFTLV s'adresse à tous les publics et institutions concernés par l'apprentissage tout au long de la vie.

ANEFORE gère aussi le bureau d'assistance eTwinning, responsable de la mise en œuvre des partenariats électroniques en Europe, et depuis 2013 les centres nationaux Europass et Euroguidance.

En 2013, le dernier appel du programme EFTLV a eu lieu. Il sera remplacé par le programme ERASMUS+ à partir de janvier 2014. Pour ANEFORE, cette dernière année était l'occasion de dresser un premier bilan des activités et projets réalisés dans le cadre du programme EFTLV et de leur impact sur les institutions, les professionnels et les apprenants impliqués. En même temps, ANEFORE s'est préparé à la promotion et la mise en œuvre du nouveau programme Erasmus+.

En 2013, la participation du monde éducatif aux différentes actions du programme EFTLV a dépassé celle de toutes les années précédentes. Les bénéficiaires luxembourgeois ont participé à 18 des 21 actions décentralisées proposées par le programme.

Le budget communautaire dont disposait ANEFORE pour cofinancer ces actions s'élevait à 2550.143 €, soit une augmentation de 4,3% par rapport à 2012. ANEFORE a reçu 186 candidatures, soit 19% de plus qu'en 2012, pour un montant total de 3.478.840 € contre 2512428 € en 2012. Après les processus de sélection nationaux et européens, 2508388 € ont pu être engagés pour le financement de 136 contrats correspondant à 52 projets de partenariat et de mobilité et à 84 bourses de mobilités individuelles.

En ce qui concerne la communauté scolaire, le nombre d'enseignants participant à des formations, séminaires ou conférences a continué à augmenter, passant de 72 en 2012 à 85 en 2013. Trois lycées participent dorénavant aux projets de mobilité individuelle des élèves. Douze élèves luxembourgeois ont passé un trimestre dans une école partenaire à l'étranger.

Le personnel de l'agence correspond à 7,65 équivalents temps plein.

Parmi les événements marquants de 2013, figurent :

- la participation au « *Lernfest 2013* » à Mamer et à des foires nationales comme « *Luxdidac* », ou la « *Foire de l'Étudiant* » ;
- le tournage du film « *L'impact du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie au Luxembourg* » ;
- l'organisation de la conférence annuelle « *Du programme EFTLV vers Erasmus+ : impact et perspectives* » et des ateliers au sujet du nouveau programme Erasmus+ ;
- la rédaction du livre « *IMPACT : Le programme EFTLV dans les écoles luxembourgeoises* » ;
- l'organisation d'un « *Europass Western Cluster Meeting* » à Luxembourg ;
- la participation de ANEFORE à l'organisation de deux séminaires de contact eTwinning à Cardiff (Wales) et à Freiburg (Allemagne) ;
- la présentation des outils Europass au personnel de la Maison de l'orientation.

ANEFORE maintient et assure l'amélioration continue de son système de management de la qualité dans le cadre de sa certification ISO 9001 qui a été reconfirmée en 2013.

15. La reconnaissance des diplômes

En 2013, le Service de la reconnaissance des diplômes a reçu un total de 8.000 demandes de reconnaissance de qualifications scolaires et/ou professionnelles (7.738 en 2012). 763 demandes concernaient l'une des autres autorités compétentes (ministères de la Santé, des Classes moyennes, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Famille). 2 389 dossiers étant incomplets, des compléments ont été demandés. 237 demandes de reconnaissance ont été formellement refusées.

5 328 demandes ont abouti à une reconnaissance d'équivalence ou une assimilation à un diplôme ou une certification luxembourgeois.

Dans le secteur de la santé, 1.245 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, notamment pour 762 infirmiers (diminution de 14,19% par rapport à 2012) ainsi que pour 159 aides-soignants (progression de 3,92%). Les bénéficiaires peuvent demander un droit d'exercer auprès du ministère de la Santé.

Dans le secteur socio-éducatif, 226 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées (206 éducateurs et 20 auxiliaires de vie). La reconnaissance engendre le droit d'exercer au Luxembourg.

Dans les secteurs de l'artisanat, du commerce et de l'industrie, 74 demandes ont abouti à une assimilation à un brevet de maîtrise (progression de 184,62%) et 458 à un certificat d'aptitude technique et professionnelle - CATP (progression de 47,74%). Une partie de ces dossiers ont été introduits afin de postuler à un emploi de salarié, les autres en vue d'une création d'entreprise.

1.571 requérants ont obtenu une équivalence à un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques (progression de 16,11%), 478 à un diplôme de technicien (diminution de 3,63%). Cette reconnaissance donne aux bénéficiaires accès à l'enseignement supérieur et au marché de l'emploi.

1.254 attestations de niveau d'études ont été prononcées à l'intention d'élèves voulant intégrer le système scolaire luxembourgeois, ou d'adultes souhaitant connaître le niveau de leurs études au Luxembourg et éventuellement suivre un apprentissage pour adultes.

En 2013, le nombre de reconnaissances prononcées a augmenté de 3,62%, le nombre total des demandes de 3,39%.

Équivalences	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Professions de santé	1040	1334	1142	1194	1049	1053	1192	1458	1245
Professions socio-éducatives	124	185	170	241	217	221	260	245	226
Fin d'études secondaires ou secondaires techniques	743	1039	1145	1203	1348	1183	1244	1353	1571
Technicien	50	60	166	143	287	372	383	496	478
Brevet de maîtrise	-	-	-	-	-	-	11	26	74
CATP	149	365	313	332	208	90	276	310	458
Niveau d'études		983	926	985	1371	1167	1294	1207	1254
CEP*	-	-	-	-	-	159	45	47	22
TOTAL	2206	3966	3862	4098	4480	4245	4705	5142	5328

* certificat de qualification suffisante en pédagogie

16. Le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques

Outre les travaux de coordination dans le cadre des réformes prioritaires, le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) initie et suit nombre d'autres projets.

16.1. Les initiatives au régime préparatoire

Les activités 2013 ont porté sur :

- l'ajustement, la propagation et la validation par la CNP du référentiel de compétences en culture générale. Le programme est obligatoire depuis septembre 2013 ;
- la coordination de deux groupes de travail chargés d'élaborer du matériel didactique en mathématiques. Un groupe vise la progression normale par modules, l'autre vise la production de matériel pour les élèves présentant une dyscalculie ;
- la réorganisation du site « régime préparatoire » sur myschool, ainsi que l'apport continu de propositions de matériel didactique ;
- l'actualisation d'un guide pour les enseignants du régime préparatoire ;
- l'organisation de formations locales ou régionales sur demande des lycées ;
- la réflexion sur le développement du régime préparatoire en général en collaboration avec des chargés de direction et des enseignants du régime préparatoire.

16.2. La mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées

Le Conseil de gouvernement a adopté en mars 2012 un document décrivant la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations-Unies. Dans ce contexte le SCRIPT a initié et accompagne une étude en collaboration avec l'École supérieure de pédagogie de Ludwigsburg dans les écoles fondamentales et les écoles secondaires.

L'étude a pour objectif :

- d'identifier des bonnes pratiques et des initiatives en matière de l'inclusion, ainsi que les conditions préalables qui ont permis d'ouvrir la voie vers un travail inclusif, afin d'en faire la promotion auprès d'autres écoles et auprès des enseignants en général ;
- d'identifier les obstacles techniques, administratifs, légaux qui entravent le travail inclusif ;
- d'aider les écoles qui participent à l'étude à avancer dans leur approche.

Tout au long de l'année 2013, des interviews avec directions, enseignants, parents et élèves de l'enseignement fondamental, secondaire et différencié ont eu lieu. La publication interne des résultats est prévue pour mars 2014. Ces résultats pourront bénéficier au projet « Comenius », auquel est par ailleurs associé avec l'Université du Luxembourg : « TdiverS » (Teaching diverse learners in (school) Subjects).

16.3. La préparation d'un rapport sur l'école luxembourgeoise

Le Conseil scientifique du SCRIPT a, entre autres, pour mission d'aviser les programmes d'action et les rapports d'activités de chaque division du SCRIPT. Ses membres sont :

- Prof. Dr. Hans-Günter Rolff, Dortmund,
- Prof. Dr. Christiane Spiel, Vienne,
- Prof. Dr. Georg Mein, Luxembourg,
- Prof. Dr. Daniel Tröhler. Luxembourg.

Lors de la réunion du Conseil en novembre 2013, les membres ont donné leur avis sur les activités du SCRIPT. Ils se sont prononcés sur la méthodologie à appliquer lors de l'élaboration du rapport sur l'état de l'école au Luxembourg. En effet, selon les missions du SCRIPT, un rapport descriptif de la qualité du système

éducatif est élaboré tous les cinq ans, en lien avec le Conseil scientifique, par un groupe d'experts désignés par le ministre. Le rapport, qui fera l'objet d'une convention de collaboration avec l'Université du Luxembourg, paraîtra début 2015.

16.4. L'organisation d'événements internationaux

11^e Olympiade scientifique pour jeunes européens - EUSO

EUSO (European Union Science Olympiade) est un concours de sciences naturelles par équipes pour élèves de 16 ans. Chaque pays délègue deux équipes de trois jeunes. Le concours international est précédé d'un concours national pour déterminer les représentants de chaque pays. L'édition 2013 du concours européen a eu lieu à Luxembourg du 17 au 24 mars 2013. Le SCRIPT a assuré la coordination au niveau national et a mis à disposition les ressources financières et humaines nécessaires à sa réalisation.

« Rallye Maach math »

Du 25 au 27 octobre 2013, la 17^e rencontre internationale de l'Association du Rallye Mathématique Transalpin (ARMT) a été organisée à Luxembourg, sa section luxembourgeoise, connue sous le nom de « Rallye Maach mat(h) ». Une centaine de membres (enseignants, formateurs, chercheurs) se sont retrouvés afin de préparer les questions soumises aux élèves lors du prochain rallye mathématique, mais aussi de réfléchir aux pratiques susceptibles d'améliorer l'apprentissage et l'enseignement des mathématiques. La section luxembourgeoise est issue d'un groupe de travail du SCRIPT qui a financé l'organisation de ce congrès.

16.5. La diffusion des travaux du SCRIPT

Fin 2013, le SCRIPT a relancé le site www.script.lu. Il présente la structure du service et oriente vers les sites web des trois divisions, nouvellement créés (<http://portal.education.lu/adqs>, <http://portal.education.lu/inno>) ou relooké (www.formation-continue.lu). Les sites présentent en détail les activités des divisions et s'adressent à un public averti.

D'autre part, le SCRIPT continue à éditer la newsletter électronique « Veille en éducation », destinée d'abord au personnel du ministère, mais aussi disponible sur le site web de la division de l'innovation. Le choix des thèmes essaie de refléter les travaux du SCRIPT et les débats actuels en éducation.

17. Le Centre de gestion informatique de l'éducation - CGIE

17.1. L'informatique au ministère – un instrument stratégique

L'informatique est au cœur de tous les services du ministère et des écoles. Sa gestion a permis l'accroissement de la transparence et du contrôle sur les opérations et les processus ainsi que la standardisation de domaines potentiellement coûteux. C'est pourquoi le Gouvernement luxembourgeois a décidé de créer le Centre de gestion informatique de l'éducation (CGIE) par la loi du 13 juin 2013. La nouvelle administration fusionne le Service informatique du ministère et le Centre de technologie de l'éducation créé en 1993. Le CGIE est compétent pour l'ensemble des technologies de l'information et de la communication pour toute l'administration de l'Éducation nationale.

Application « Fichier élèves » (ES/EST)

L'accès à l'ensemble des applications a été limité aux connexions par certificat LuxTrust. Les systèmes sont en cours de préparation pour le passage au matricule de 13 caractères.

Application « Fichier élèves modulaire (FEM) » dédiée à la formation professionnelle réformée

De nouvelles fonctionnalités ont été développées pour l'utilisation quotidienne dans les écoles, essentiellement l'admissibilité au projet intégré final, la certification, la mention.

Suite au règlement grand-ducal du 9 juillet 2013, les adaptations sont en cours, concernant l'évaluation, la certification, la mention et le fait de pouvoir se réinscrire en 10^e.

Les échanges de données avec les chambres professionnelles continuent à être étoffés : contrats des élèves, grilles des modules, inscriptions des élèves.

Application « Scolaria »

Le volet « Demandes d'affectations » avec la saisie des demandes par les enseignants et l'exploitation de ces demandes par le Service de l'enseignement fondamental a été amélioré par rapport à l'année précédente, ainsi que diverses fonctionnalités.

Application « Syclope » (gestion du personnel)

L'ajout majeur pour Syclope a été la mise en place du PAT, personnel administratif et technique de l'ES-EST : les affectations dans les écoles sont demandées dans le « Fichier élèves », accordées au niveau de Syclope, et les données signalétiques sont partagées entre les deux systèmes.

Gestion de la tâche des enseignants

Une des principales missions du CGIE consiste dans la gestion des tâches des enseignants de l'ES/EST, c.-à-d. le calcul des heures supplémentaires et des provisions y relatives, l'établissement des décomptes annuels ainsi que la gestion des absences.

Vu la complexité de la gestion des tâches dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, le CGIE a entamé une démarche de modernisation des instruments informatiques, en collaboration avec la société Gruber & Petters, éditeur du logiciel de gestion des horaires « UNTIS » utilisé par tous les lycées du Luxembourg.

Gestion informatisée des cours en éducation des adultes (GICEA)

Cette application est en cours d'adaptation pour l'ajout de la gestion des bons pour droit d'inscription réduit.

LuxTrust – Sécurité renforcée

Pour les applications informatiques et les démarches administratives en ligne du ministère, la sécurité est primordiale. La certification électronique joue un rôle croissant dans les différents secteurs de la vie professionnelle et privée. L'accès aux applications de l'État via les produits LuxTrust correspond à un choix du Gouvernement luxembourgeois qui a créé cette autorité de certification en 2005 avec des acteurs du secteur financier.

Depuis novembre 2013, l'accès aux applications informatiques du Centre de gestion informatique de l'éducation (CGIE) est davantage sécurisé et se fait désormais uniquement au travers une authentification forte moyennant un produit LuxTrust (SmartCard, Signing Stick ou Token). À cette fin, chacun des quelque 10.000 enseignants de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et secondaire technique s'est vu attribuer gratuitement un Signing Stick LuxTrust au cours des trois dernières années.

Cadre légal pour les données des élèves

La loi sur l'exploitation d'une base de données à caractère personnel relative aux élèves a été votée à la Chambre des députés le 28 février 2013. Elle marque une étape importante dans la protection et la sécurisation des données indispensables à la gestion des parcours scolaires, au fonctionnement et à l'évaluation du système éducatif.

La nouvelle loi définit et limite entre autres les finalités précises pour lesquelles des données à caractère personnel peuvent être recueillies et traitées. Elle énumère limitativement ces données.

17.2. Les TIC au service de la communauté scolaire

Le portail IAM (Identity and Access Management), en service depuis 2007, a été étendu afin de pouvoir assurer la gestion des certificats électroniques LuxTrust.

Le développement de l'application Journal de classe électronique « eKB » (elektronesch Klassebuch) s'est avéré trop complexe et instable. La phase de test a été clôturée. En échange, le CGIE va offrir en 2014 aux établissements secondaires l'application « livre de classe électronique Webuntis ».

Le centre de support (helpdesk), mis en place à l'essai au début du mois de septembre 2012 avec l'objectif d'intercepter les appels d'aide 'faciles à traiter' est en phase d'expansion.

19 techniciens sont affectés à un ou deux voire trois établissements suivant la charge de travail et ont assuré le bon fonctionnement de quelque 13.500 ordinateurs de 29 établissements scolaires. Cinq autres techniciens engagés par cinq lycées se sont occupés de la maintenance d'environ 1.500 ordinateurs.

En 2013, la 22^e édition du Concours informatique luxembourgeois a été organisée par le CGIE. Les quatre lauréats ont participé à la 25^e Olympiade internationale en informatique en Australie.

La médiathèque a migré à l'Institut de formation continue à Mersch. Le service audiovisuel a été rattaché au SCRIPT.

17.3. Le portail mySchool!

eLearning

La cellule de développement de mySchool! a poursuivi son support technique et pédagogique dans le domaine de l'eLearning. L'eBac poursuit son succès avec un nombre croissant d'eLearners.

La migration du portail

Le besoin de fonctionnalités plus avancées et d'une modernisation du portail, a mené à la mise en place d'une nouvelle plateforme. La migration des outils, des sites et contenus existants est en cours.

À l'enseignement fondamental

En 2013, de nouvelles écoles ont adopté l'outil de gestion de bibliothèque myLibrary, développé par mySchool!. Il existe ainsi 141 bibliothèques qui utilisent la gestion informatique de leurs catalogues avec les systèmes de mySchool!. Par ailleurs, un grand nombre d'écoles bénéficient maintenant d'une présence internet créée ou améliorée à l'aide des outils de mySchool!.

eContenu

Des collaborateurs, enseignants, stagiaires et candidats-professeurs ont créé un grand nombre de webfolios (cours en ligne).

Formations et assistance

Les formations mySchool! ont été organisées sur mesure et à la demande des établissements scolaires. La demande était croissante, jusqu'à plusieurs formations par semaine. Tous les collaborateurs de mySchool! contribuent à l'assistance sur site pour l'installation et le développement des « intranets » et « sites web » d'écoles.

Statistiques de connexion

Actuellement, le site gère 109.000 utilisateurs. Il enregistre l'identification de plus de 2.500 personnes différentes par jour et près de 10.000 par semaine, avec un nombre d'utilisateurs connectés en parallèle avoisinant les 200-250 en moyenne pendant la journée et 100-150 en soirée.

17.4. Collaborations

L'antenne norTIC continue son travail de promotion des contenus et outils pédagogiques ainsi que de formation et d'assistance des utilisateurs des régions du nord.

18. La restauration scolaire

Restopolis, le Service de la restauration scolaire du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est le garant d'une alimentation saine et équilibrée dans tous les restaurants scolaires des lycées du Luxembourg. Toutes les préparations sont réalisées sur base de produits frais, de saison, provenant partiellement de production régionale, de l'agriculture biologique et du commerce équitable. Un contrôle de tous les plats servis est assuré en continu. De plus, les restaurants scolaires ont pris l'engagement de favoriser les produits étiquetés sans OGM.

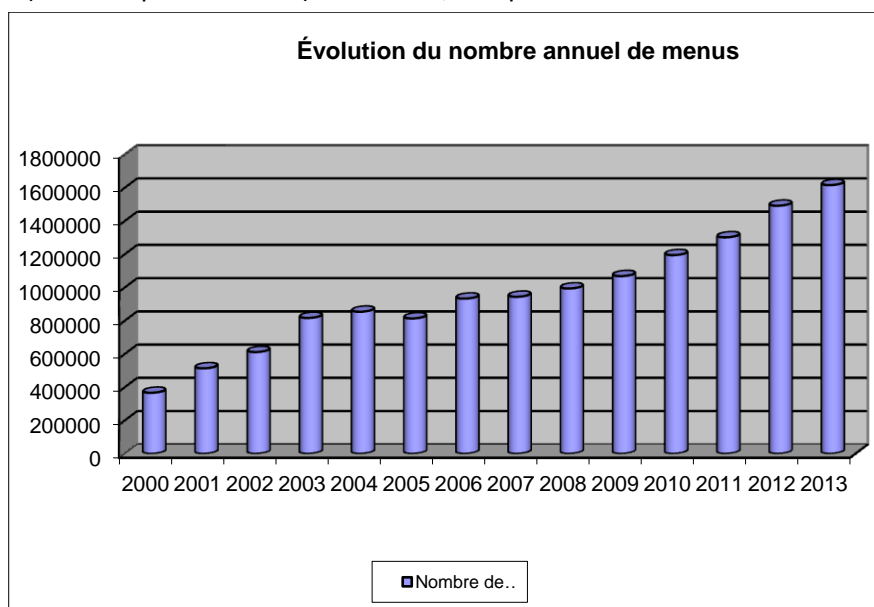
En 2013, Restopolis a réalisé une augmentation de 8,32% du nombre de menus vendus, par rapport à 2012. Cette croissance peut être expliquée par le fait que Restopolis a réussi à mieux répondre aux exigences des convives en ce qui concerne la saveur des plats tout en respectant les exigences de l'équilibre alimentaire.

Les engagements de Restopolis demeurent identiques : proposer une alimentation saine et équilibrée ; contribuer au développement durable ; promouvoir les produits du terroir et de l'agriculture biologique ; participer au commerce équitable ; favoriser les produits étiquetés sans OGM.

Restopolis s'engage également sur le volet pédagogique en proposant des semaines thématiques consacrées aux produits du terroir, aux produits bio, aux produits du commerce équitable, aux produits sans OGM, mais aussi aux cultures alimentaires d'autres régions. Tout en sensibilisant à ces sujets, les semaines thématiques favorisent la convivialité et l'attractivité des restaurants scolaires.

Le site www.restopolis.lu annonce les événements à venir, le lancement de nouveaux produits, les semaines thématiques et les concours organisés dans ce cadre. On peut y consulter les menus de tous les restaurants scolaires à l'avance. Les convives ou leurs parents ont la possibilité d'alimenter leur compte par carte de crédit sur le site. Restopolis incite toute personne intéressée à faire part de ses suggestions à l'adresse contact@restopolis.lu. Depuis mars 2012, l'application « Restopolis » permet de consulter le menu de chacun des restaurants scolaires via smartphone.

Un menu complet (entrée + plat + dessert) s'élève à 4,30 € pour un élève.



Activité	Nombre de points de vente	138
	Nombre d'articles vendus	4.620.514
	Nombre de menus vendus	1.616.100

Personnel	Régie directe	155
	Régie mixte	25
	Régie privée	196
	Personnel administratif	11

19. La construction et l'entretien des infrastructures scolaires

Plan directeur sectoriel lycées

Un groupe de travail interministériel a été constitué avec des représentants du ministère de l'Éducation nationale, du ministère du Développement durable et des Infrastructures, du ministère des Finances et du ministère de l'Économie (Statec). Il assure le contrôle continu institué par le règlement grand-ducal du 25 novembre 2005 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel « lycées ». Il analyse et évalue les données suivantes : évolution de la démographie scolaire, création de capacités scolaires, mise en place des zones de proximité et du mécanisme d'inscription prioritaire, décentralisation de l'offre scolaire, réduction des flux interpoles, organisation régionalisée des transports scolaires.

Les analyses sont basées sur les données disponibles en 2013 ; il est prévu de présenter un premier rapport en 2014.

Lycée technique des Arts et Métiers

Le nouveau restaurant scolaire du Lycée technique des Arts et Métiers a été mis en service en septembre 2013.

Sportlycée

Le nouveau bâtiment du Sportlycée a été inauguré le 22 février 2013.

École de la 2^e Chance

Les nouvelles infrastructures de l'École de la 2^e Chance à Hollerich ont été inaugurées le 7 octobre 2013.

Lycée Hubert Clément

En attendant l'achèvement des travaux de transformation et d'agrandissement du Lycée Hubert Clément à Esch-sur-Alzette, les classes de la division inférieure fonctionnent au bâtiment Victor Hugo à Esch. L'inauguration officielle a eu lieu le 7 juin 2013.

Lycée technique pour Professions de Santé

Le premier coup de pelle pour le nouveau bâtiment à Bascharage a été donnée le 23 septembre 2013, l'inauguration du nouveau pavillon du lycée à Luxembourg s'est faite le 7 octobre 2013. Le programme de construction du centre de formation à Strassen a été finalisé.

Athénée de Luxembourg

Les travaux de rénovation ont commencé au printemps 2013. La mise en service du bâtiment est prévue pour septembre 2016.

Centre de logopédie

Les travaux de construction du nouveau bâtiment ont commencé au printemps 2013.

Lycée technique Michel Lucius

La pose de la première pierre de la nouvelle aile 2000 du Lycée technique Michel Lucius s'est déroulée le 8 juillet 2013. Le programme de construction de l'aile 3000 a été finalisé.

Lycée technique du Centre et Lycée technique Michel Lucius

Le nouveau restaurant scolaire commun au Lycée technique du Centre et au Lycée technique Michel Lucius ainsi que l'infrastructure sportive du Lycée technique du Centre sont en cours de planification.

Lycée militaire

Le programme de construction du Lycée militaire (anc. École de l'Armée) a été finalisé.

Lycée classique de Diekirch

Le programme de rénovation et d'extension du bâtiment à Mersch du Lycée classique de Diekirch a été finalisé.

Lycée à Clervaux

Le projet de loi relatif à la construction d'un lycée à Clervaux a été voté par la Chambre des députés le 30 janvier 2013 ; celui portant création d'un lycée à Clervaux, le 14 mai 2013.

Lycée à Differdange

La construction d'un lycée à Differdange est en cours de planification.

Écoles privées

À la rentrée 2013, l'International School à Luxembourg a pu mettre en service le bâtiment ISL2 avec une capacité d'accueil de 600 élèves de l'enseignement fondamental. L'inauguration officielle du bâtiment a eu lieu le 24 octobre 2013.

20. La gestion des ressources humaines de l'Éducation nationale

20.1. L'information des candidats pour une carrière dans l'enseignement

Pour mieux informer à la fois les étudiants et les jeunes diplômés se trouvant à l'orée d'un choix professionnel, le ministère continue de collaborer avec le Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur (CEDIES) et de participer régulièrement, en tant qu'employeur, à la Foire de l'Étudiant.

20.2. L'enseignement fondamental

La planification des besoins

La commission permanente d'experts, chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant et éducatif, a remis en avril 2013 son rapport général comportant notamment une évaluation des besoins en personnel prévisibles de 2013-2014 à 2017-2018.

Le recrutement

Le nombre des admissions au concours d'instituteur organisé en 2013, a été fixé à 230, dont 40 pour le cycle 1. 213 candidats ont effectivement pu être admis à la fonction.

	Cycle 1		Cycles 2 - 4		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F
Nouveaux engagements	5	35	32	141	37	176

Le personnel enseignant

	M	F	TOTAL
Enseignants brevetés	878	3.525	4.403
Réserve de suppléants	102	663	765
Éducateurs- fonctionnaires ou employés de l'État engagés comme 2 ^e intervenant	12	226	238
Enseignants de religion rémunérés par l'État pour le compte de l'Archevêché	25	216	241
Total M/F	1.017	4.630	5.647

La part des agents féminins est de 81.99 % de l'effectif total. 92 instituteurs sont en congé sans traitement.

L'inspectorat

	M	F	Total
Inspecteurs chargés d'un arrondissement	11	6	17
Candidats – inspecteurs	2	2	4
Inspecteurs détachés à d'autres administrations	3	0	3
Éducateurs gradués affectés aux bureaux régionaux de l'inspectorat	7	44	51
Personnel administratif des bureaux de l'inspectorat	4	15	19
Total	27	67	94

Dans l'attente du vote de la loi du 18 juillet 2013 concernant les agents intervenant dans l'enseignement fondamental, les tâches de l'inspecteur général ont été assurées par deux inspecteurs.

Les remplaçants

Depuis la rentrée scolaire 2009-2010, de nombreuses personnes supplémentaires susceptibles d'intervenir comme remplaçants ont été formées et se sont vues délivrer l'attestation les habilitant à faire des remplacements. Malgré un pool de plusieurs centaines de remplaçants potentiels et la mise en place d'un outil informatique de gestion des remplacements plus performant, des difficultés persistent pour assurer le remplacement individuel de chaque enseignant empêché temporairement d'assurer son service.

Pour l'année scolaire 2012-2013, 1.070 personnes ont presté des remplacements d'agents en congé de maladie, de maternité, de parenté ou en formation continue. La majorité des concernés effectuent des remplacements ponctuels de courte durée.

	M	F	T
Nombre de remplaçants permanents (contrats pour une année scolaire, lors de l'affectation)	24	80	104
Nombre de remplaçants, payés mensuellement (contrats >3 mois en continu)	52	151	203
Nombre de remplaçants, payés par leçons	228	535	763
TOTAL	304	766	1.070

20.3. L'enseignement secondaire et secondaire technique

La planification des besoins en personnel enseignant

Sur base du rapport de planification élaboré par la commission permanente d'experts, le programme de recrutement suivant a été proposé au Gouvernement en conseil :

2013-2014	270 postes
2014-2015	280 postes
2015-2016	280 postes
2016-2017	280 postes
2017-2018	280 postes

Le recrutement des enseignants

600 candidats se sont inscrits à la session de l'année scolaire 2012 – 2013 ; 403 candidats étaient admissibles aux épreuves de classement. Parmi ces candidats, 79 ont abandonné avant les épreuves ou au cours de celles-ci, 163 ont échoué aux épreuves et 16 ont réussi sans pour autant être classés en rang utile. 145 candidats ont été recrutés. Le plan de recrutement prévoyait de recruter au total 244 candidats.

	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Candidats inscrits	565	548	496	535	513	600
Plan de recrutement	175	179	191	218	245	244
Candidats admis	162	154	165	196	171	145
Postes non occupés	13	25	26	22	74	99

Jusqu'en 2010-2011, la législation en vigueur permettait l'organisation de deux sessions du concours au cours d'une année scolaire : une session principale au cours du premier trimestre de l'année scolaire et une session complémentaire au cours du deuxième trimestre. À partir de l'année scolaire 2011-2012, une seule session du concours est organisée au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire.

L'organisation actuelle du recrutement n'étant pas satisfaisante, une réflexion est engagée en vue d'élaborer une nouvelle procédure de recrutement.

Le personnel

Statut	Année scolaire 2012-2013		
	M	F	Total
Membres des directions	63	21	84
Sous-total : directions	63	21	84
Enseignants – titulaires	1.068	1.155	2.223
Candidats – enseignants	246	215	461
Stagiaires – enseignants	213	175	388
Retraités réintégré/maintenus en service	8	8	16
Sous-total : enseignants brevetés	1.535	1.553	3.088
Réserve nationale de chargés d'enseignement	424	340	764
Chargés d'éducation à durée déterminée (CDD)	163	124	287
Experts-vacataires	24	39	63
Sous-total : enseignants non brevetés	611	503	1 114
SPOS et personnel d'encadrement des carrières de l'éducateur gradué et de l'éducateur	34	156	180
Fonctionnaires des carrières administratives et techniques	241	31	272
Rédacteurs détachés de l'administration gouvernementale	11	15	26
Employés administratifs et techniques	36	143	179
Ouvriers à tâche complète ou partielle	108	412	520
Sous-total : personnel d'encadrement	430	757	1187
TOTAL	2.639	2.834	5.473

On peut constater que, tous statuts confondus, le nombre des agents féminins dépasse la moitié de l'effectif total (51,78%). Parmi les enseignants « brevetés », le pourcentage des agents féminins est de 50,29%, alors que pour les chargés de cours et chargés d'éducation, il est de 44,15%.

20.4. L'Éducation différenciée et l'enseignement logopédique

	Éducation différenciée		Logopédie	
	M	F	M	F
Direction	1	1	1	0
Attaché à la Direction	0	0	0	0,5
Éducateurs gradués	12,75	87	0	8,5
Éducateurs	9	51,5	0	2,5
Éducateurs-instructeurs	8	1	0	0
Instituteurs	6	16,5	0	21,5
Instituteurs d'enseignement logopédique	0	0	0	0
Instructeurs de natation	2	1	1	0
Pédagogues	8	58	0	0
Professeurs d'enseignement logopédique	0	0	2	31,5
Professions de santé	4,5	41,5	0	0
Psychologues	12,5	20,5	0	1,5
Chargés de cours	1	9,25	1	4,5
Personnel administratif	2	6,75	5	2,5
Personnel technique	4	19,5	1	11
	70,75	313,5	11	84
Total	384,25		95	

21. La gestion de situations de crise

Les travaux en matière de management du risque ont été dominés par le retour d'expérience de l'exercice transfrontalier de gestion de crise en cas de problèmes au Centre nucléaire de production d'électricité de Cattenom (2^e phase de l'exercice en décembre 2012). Les leçons apprises en matière de planification et de communication ont été synthétisées par le Conseil supérieur de la protection nationale et ont conduit à une révision profonde du Plan opérationnel du ministère de l'Éducation nationale afin de consolider sa flexibilité dans les scénarios les plus diversifiés. L'adaptation des procédures à la nouvelle organisation du Gouvernement visant le rattachement du département Enfance et Jeunesse au ministère de l'Éducation nationale a été démarrée et se poursuivra en 2014.

Deux accidents corporels au cours desquels des lycéens se sont blessés au doigt, l'un légèrement, l'autre grièvement, ainsi que deux incidents relatifs à un incendie et à un exercice d'évacuation en cas d'incendie ont fait l'objet d'une enquête par le ministère en vue de promouvoir la prévention des accidents.

Un problème grave de santé au travail a conduit le ministère à sensibiliser ses services aux troubles de santé que certaines substances contenues dans des produits de nettoyage et d'entretien des sols sont susceptibles de provoquer.

22. La communication du ministère

22.1. La communication à travers la presse

En 2013, le ministère a

- diffusé plus de 30 communiqués de presse, consacrés aux réformes scolaires, à l'actualité scolaire ou à des sujets pédagogiques spécifiques,
- organisé 29 conférences ou présentations à la presse. Outre la traditionnelle conférence de presse de la rentrée, elles ont notamment porté sur le bilan de la réforme de l'enseignement fondamental, le projet de réforme du lycée, le rapport d'expertise sur les bilans intermédiaires et les résultats de l'étude PISA 2012.

22.2. La communication en ligne

Phase 1 d'un site plus performant

Le 2 septembre, un nouveau visage du site www.men.lu a vu le jour, remplaçant celui créé 7 ans plus tôt. Avec une mise en page plus aérée, plus colorée, un moteur de recherche plus performant, il s'adresse avant tout au grand public, avec une information simple et compréhensible. Il comporte des rubriques thématiques : acteurs, système éducatif, enseignement fondamental, enseignement secondaire et secondaire technique, formation professionnelle, lifelong learning. Celles-ci sont complétées par des rubriques transversales : actualités, grands dossiers, postes vacants, annuaire, publications, démarches.

En préparation depuis septembre 2012, cette refonte a pris, en cours de route, une autre perspective, le Centre des technologies de l'information de l'État ayant choisi de lui appliquer le *Responsive Design / Mobile First*, offrant une consultation optimisée des informations disponibles, que ce soit sur PC, tablettes numériques ou smartphones.

Les pages mises en lignes en septembre correspondent à la phase 1 du projet. Dans la 2^{ème} phase, d'autres rubriques (telles que la législation et le département Enfance et Jeunesse, intégré à l'Éducation nationale depuis décembre 2013), fonctionnalités et améliorations seront ajoutées.

Entre septembre et décembre, le site a reçu 200.599 visites, pour 838.574 pages vues. Le pic des visites fut atteint en septembre, avec 60.473 visites.

Sur l'ancien site, de janvier à août 2013, on compte 524.766 visites, soit une moyenne de 65.595 visites par mois.

www.reformelycee.lu

Dans le cadre du projet de réforme du lycée, le site dédié, lancé en décembre 2011, a continué à informer sur le processus de consultation et le processus législatif jusqu'au dépôt des textes à la Chambre des députés en mai 2013. Au cours de l'année, 5.835 personnes différentes ont visité le site, lors de 8 725 visites. 24 168 pages ont été vues avec une moyenne de 2,77 pages par visite. Deux pics furent atteints : le 16 avril (329 visites), lorsque furent publiés les grands axes de l'avant-projet de loi et les réponses du ministère aux questions de la délégation nationale des lycées (DNL) et le 2 mai (277 visites), en consultation du projet de loi. Quatre newsletters des nouveautés site ont été envoyées à quelque 400 abonnés.

22.3. La communication d'urgence

Mis en place en 2012, le système de communication d'urgence *Alarmtilt* permet d'alerter simultanément un grand nombre de personnes en cas de situation d'urgence. Fin 2013, plus de 1.100 acteurs-clés ont été inscrits au système *Alarmtilt* du ministère.

22.4. Autres moyens de communication

Comme les années précédentes, le ministère a

- réalisé une revue de presse quotidienne réunissant tous les articles sur l'éducation qui paraissent dans la presse nationale,
- diffusé des envois collectifs par courriel aux 12.000 détenteurs d'une adresse prénom.nom@education.lu (37 envois au total),
- réalisé et diffusé 11 éditions du Courrier de l'Éducation nationale,
- réalisé, au début de chaque mois, une lettre d'information au personnel, consacrée aux changements de personnel et autres nouvelles d'ordre pratique.

23. L'action européenne et les relations internationales

23.1. Le Conseil des ministres

Sous la présidence irlandaise, le Conseil des ministres de l'Éducation du 15 février a adopté des conclusions « Investir dans l'éducation et la formation », réponse à la communication de la Commission « Repenser l'éducation ». Il y insiste sur les aspects prioritaires d'une réforme de l'éducation et de la formation en mettant l'accent sur l'amélioration du niveau général de qualifications et de compétences en vue de stimuler l'employabilité et de réduire le chômage des jeunes.

Lors de la réunion du 16 mai, le Conseil a arrêté une stratégie sur la dimension sociale de l'enseignement supérieur, devant veiller à ce que la diversité de la population soit reflétée parmi les étudiants.

Le Comité de l'Éducation s'est réuni 14 fois pendant le premier semestre 2013, pour préparer le Conseil.

Sous la présidence lithuanienne, le 25 novembre 2013, les ministres de l'Éducation ont adopté des conclusions sur l'exercice efficace des fonctions de direction dans l'enseignement.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur européen, le Conseil invite les États à mettre en place des approches stratégiques globales d'internationalisation dans trois domaines : la mobilité des étudiants et du personnel, les programmes des cours et l'enseignement numérique, la coopération stratégique et les partenariats.

Le Comité de l'Éducation s'est réuni sept fois pendant le deuxième semestre 2013, pour préparer le Conseil.

23.2. Eurydice

Les rapports suivants ont été finalisés en 2013 :

- Financing of School Education ;
- Key Data on ECEC ;
- Thematic report on HE 2013 ;
- How countries respond to EU2020 ;
- Early school leaving ;
- Feasibility of HE Mobility Scoreboard ;
- Academic staff in HE ;
- Update on taught time ;
- Update on teacher salaries ;
- Update on fees & support for HE;
- Update on budget in education.

La base de données décrivant en détail le système d'éducation et de formation luxembourgeois « Eurypedia » a été mise à jour dans sa version anglaise et intégralement traduite en français.

23.4. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Le Comité des politiques éducatives s'est réuni à Paris les 18-19 avril et 19-20 novembre 2013 et a poursuivi ses échanges sur « [skills strategy](#) » et « [financial literacy](#) ».

Une réunion informelle des ministres de l'Éducation des pays membres en octobre 2013 à Istanbul a traité de l'adaptation des systèmes éducatifs aux défis de notre monde de plus en plus interconnecté.

En ce qui concerne les publications de l'OCDE, sont parus en 2013 :

Regards sur l'éducation 2013, qui présente une batterie d'indicateurs actualisés et comparables sur les résultats des systèmes éducatifs.

Les premiers résultats de *l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC)*, qui a permis notamment d'évaluer directement, dans 24 pays, un ensemble de compétences- clés en traitement de l'information, à savoir la littératie, la numératie et la résolution de problèmes dans des environnements à forte composante technologique.

Les résultats de l'étude *PISA 2012*. Les résultats des élèves du Luxembourg ont augmenté en lecture et en sciences naturelles, tout en restant stables en mathématiques. Cette amélioration est d'autant plus encourageante que la diversité des élèves s'est encore considérablement accrue depuis 2003. Cependant, les résultats demeurent légèrement en dessous de la moyenne de l'OCDE : 490 points en mathématiques (moyenne de l'OCDE : 494), 488 points en lecture (moyenne de l'OCDE : 496), 491 points en sciences naturelles (moyenne de l'OCDE : 501).

23.5. Le Conseil de l'Europe

En février 2013 s'est tenue à Andorre-la-vieille la conférence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur « Les compétences pour une culture de la démocratie et le dialogue interculturel : un enjeu politique et des valeurs ».

La session plénière du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) s'est déroulée en février 2013 à Strasbourg, et a notamment discuté : de descripteurs de compétences pour une culture de la démocratie et du dialogue interculturel ; du rôle stratégique du Conseil de l'Europe dans l'enseignement supérieur ; des recommandations de la conférence « Les droits de l'homme et la démocratie en action – un regard vers l'avenir : l'impact de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme » ; du projet « Histoires partagées pour une Europe sans clivages » ; de la coopération avec le Centre européen Wergeland à Oslo et d'un recueil de bonnes pratiques visant à créer un environnement scolaire démocratique respectueux de la diversité culturelle.

La 24^e session de la conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation s'est tenue à Helsinki en avril 2013 sur le thème « Gouvernance et Éducation de qualité ». Sa déclaration finale charge le CDPPE de :

- mettre en place une plateforme paneuropéenne d'échange d'informations et de bonnes pratiques relatives à l'éthique et à l'intégrité dans l'éducation ;
- étudier les possibilités d'élaborer des indicateurs pour mesurer la participation des partenaires européens en matière d'éducation (élèves, parents, professionnels de l'éducation, société civile et responsables) ;
- envisager d'élaborer des descripteurs et un cadre de référence pour mettre en œuvre une éducation aux compétences pour la démocratie et le dialogue interculturel ;
- aider les États-membres à élaborer des mesures politiques spécifiques favorisant l'accès à la formation de tous les élèves et étudiants, en particulier ceux qui n'achèvent pas leur scolarité et qui sont, pour cette raison, en plus grand risque de chômage et de pauvreté.

En septembre, l'Unité des politiques linguistiques a tenu une conférence intergouvernementale sur « Qualité et inclusion en éducation : le rôle unique des langues ».

Une conférence informelle du CDPPE a eu lieu à Belgrade en octobre 2013 sur la mise en œuvre des thématiques de la déclaration d'Helsinki.

23.6. Le Conseil supérieur des Écoles européennes

En 2013, le Conseil supérieur des Écoles européennes s'est réuni trois fois. La situation budgétaire précaire en Europe a de nouveau dominé les travaux. Suite à l'avis favorable émis par le Comité budgétaire sur les propositions de principes de partage de la charge financière (Cost sharing), le Conseil supérieur a adopté un modèle structurel devant reposer sur quatre éléments principaux, à savoir, le nombre d'élèves par nationalité, le nombre de membres du personnel détaché par nationalité, le coût salarial national annuel moyen du personnel détaché de chaque État-membre de l'Union européenne et la structure des sections linguistiques du système. Le niveau cible à atteindre par État-membre en termes de personnel détaché sera calculé annuellement sur base de ces quatre éléments. Le nouveau modèle sera appliqué aux exercices 2015 à 2019, l'objectif étant de parvenir d'ici 2020 à une répartition véritablement équitable de la charge financière.

Luxembourg a depuis toujours rempli ses engagements quant au quota du détachement. Actuellement, 18 enseignants sont détachés et 204 élèves luxembourgeois sont inscrits aux écoles.

La population scolaire globale des Écoles européennes était au 15 octobre 2013 de 24.547 élèves (+ 2,84% par rapport à 2012). 64,56% de la population scolaire globale se trouvent dans les écoles de Bruxelles (44,66%) et de Luxembourg (19,90%).

À la rentrée 2013-2014, les effectifs à l'École européenne Luxembourg I s'élevaient à 2.786 élèves : 382 au niveau maternel, 1.042 élèves au primaire et 1 362 élèves au secondaire. Les effectifs à l'École européenne Luxembourg II étaient de 2.101 élèves : 270 élèves au maternel, 773 élèves au primaire, et de 1.058 élèves au secondaire.

Les Écoles européennes ont fêté leurs 60 ans lors d'une séance académique le 12 avril 2013.

24. Les coûts et financements du système scolaire luxembourgeois

Analyse de l'année budgétaire 2011

1. Répartition des dépenses par financeur et par ordre d'enseignement

Ordre d'enseignement / Financeur	Éducation préscolaire Enseignement primaire	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle	495 600 802 €	154 734 692 €	310 698 805 €	961 034 299 €
Communes	388 390 542 €			388 390 542 €
Administration des Bâtiments publics	176 652 €	18 548 688 €	26 814 822 €	45 540 162 €
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	42 414 453 €	9 658 560 €	17 401 009 €	69 474 022 €
Ministère de la Famille	64 069 351 €	3 137 889 €	5 467 767 €	72 675 007 €
Ministère de l'Intérieur	42 074 922 €			42 074 922 €
Ministère des Transports		11 003 783 €	19 174 079 €	30 177 862 €
Ministère de la Santé	167 282 €	47 144 €	82 149 €	296 575 €
Landkreis Merzig-Wadern		3 415 863 €		3 415 863 €
Total	1 032 894 004 €	200 546 619 €	379 638 631 €	1 613 079 254 €

2. Répartition des dépenses par affectation et par ordre d'enseignement

Ordre d'enseignement / Financeur	Éducation préscolaire Enseignement primaire	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Rémunération du personnel enseignant	676 798 159 €	123 272 285 €	254 356 322 €	1 054 426 766 €
Rémunération du personnel non-enseignant	28 300 561 €	23 302 803 €	41 403 781 €	93 007 145 €
Autres dépenses courantes	173 914 161 €	28 834 000 €	56 692 817 €	259 440 978 €
Dépenses en capital	153 881 124 €	25 137 530 €	27 185 711 €	206 204 365 €
Total	1 032 894 005 €	200 546 618 €	379 638 631 €	1 613 079 254 €

C. Annexes

1. Les actes législatifs et réglementaires 2013

Centre de Gestion Informatique de l'Éducation (CGIE)

CGIE - création	Loi du 13 juin 2013 portant modification <ol style="list-style-type: none"> 1) de la loi modifiée du 7 octobre 1993 ayant pour objet <ol style="list-style-type: none"> a) la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques ; b) la création d'un Centre de Technologie de l'Éducation ; c) l'institution d'un Conseil scientifique, 2) de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État. (Doc. parl. 6503) <p>Mém. A-101 du 21.6.2013, p. 1472</p>
-----------------	--

Enseignement fondamental

Inspections	Loi du 18 juillet 2013 concernant des agents intervenant dans l'enseignement fondamental et modifiant les lois du 6 février 2009 portant organisation et concernant le personnel de l'enseignement fondamental. <p>Mém. A-139 du 29.7.2013 (Doc. parl. 6390)</p>
-------------	---

Tâche des instituteurs	Règlement grand-ducal du 18 avril 2013 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 mars 2009 fixant la tâche des instituteurs de l'enseignement fondamental. <p>Mém. A-77 du 26.4.2013</p>
------------------------	---

Enseignement secondaire et secondaire technique

Dispositions communes ES - EST

Admission au Sportlycée	Règlement grand-ducal du 11 mai 2013 déterminant : <ol style="list-style-type: none"> 1. les critères sportifs à remplir pour être admissible au Sportlycée et 2. les modalités du fonctionnement du comité de coordination. <p>Mém. A-91 du 3.6.2013</p>
-------------------------	---

Examen de fin d'études	Règlement grand-ducal du 15 novembre 2013 portant modification <ol style="list-style-type: none"> a) du règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires b) du règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien. <p>Mém. A-204 du 29.11.2013, p. 3753</p>
------------------------	---

Fichier élèves	Loi du 18 mars 2013 relative aux traitements de données à caractère personnel concernant les élèves. (Doc. parl. 6284) <p>Mém. A-55 du 2.4.2013, p. 726</p>
----------------	--

Tâche	Règlement grand-ducal du 20 septembre 2013 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 24 juillet 2007 portant fixation de
-------	--

la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques.

Mém. A-184 du 23.10.2013, p. 3494

Enseignement secondaire

Grilles horaires

Règlement grand-ducal du 9 juillet 2013 fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et les branches fondamentales des classes de l'enseignement secondaire.

Mém. A-123 du 18.7.2013, p. 1968

Enseignement secondaire technique

Examens de fin d'études -
Modalités

Règlement grand-ducal du 9 juillet 2013 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires techniques du régime technique et du régime de la formation de technicien - ancien régime.

Mém. A-123 du 18.7.2013, p. 2548

Grilles horaires

Règlement grand-ducal du 9 juillet 2013 fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique.

Mém. A-123 du 18.7.2013, p. 1998

Établissements scolaires

Clervaux

Loi du 13 juin 2013 portant création d'un lycée à Clervaux. (**Doc. parl. 6522**)

Mém. A-102 du 21.6.2013, p. 1478

Lycée à Junglinster - Nom

Règlement grand-ducal du 9 juillet 2013 portant dénomination du lycée à Junglinster.

Mém. A-118 du 12.7.2013, p. 1848

Formation des adultes

Droits d'inscription

Règlement grand-ducal du 23 avril 2013 ayant pour objet

1. de fixer le montant du droit d'inscription à payer lors de l'admission à un cours d'intérêt général organisé par le Service de la formation des adultes et
2. de modifier le règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2000 ayant pour objet 1) de fixer les modalités des contrats conventionnant des cours pour adultes et les conditions d'obtention d'un label de qualité et d'une subvention 2) de créer une Commission Consultative à l'Éducation des Adultes.

Mém. A-84 du 6.5.2013, p. 986

Formation professionnelle

Grilles horaires

Règlement grand-ducal du 9 juillet 2013 fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2013/2014 des formations aux métiers et professions qui sont organisés suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale.

Mém. A-123 du 18.7.2013, p. 2137

Métiers et indemnités
d'apprentissage

Règlement grand-ducal du 9 juillet 2013

1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle ;

2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social.

Mém. A-117 du 12.7.2013

Réforme

Règlement grand-ducal du 9 juillet 2013

1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle ;
2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social.

Mém. A-117 du 12.7.2013, p. 1834

Règlement grand-ducal du 9 juillet 2013 déterminant :

1. l'évaluation et la promotion des élèves des classes de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale auxquelles les dispositions nouvelles de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle s'appliquent ;
2. les conditions d'attribution des certificats et diplômes sur la base des modules acquis et mis en compte pour l'apprentissage tout au long de la vie.

Mém. A-122 du 16.7.2013, p. 1956

Règlement grand-ducal du 9 juillet 2013

1. fixant les métiers et les professions sur lesquels porte la formation professionnelle de base ;
2. déterminant les critères d'admission et l'organisation de la formation professionnelle de base ;
3. déterminant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission spéciale.

Mém. A-122 du 16.7.2013, p. 1960

Règlement grand-ducal du 9 juillet 2013 déterminant

1. la nature des modules préparatoires par type de formation accordant l'accès aux études techniques supérieures ;
2. l'organisation et la nature des projets intégrés.

Mém. A-122 du 16.7.2013, p. 1963

Vacances scolaires

Calendrier

Règlement grand-ducal du 19 juillet 2013 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016.

Mém. A-134 du 26 juillet 2013, p. 2750

2. Les publications du ministère

Les manuels scolaires

Le ministère a publié, en 2012, 213 manuels et cours pour l'enseignement fondamental aux cycles 1 à 4, dont 22 nouveaux manuels et supports didactiques.

- ☒ Verstehen und Trainieren, Grundaufgaben zum Zahlenbuch 1 Neu!
- ☒ Mila 2- Hörtexte und Lieder CD Neu!
- ☒ Verstehen und Trainieren, Grundaufgaben zum Zahlenbuch 2 Neu!
- ☒ Verstehen und Trainieren, Grundaufgaben zum Zahlenbuch 3 Neu!
- ☒ Mathematik 5 Neu! Schülerbuch mit CD-ROM
- ☒ Mathematik 5 Arbeitsheft Neu!
- ☒ Mathematik 5 Neu! Arbeitsheft zum individuellen Fördern
- ☒ Mathematik 5 Neu! Lehrerband mit CD-ROM: Lösungen
- ☒ Bilans intermédiaires – Cycle 4 Neu !
- ☒ Niveau de compétence Cycle 1-4 Neu !

Il a publié 58 manuels pour l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique, dont une édition mise à jour du manuel « Ma vie professionnelle » pour le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

Des groupes de travail d'enseignants ont également collaboré à de nouveaux manuels scolaires qui sont parus chez des éditeurs commerciaux luxembourgeois ou allemands.

Le Courrier de l'Éducation nationale

Séries	No édités	Titre
Partie générale	11	Courrier A
Numéros spéciaux	6	10e Rencontre internationale pédagogie & psychologie : Integration-Inklusion 12. Schoulsportdag Schriftstellerinnen entdecken (KeK – Band 3) Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2013-2014 60 ^e anniversaire du réseau des écoles associées de l'UNESCO
Uniquement en ligne		Animations culturelles 2013-2014

Autres publications

Service	Titre
SCRIPT	Affiche: Schoulsportdag 2013 Affiche : Den Dësch ass gedéckt! Liess fir datt s du grouss a staark gëss !! Affiche et dépliant programme: Journées du livre et du droit d'auteur 2013 Dépliant programme : Virliesconcours 2013

	<p>PISA 2012 : nationaler Bericht Luxemburg Passage primaire postprimaire 2012-2013 Épreuves standardisées : école fondamentale Plan d'encadrement périscolaire : Leitfaden und Empfehlungen zur Umsetzung des PEP Plan d'encadrement périscolaire : recommandations pour l'établissement du PEP Plan de réussite scolaire : guide pratique Dépliant : Izigerstee Lies a fléi : de Katalog 2014</p>
CPOS	<p>Affiche et dépliant : conférence publique : Les parents face à la difficulté scolaire de leur adolescent Affiche et dépliant de journée d'étude : La souffrance scolaire des adolescents Rapport global qualité : 2011-2012 Dépliant : CPOS – Maison de l'orientation Le réflexe formation 2013-2014</p>
Statistiques	<p>Les chiffres clés de l'Éducation nationale : statistiques et indicateurs 2011-2012 Key figures of the Luxembourgish Education System : School Year 2011-2012 Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement fondamental, éducation différenciée 2010-2011 Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement secondaire général 2011-2012 Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement secondaire technique 2011-2012 Diplômes et certifications : statistiques globales, comparaisons et analyses 2011-2012 Le décrochage scolaire au Luxembourg : année scolaire 2011-2012 Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois - exercice 2011 Transition des élèves diplômés et certifiés en 2010 et 2011</p>
Enfants étrangers	<p>Dépliant : Classes d'accueil Dépliant : L'école du succès, une chance pour tous : classes à régime linguistique spécial</p>
Formation professionnelle	<p>Accompagnez votre enfant vers la formation professionnelle (brochure d'information aux parents : version trilingue)</p>
Formation des adultes	<p>Cours pour adultes 2012-2013 Stratégie nationale du lifelong learning : livre blanc Dépliants, cartes postales et fardes : formation de base (www.abcd.lu) Dépliant : Atelier d'apprentissage personnalisé - Learn for Success (L4S)</p>
Éducation différenciée	<p>Actes du colloque : 10e Rencontre internationale Pédagogie & Psychologie Panneaux d'exposition pour la semaine de l'intégration</p>
Autres	<p>Bienvenue en classe de 7^e (brochure d'information aux parents : version trilingue) Que faire après le 4^e cycle de l'enseignement fondamental ? Code de l'Éducation : mise à jour 2012 Carnets de liaison ES/EST OSNA - Op der Sich no Aarbecht</p>

	<p>ORIKA Dépliant : Action locale pour jeunes Affiches : Porte ouverte Maison de l'orientation Dépliant : École de la 2e Chance (E2C) - une école pour toi? Le régime préparatoire Dépliant et questionnaire : Stop Mobbing Früh übt sich: Mediation für Kinder Rapport d'activité 2012</p>
--	--

Publications uniquement en ligne

- Manuels scolaires de l'enseignement fondamental : bon de commande 2013-2014
- Que fazer após o 4.º ciclo de escola fundamental?
- Informations pour parents et élèves étrangers (versions albanaise et serbo-croate)
- Que faire après la classe de 9^e ?
- Accueillir et intégrer : guide pour enseignants accueillant un enfant nouvellement arrivé au pays
- Newsletter : veille en éducation
- Le cannabis chez les adolescents : un défi pour le personnel scolaire
- L'enseignement luxembourgeois en chiffres : année scolaire 2011-2012

3. La présence dans les organismes internationaux

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Au niveau de l'OCDE, le ministère participe aux comités et groupes de travail suivants :

- Comité directeur des politiques d'éducation,
- Comité directeur du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI),
- Comité directeur du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA),
- INES Working Party on Indicators of Educational Systems,
- Network on Labour market, economic and social outcomes of learning (LSO),
- Network on the collection and adjudication of system-level descriptive information on educational structures, policies and practices (NESLI),
- Réseau de l'OCDE sur l'éducation de la petite enfance et des soins,
- Coordinateurs nationaux pour l'étude thématique de l'OCDE sur l'éducation des migrants,
- Groupe d'experts nationaux de l'OCDE pour l'évaluation des équipements éducatifs,
- Groupe d'experts nationaux sur l'éducation et la formation professionnelles,
- Groupe d'experts nationaux sur la formation des migrants.

Union européenne

Le ministère participe aux comités et groupes de travail suivants :

Conseil de l'Union européenne

- Conseil Éducation, Jeunesse et Culture,
- Comité de l'éducation.

Groupes à haut niveau

- Groupe à haut niveau en éducation,
- Directeurs généraux des écoles,
- Directeurs généraux de la formation professionnelle.

Groupes thématiques

- Groupe thématique pour le développement professionnel des enseignants,
- Groupe thématique « Early childhood education and care »,
- Groupe thématique sur le développement professionnel de formateurs VET,
- Groupe thématique sur l'assurance qualité au niveau de la formation des adultes,
- Groupe thématique sur le financement de la formation des adultes,
- Groupe thématique sur l'abandon scolaire précoce.

Groupes d'experts

- Groupe d'experts CRELL,
- Groupe d'experts en matière d'enseignement de médias et d'éducation,
- Groupe d'experts « indicateurs TIC » .

Programme européen d'apprentissage tout au long de la vie

- Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (ANEFOR),
- Comité « Éducation et formation tout au long de la vie » (EFTLV).

Statistiques et études comparatives

- Education and Training Statistics (ETS),
- Standing Group on Indicators and Benchmarks,
- Agence nationale EURYDICE.

Formation professionnelle et des adultes

- Conseil de direction du Centre de la formation professionnelle (CEDEFOP),
- Conseil de direction de la Fondation européenne pour la formation (ETF),
- Comité consultatif pour la formation professionnelle,
- Cadre européen de certifications – groupe consultatif,
- European Credit system for Vocational Education and Training (ECVET),
- Réseau européen des Agences nationales Europass (ANE),
- Réseau européen pour l'assurance qualité dans la formation professionnelle (EQAVET).

Technologies d'information et de communication

- Stakeholder Group on ICT supported innovation,
- Comité de direction « European Schoolnet »,
- Education Portals Committee.

Enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers

- Comité des représentants de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers (EADSNE),
- Coordinateurs nationaux.

Reconnaissance des qualifications

- Comité de réglementation pour la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Orientation

- Réseau européen pour la politique d'orientation tout au long de la vie (ELGPN),
- Réseau des agences nationales Euroguidance.

Les Écoles européennes

- Conseil supérieur des Écoles européennes (CSEE),
- Comité administratif et financier des Écoles européennes (CAF).

Conseils d'inspection

- Conseil d'inspection de l'enseignement maternel et primaire,
- Conseil d'inspection de l'enseignement secondaire,
- Conseil d'inspection mixte.

Comités pédagogiques

- Comités pédagogiques (primaire, secondaire et mixte).

Groupes de travail

- Groupe de travail « Sciences »,
- Groupe de travail « Règlement général »,
- Groupe de travail pour l'élaboration d'un statut pour le personnel administratif et de service,
- Groupe de travail « Bac européen »,
- Groupe consultatif pour enfants à besoins spécifiques.

Conseil d'administration

- Conseil d'administration des Écoles européennes Lux1 & Lux2.

Fonds européens

- Fonds européen pour les réfugiés,
- Comité de suivi national du fonds social européen.

United Nations' Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)

Le ministère est présent au niveau de la Commission nationale pour la Coopération avec l'UNESCO.

Conseil de l'Europe

Au niveau du Conseil de l'Europe, le ministère participe aux comités et groupes de travail suivants :

- Conférence permanente des ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe,
- Comité directeur de l'éducation,
- Comité de direction du Centre européen pour les langues vivantes,
- Coordinateurs nationaux du Portfolio européen des langues,
- Groupe de coordinateurs « Éducation à la citoyenneté démocratique et Droits de l'homme »,
- Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité,
- Histoires partagées pour une Europe sans clivages,
- Formation continue des enseignants « Pestalozzi ».

Accords bilatéraux interrégionaux et intergouvernementaux et réseaux

Coopération transfrontalière et régionale

- Fondation des Régions européennes pour la Recherche en Éducation et en Formation,
- Groupe transfrontalier SPOS-PMS-CIO,
- Accord de Karlsruhe – Quattropôle (Luxembourg, Metz, Trèves, Sarrebruck),
- Déclarations communes sur la reconnaissance des équivalences de diplômes et de niveaux d'enseignement avec la Rhénanie-Palatinat et le Nord –Westphalie,
- Commission régionale de l'éducation et de la formation,
- Groupe de travail « Éducation et Formation » de la Commission régionale.

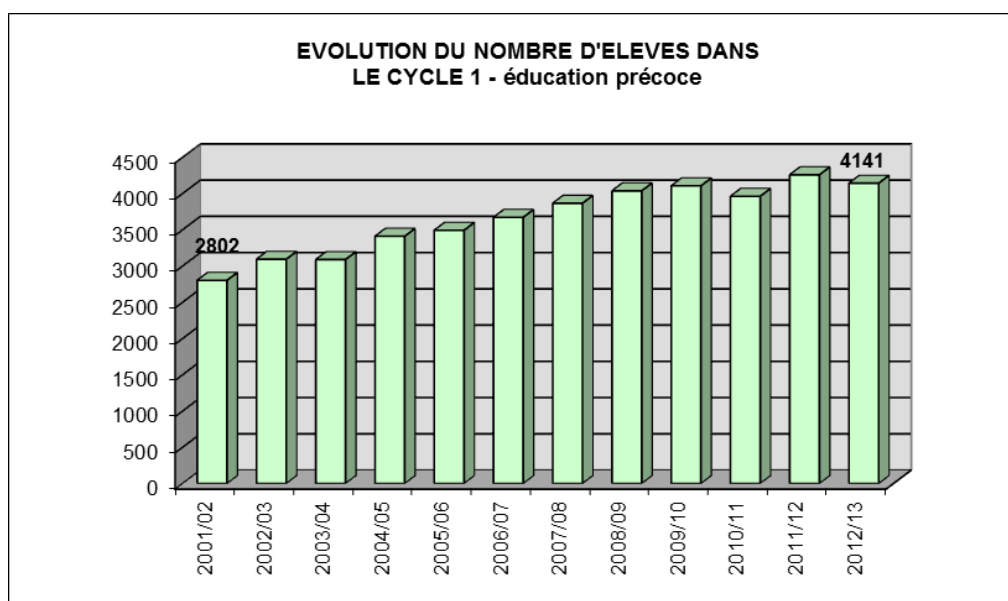
Coopération internationale

- Accords bilatéraux de coopération,
- Réseau européen des politiques d'évaluation des systèmes éducatifs (REVA),
- International Association for the Evaluation of Educational Achievement (IEA),
- Expert group on active citizenship indicators,
- Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance, and Research (ITF),
- Réseau d'échanges BeLDACH (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Autriche, Suisse),
- Asia-Europe Meeting (ASEM).

4. Les statistiques de l'Éducation nationale

EVOLUTION DES ELEVES DANS LE CYCLE 1 (éducation précoce)

	ELEVES
2001/02	2802
2002/03	3093
2003/04	3088
2004/05	3410
2005/06	3492
2006/07	3671
2007/08	3865
2008/09	4036
2009/10	4105
2010/11	3961
2011/12	4258
2012/13	4141

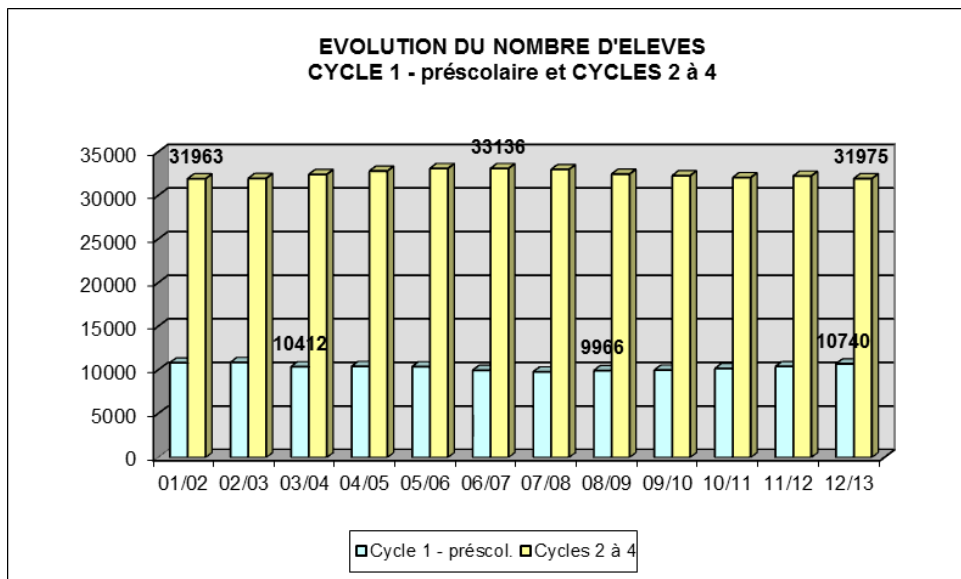


TAUX DE FREQUENTATION AU CYCLE 1 - éducation précoce dans l'enseignement public

	ELEVES	population de 3 ans	Taux de fréquentation
2001/02	2802	5548	50,5%
2002/03	3093	5777	53,5%
2003/04	3088	5888	52,4%
2004/05	3410	5663	60,2%
2005/06	3492	5598	62,4%
2006/07	3671	5557	66,1%
2007/08	3865	5775	66,9%
2008/09	4036	5667	71,2%
2009/10	4105	5845	70,2%
2010/11	3961	5843	67,8%
2011/12	4258	5904	72,1%
2012/13	4141	6032	68,7%

EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS LES CYCLES 1 (préscolaire) ET 2 - 4

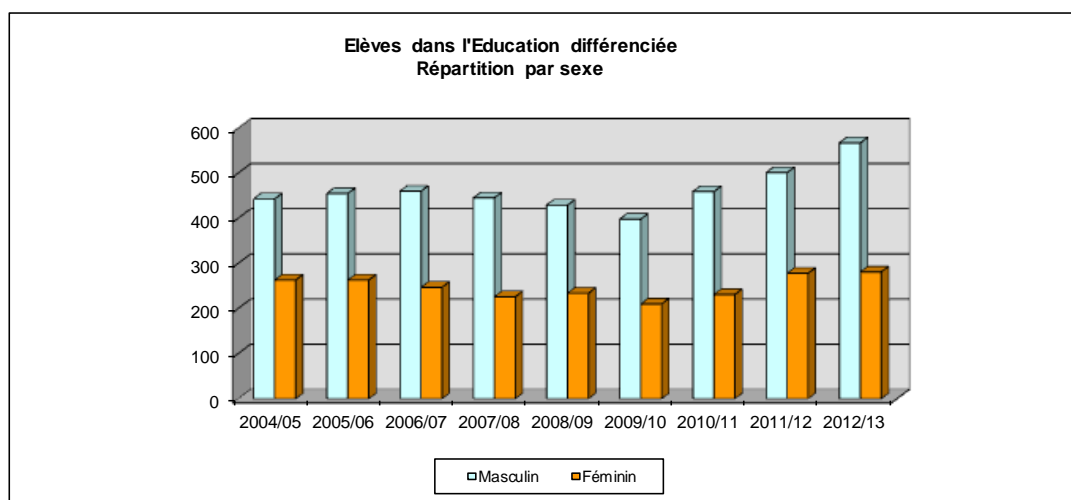
	Cycle 1 - préscol.	Cycles 2 à 4
01/02	10850	31963
02/03	10896	32004
03/04	10412	32456
04/05	10441	32840
05/06	10411	33138
06/07	10001	33136
07/08	9824	33020
08/09	9966	32496
09/10	10026	32312
10/11	10195	32096
11/12	10434	32269
12/13	10740	31975



L'Éducation différenciée (*)

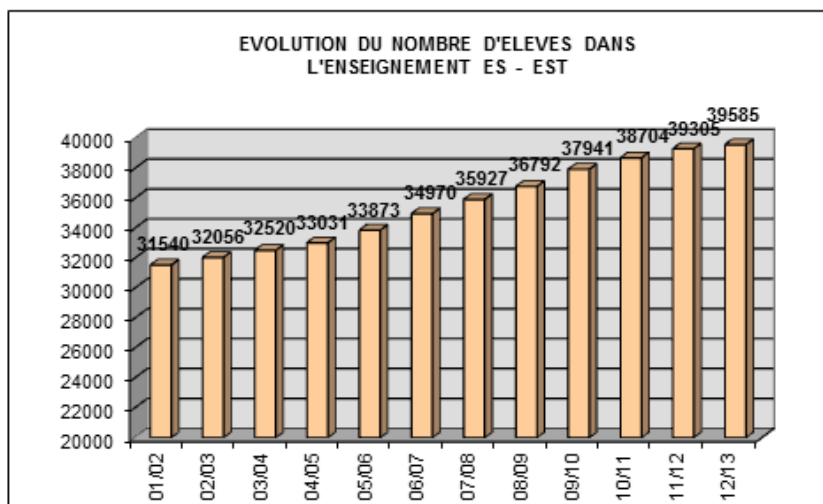
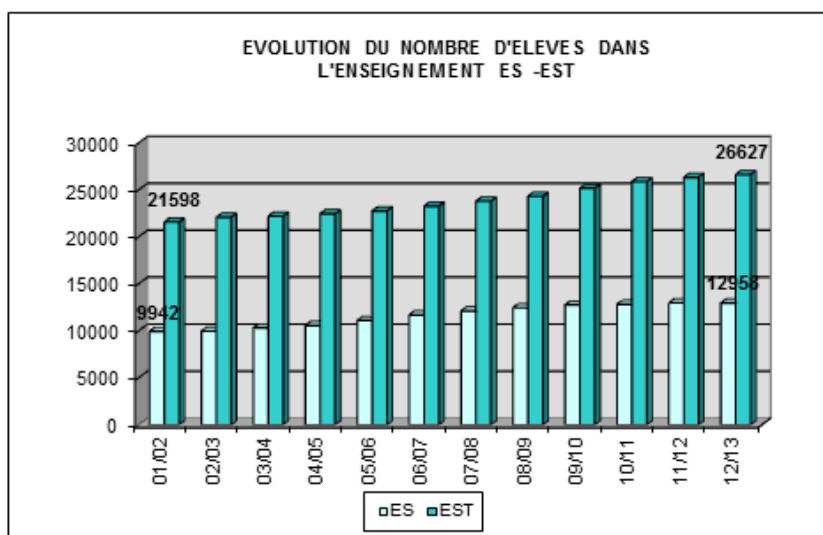
	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Masculin	443	455	460	445	429	398	459	501	567
Féminin	263	263	247	226	234	210	231	278	281
TOTAL	706	718	707	671	663	608	690	779	848

(*) seulement élèves scolarisés dans les Centres et Instituts de l'Éducation différenciée.
Les activités ambulatoires n'y sont pas incluses



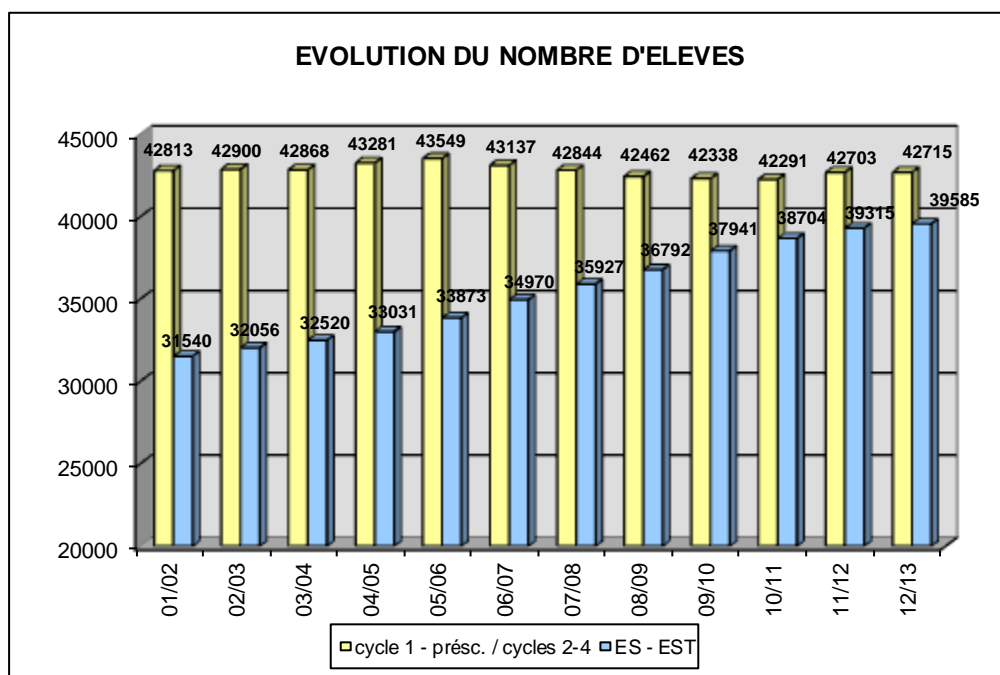
**EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS
L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE**
chiffres fin d'année

Année	ES	EST	TOTAL
01/02	9942	21598	31540
02/03	9963	22093	32056
03/04	10316	22204	32520
04/05	10571	22460	33031
05/06	11114	22759	33873
06/07	11693	23277	34970
07/08	12122	23805	35927
08/09	12469	24323	36792
09/10	12757	25184	37941
10/11	12825	25879	38704
11/12	12975	26330	39305
12/13	12958	26627	39585



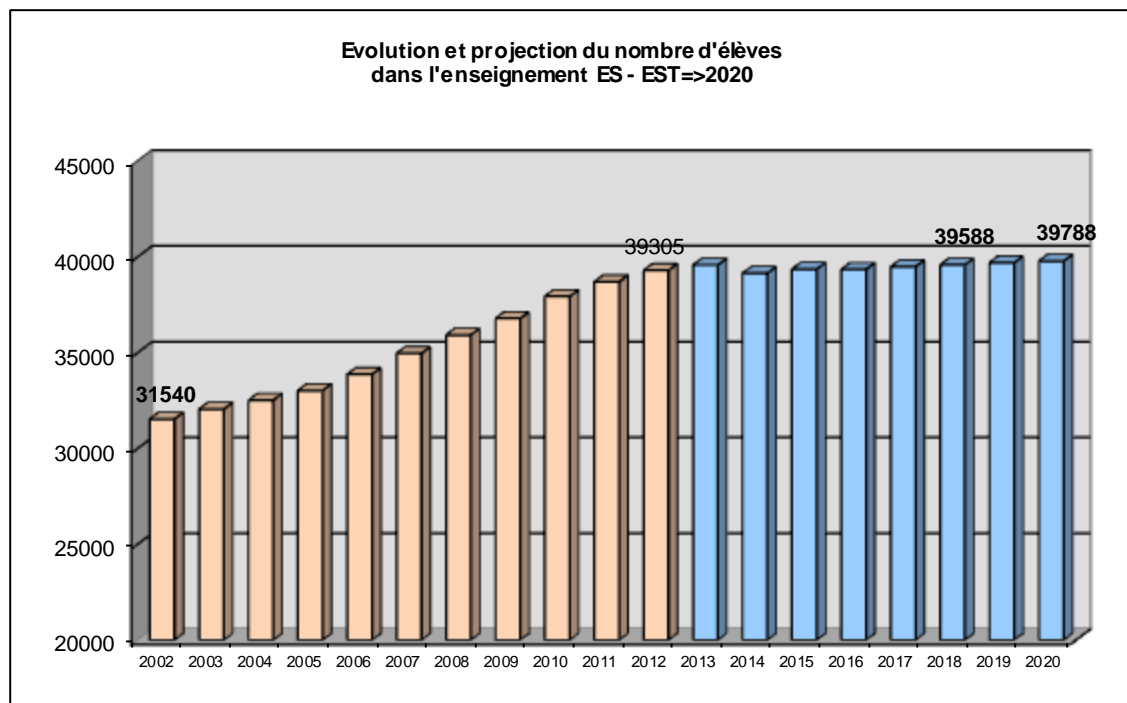
**EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS L'ENSEIGNEMENT
CYCLE 1 - préscolaire/CYCLES 2 à 4 et ES - EST**

Année	cycle 1 - préscolaire / cycles 2-4	ES - EST	TOTAL ELEVES
01/02	42813	31540	74353
02/03	42900	32056	74956
03/04	42868	32520	75388
04/05	43281	33031	76312
05/06	43549	33873	77422
06/07	43137	34970	78107
07/08	42844	35927	78771
08/09	42462	36792	79254
09/10	42338	37941	80279
10/11	42291	38704	80995
11/12	42703	39315	82018
12/13	42715	39585	82300



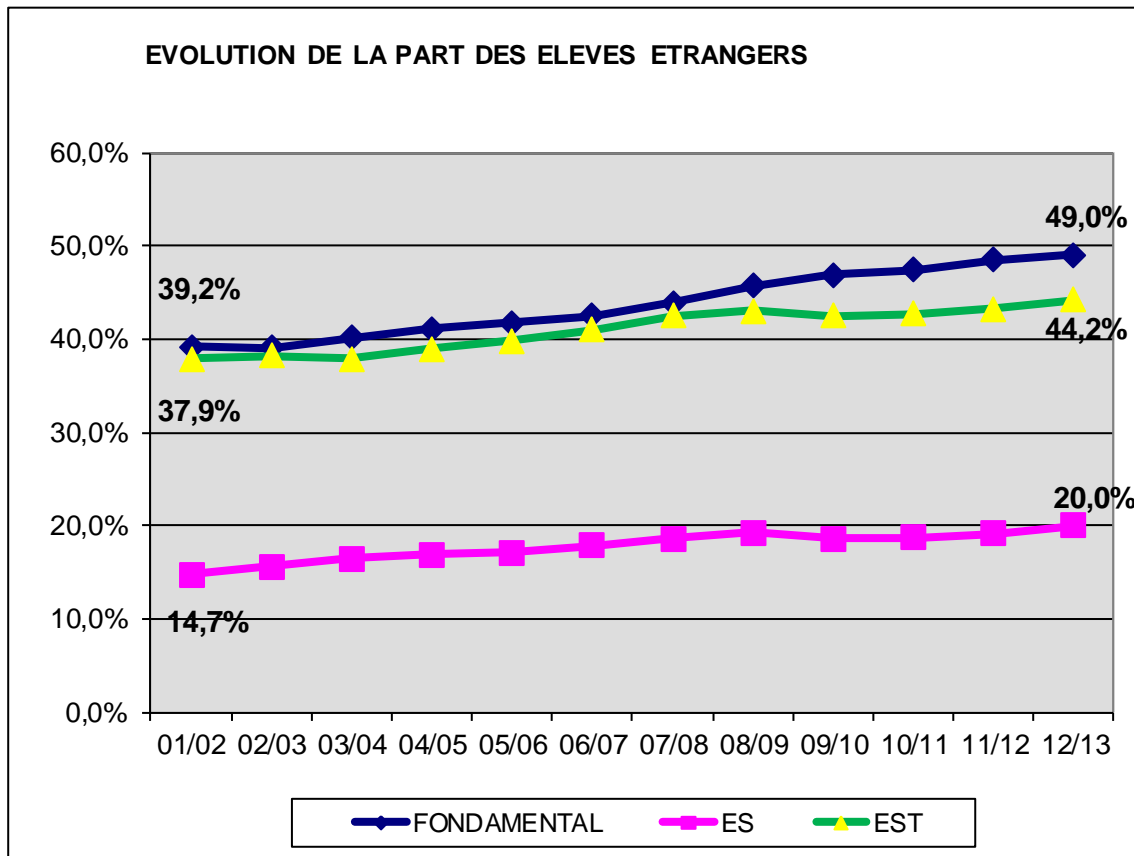
**EVOLUTION ET PROJECTION DU NOMBRE D'ELEVES
DANS L'ENSEIGNEMENT ES - EST**

ANNEE	ELEVES
2002	31540
2003	32058
2004	32520
2005	33031
2006	33873
2007	34970
2008	35927
2009	36792
2010	37941
2011	38704
2012	39305
2013	39585
2014	39152
2015	39360
2016	39354
2017	39492
2018	39588
2019	39708
2020	39788



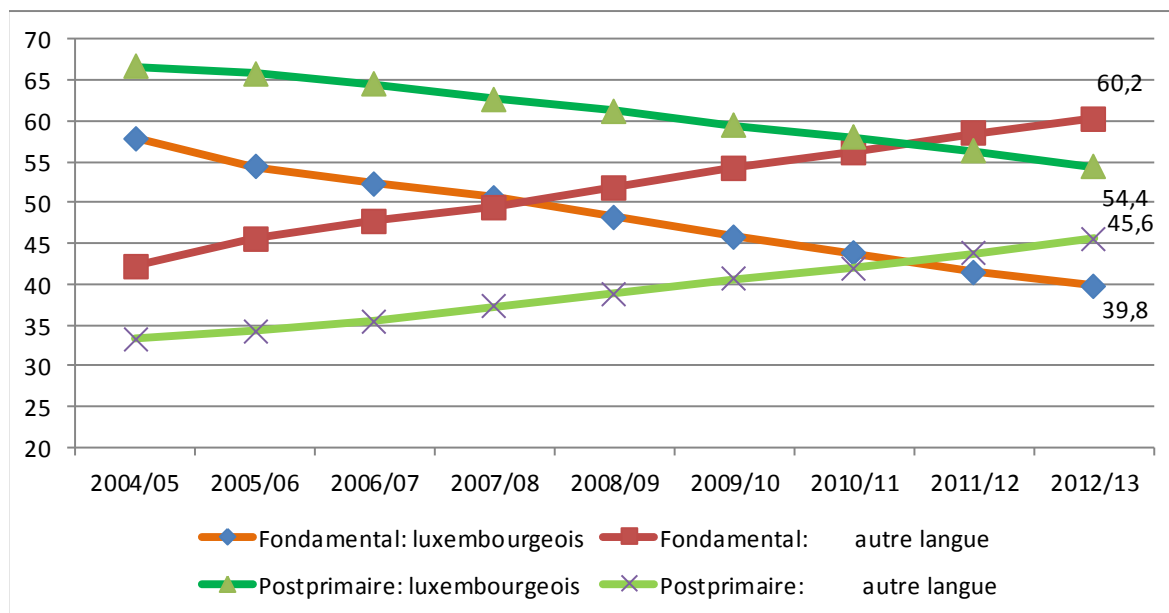
EVOLUTION DE LA PART DES ELEVES ETRANGERS

année	FONDAMENTAL	ES	EST
01/02	39,2%	14,7%	37,9%
02/03	39,1%	15,6%	38,2%
03/04	40,1%	16,5%	37,9%
04/05	41,1%	16,9%	38,9%
05/06	41,7%	17,1%	39,8%
06/07	42,5%	17,8%	41,0%
07/08	43,8%	18,6%	42,5%
08/09	45,7%	19,2%	43,0%
09/10	46,9%	18,6%	42,5%
10/11	47,4%	18,7%	42,7%
11/12	48,5%	19,1%	43,2%
12/13	49,0%	20,0%	44,2%

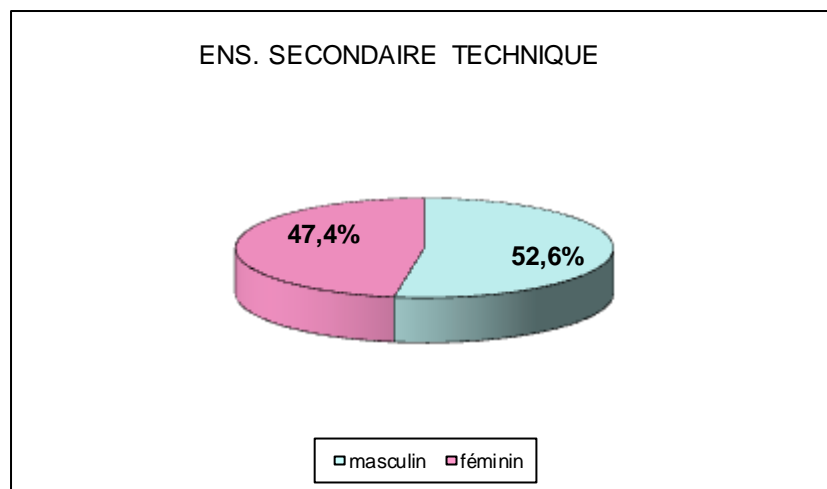
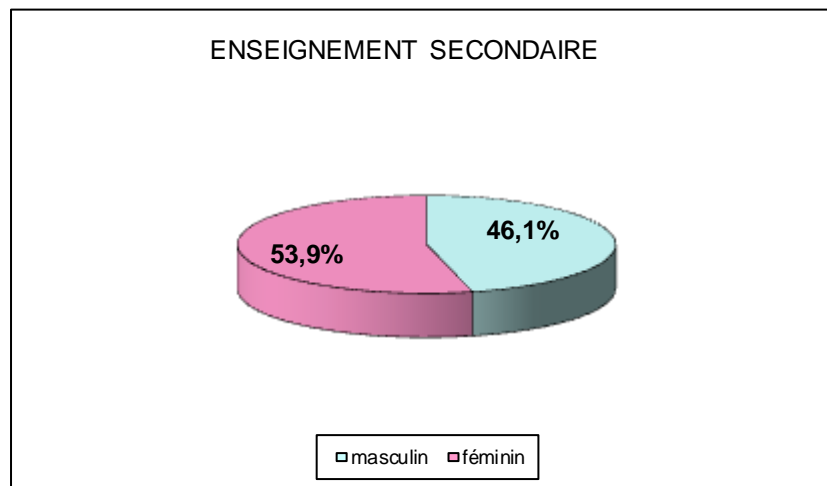
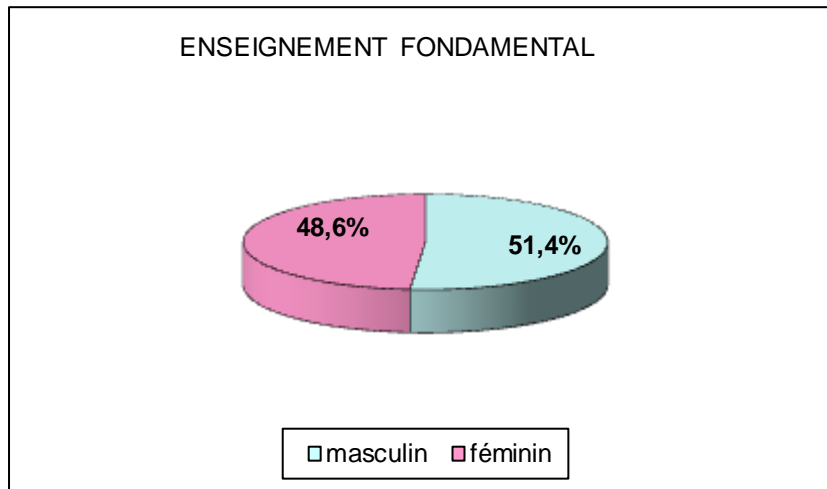


Première langue parlée

	Fondamental: luxembourgeois	Fondamental: autre langue	Postprimaire: luxembourgeois	Postprimaire: autre langue
2004/05	57,8	42,2	66,7	33,3
2005/06	54,4	45,6	65,8	34,2
2006/07	52,3	47,7	64,5	35,5
2007/08	50,6	49,4	62,7	37,3
2008/09	48,2	51,8	61,2	38,8
2009/10	45,8	54,2	59,4	40,6
2010/11	43,8	56,2	58,0	42,0
2011/12	41,5	58,5	56,3	43,7
2012/13	39,8	60,2	54,4	45,6



**ELEVES PAR SEXE
2012/2013**



La progression et l'orientation des élèves

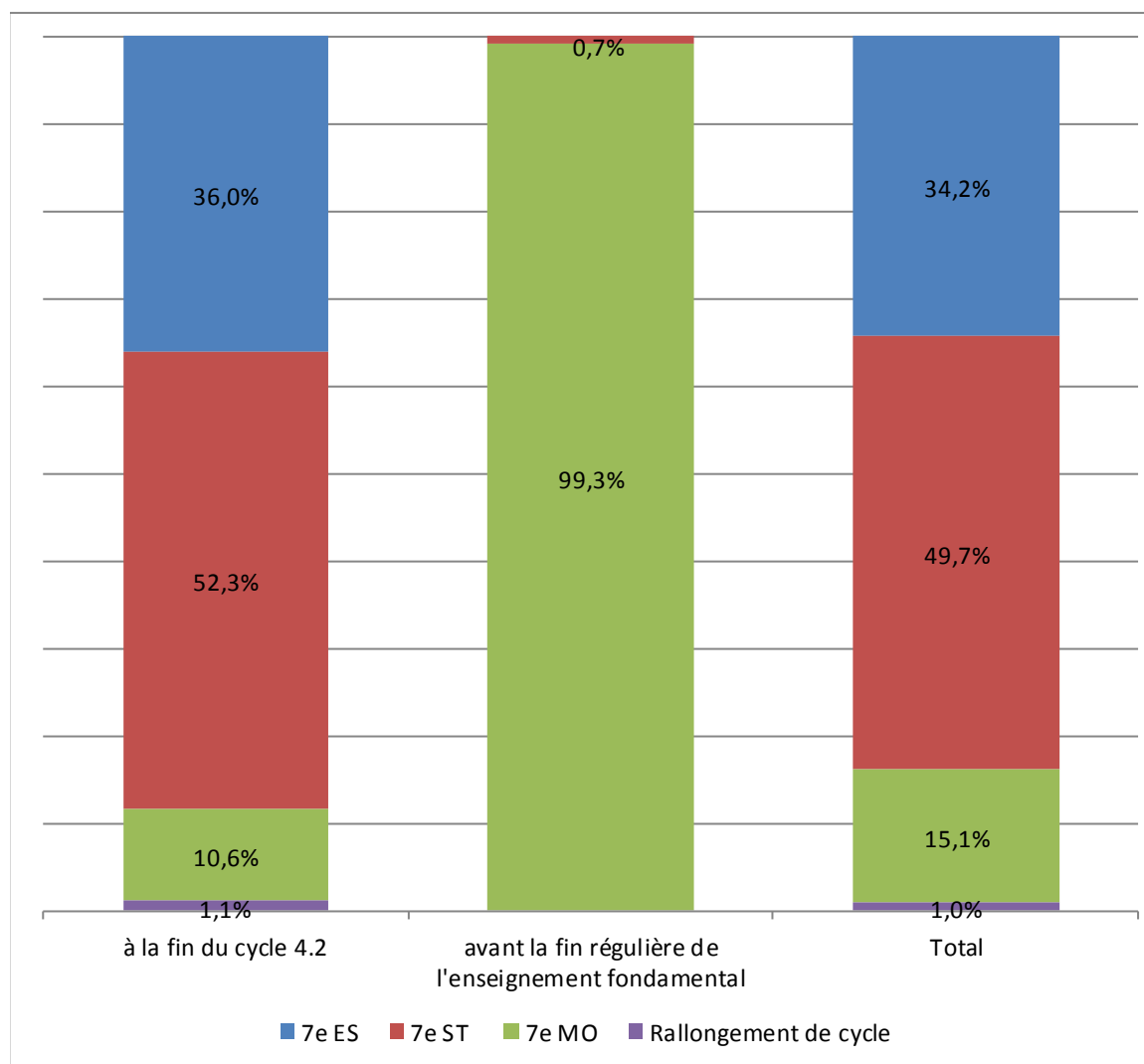
L'admission des élèves en classe de 7e de l'enseignement ES - EST à la fin du cycle 4.2

Année	élèves en 6e/4.2	admis en 7e d'orientation	admis en 7e ST	admis en 7e MO	redoublem. de la 6e
1997/98	3895	1534 (39,4 %)	2070 (53,1%)	283 (7,3%)	8 (0,2%)
1998/99	4143	1652 (39,9%)	2136 (51,6%)	347 (8,4%)	8 (0,2%)
1999/00	4181	1709 (40,9%)	2164 (51,8%)	302 (7,2%)	6 (0,1%)
2000/01	4311	1705 (39,5%)	2250 (52,2%)	344 (8,0%)	12 (0,3%)
2001/02	4528	1711 (37,8%)	2444 (54,0%)	351 (7,7%)	22 (0,5%)
2002/03	4571	1756 (38,4%)	2456 (53,7%)	317 (6,9%)	42 (0,9%)
2003/04	4614	1779 (38,6%)	2454 (53,2%)	337 (7,3%)	44 (1,0%)
2004/05	4623	1975 (42,7%)	2319 (50,2%)	295 (6,4%)	34 (0,7%)
2005/06	4993	2004 (40,1%)	2618 (52,4%)	327 (6,5%)	44 (0,9%)
2006/07	4926	2061 (41,8%)	2528 (51,3%)	294 (6,0%)	43 (0,9%)
2007/08	5076	2067 (40,7%)	2658 (52,4%)	327 (6,4%)	24 (0,5%)
2008/09	5131	2037 (39,7%)	2708 (52,8%)	360 (7,0%)	26 (0,5%)
2009/10	5095	1939 (38,1%)	2674 (52,5%)	444 (8,7%)	38 (0,7%)
2010/11	5154	1941 (37,7%)	2667 (51,7%)	474 (9,2%)	72 (1,4%)
2011/12	5268	1943 (36,9%)	2720 (51,6%)	543 (10,3%)	62 (1,2%)
2012/13	5056	1820 (36,0%)	2644 (52,3%)	538 (10,6%)	54 (1,1%)

Synthèse des orientations de l'enseignement fondamental vers l'ES - EST

Année scolaire 2012/13

Orientations vers l'enseignement postprimaire					Total	
	7e ES	7e ST	7e MO	Rallongement de cycle		
à la fin du cycle 4.2	1820 36,0%	2644 52,3%	538 10,6%	54 1,1%	5056 100,0%	94,9%
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	0 0,0%	2 0,7%	269 99,3%		271 100,0%	5,1%
Total	1820 34,2%	2646 49,7%	807 15,1%	54 1,0%	5327 100,0%	



RETARD SCOLAIRE 2012/2013

Cycle 1-précoce		
	nombre absolu	%
<âge normal	257	6,2%
âge normal	3851	93,0%
>âge normal	33	0,8%
Total	4141	100,0%

Cycle 1-préscolaire		
	nombre absolu	%
<âge normal	13	0,1%
âge normal	10419	97,0%
>âge normal	308	2,9%
Total	10740	100,0%

Cycles 2-4		
	nombre absolu	%
<âge normal	601	1,9%
âge normal	25412	79,5%
>âge normal	5942	18,6%
Total	31955	100,0%

EVOLUTION DU RETARD SCOLAIRE

		2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Cycle 1 - précoce	<âge normal	2,7%	1,6%	1,9%	2,3%	4,9%	4,2%	2,8%	6,8%	6,2%
	âge normal	96,4%	97,1%	97,2%	96,8%	94,2%	94,9%	96,3%	92,5%	93,0%
	>âge normal	0,9%	1,3%	0,9%	1,0%	0,9%	0,9%	0,9%	0,7%	0,8%
Cycle 1 - préscolaire	<âge normal	0,1%	0,5%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
	âge normal	98,2%	97,7%	97,9%	98,0%	98,2%	98,4%	97,6%	97,3%	97,0%
	>âge normal	1,7%	1,8%	2,0%	1,9%	1,7%	1,6%	2,3%	2,6%	2,9%
Cycles 2-4	<âge normal	1,2%	1,2%	1,3%	1,5%	1,4%	1,5%	1,7%	1,8%	1,9%
	âge normal	78,6%	78,5%	78,5%	78,6%	79,0%	79,5%	80,5%	80,1%	79,5%
	>âge normal	20,2%	20,2%	20,1%	19,9%	19,6%	19,0%	17,9%	18,1%	18,6%

**EVOLUTION DU TAUX DE REUSSITE GLOBAL
A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL**

	7 ^e	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 ^e	TOTAL
02/03	90,8%	86,5%	89,8%	85,9%	90,6%	92,0%	89,2%
03/04	92,3%	92,3%	90,3%	88,4%	92,9%	93,3%	91,5%
04/05	92,9%	90,6%	90,0%	92,0%	94,6%	92,6%	91,7%
05/06	93,9%	91,7%	91,7%	92,9%	91,9%	93,4%	92,6%
06/07	92,1%	87,2%	89,5%	90,1%	89,8%	91,1%	89,9%
07/08	93,7%	90,4%	89,5%	88,5%	90,5%	90,4%	90,6%
08/09	93,1%	89,3%	90,4%	89,1%	90,4%	90,0%	90,4%
09/10	92,6%	90,2%	89,4%	87,8%	90,8%	90,7%	90,3%
10/11	93,4%	91,4%	90,5%	89,5%	91,9%	91,4%	91,3%
11/12	92,5%	89,9%	90,0%	88,7%	93,1%	92,8%	91,1%
12/13	91,9%	92,3%	88,5%	88,1%	93,3%	92,9%	91,1%

EST 2012/2013 - cycle inférieur**Promotion par année d'études**

(sans les classes PROCI et LEM)

	Admission	Refus
7e	86,7%	13,3%
8e TE	83,6%	16,4%
8e PO	85,4%	14,6%
9e TE	84,7%	15,3%
9e PO	87,4%	12,6%
9e PR	85,8%	14,2%
cycle inférieur	85,5%	14,5%

Evolution de la PROMOTION**EST - cycle inférieur**

(sans les classes PROCI et LEM)

PROMOTION	Admission	Refus
2005/06	88,1%	11,9%
2006/07	85,4%	14,6%
2007/08	82,1%	17,9%
2008/09	84,1%	15,9%
2009/10	84,1%	15,9%
2010/11	84,0%	14,5%
2011/12	85,5%	14,5%
2012/13	85,5%	14,5%

Régime Technique**Evolution du taux d'échec**

	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
10e	25,2%	24,1%	30,9%	29,6%	27,4%	25,6%
11e	15,9%	18,6%	19,9%	16,7%	19,3%	16,1%
12e	22,5%	21,7%	23,0%	19,9%	19,7%	18,1%

Formation de technicien (ancien régime)**Evolution du taux d'échec**

	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
10e	36,4%	35,5%	40,0%	31,4%	34,2%	
11e	26,7%	24,1%	26,1%	22,3%	18,9%	22,2%
12e	21,5%	26,6%	24,9%	21,9%	16,6%	19,1%

DIPLÔMES et CERTIFICATIONS**RESULTATS 2013**

formation initiale

Dénomination du diplôme	candidats	admis	refusés	% admis
Diplôme de fin d'études secondaires	1738	1486	252	85,5%
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	1157	934	223	80,7%
Diplôme de technicien	736	576	160	78,3%
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	1089	861	228	79,1%
diplôme d'aptitude professionnelle	140	103	37	73,6%
Certificat de capacité manuelle	81	64	17	79,0%
Certificat d'initiation technique et professionnelle	6	4	2	66,7%
certificat de capacité professionnelle	32	29	3	90,6%
Total	4979	4057	922	81,5%

EVOLUTION des**DIPLÔMES et CERTIFICATIONS**

formation initiale

Dénomination du diplôme	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13
Diplôme de fin d'études secondaires	1092	1106	1175	1221	1263	1309	1303	1441	1486
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	779	709	801	752	723	764	846	1027	934
Diplôme de technicien	454	456	523	520	518	410	547	539	576
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	876	842	873	853	936	945	929	957	861
Certificat de capacité manuelle	63	66	68	61	47	43	63	37	64
Certificat d'initiation technique et professionnelle	125	101	94	73	79	87	98	59	4
diplôme d'aptitude professionnelle									103
certificat de capacité professionnelle									29
Total	3389	3280	3534	3480	3566	3558	3786	4060	4057

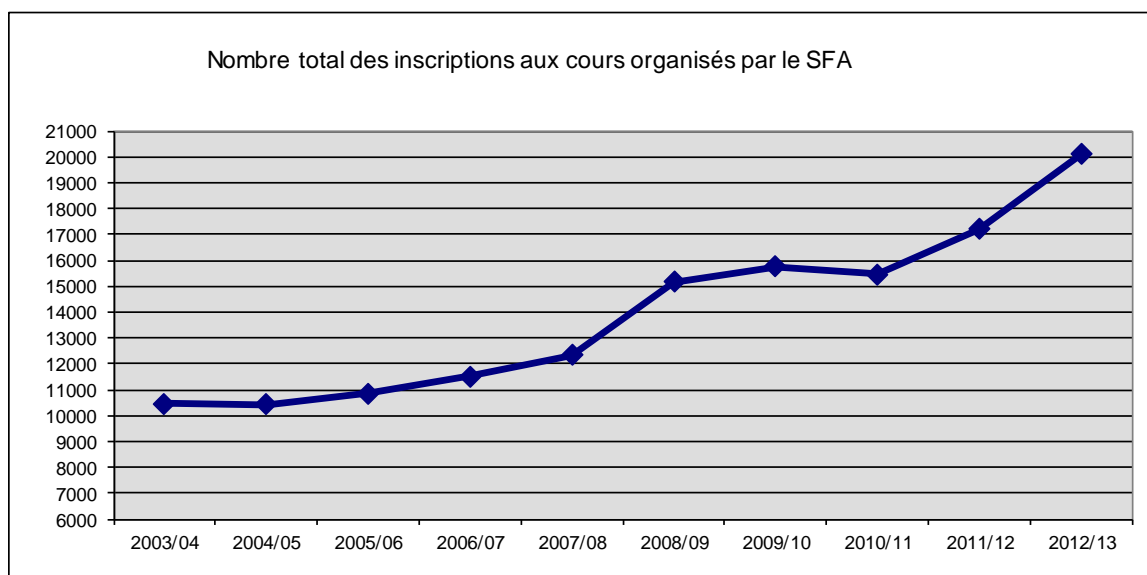
EVOLUTION du**TAUX de CERTIFICATION**

année scolaire	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12 (*)	2012/13
taux de certification	80,9%	80,8%	83,2%	82,4%	82,2%	80,4%	85,6%	89,0%	87,1%

(*) Dû à la restructuration de la formation des professions de santé, deux niveaux de classe (3e et 4e) ont exceptionnellement fait leur examen de fin d'études en 2011/12, ce qui a mené à une augmentation de 2,1% du taux de certification.

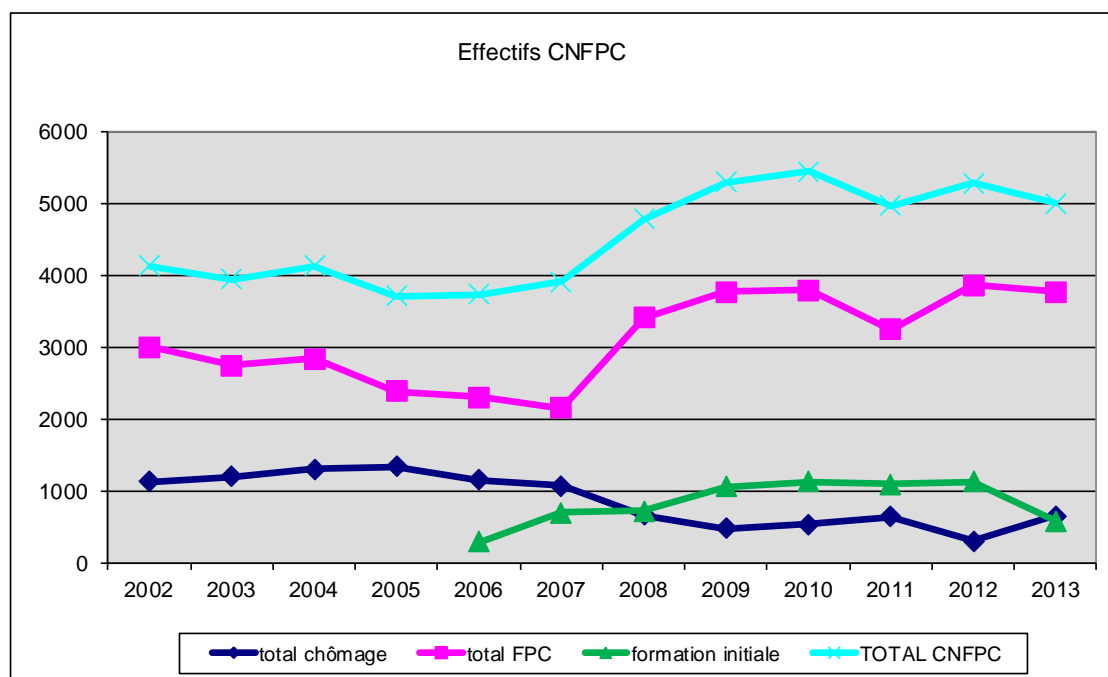
**Nombre total des inscriptions aux cours organisés par
le Service de la formation des adultes (SFA)**

	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Enseignement secondaire	42	48	42	134	169	409	143	154	156	200
Enseignement secondaire technique	412	476	539	582	548	360	489	368	364	318
Cours de langues	6376	6463	5871	6491	7003	8496	9291	9203	10905	13574
Arts et créations artisanales	1476	1491	1630	1649	1365	1482	1488	1638	1663	1957
Cours T.I.C.	1586	1324	2222	2228	2412	2350	1996	2181	2017	1748
socio-éducatif/bien-être	448	466	388	242	598	1018	1140	699	592	279
Cours d'alphabétisation	80	75	86	92	116	93	95	124	176	191
Cours pour déficients visuels	51	75	88	84	105	203	184	217	256	172
instruction civique						755	922	889	1063	1664
Total	10471	10418	10866	11502	12316	15166	15748	15473	17192	20103



Les formations dispensées par le Centre national de formation professionnelle continue

CNFPC Esch/Alzette et Eitelbruck	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
initiation et formation demandeurs d'emploi	801	887	938	927	801	706	298	223	262	260	46	440
formations complémentaires, pool de ressources et projets de coopération	324	306	353	401	343	358	360	247	269	370	247	206
total chômage	1125	1193	1291	1328	1144	1064	658	470	531	630	293	646
promotion sociale/cours du soir	710	687	619	512	614	521	564	638	924	1138	1082	897
cours et examens CTP/CCM/CATP	752	650	594	427	423	817	710	151	530	92	131	491
formation professionnelle continue	1531	1402	1618	1438	1258	812	2124	2974	2333	2010	2647	2379
total FPC	2993	2739	2831	2377	2295	2150	3398	3763	3787	3240	3860	3767
formation initiale+patronale					286	690	714	1053	1122	1086	1126	576
TOTAL CNFPC	4118	3932	4122	3705	3725	3904	4770	5286	5440	4956	5279	4989



EQUIVALENCES

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Professions de santé	1334	1142	1194	1049	1053	1192	1458	1244
Professions socio-éducatives	185	170	241	217	221	260	245	227
Fin d'études secondaires / secondaires techniques	1039	1145	1203	1348	1183	1244	1353	1570
Technicien	60	166	143	287	372	383	496	478
Brevet de maîtrise						11	26	74
CATP	365	313	332	208	90	276	310	458
CEP					159	45	47	22
Niveau d'études	983	926	985	1371	1167	1294	1207	1254
TOTAL	3966	3862	4098	4480	4245	4705	5142	5327

5. Liste des principales abréviations

ADEM-OP	Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi
Agence-qualité	Agence pour le développement de la qualité scolaire, division du SCRIPT
ANEFORÉ	Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie
CCP	certificat de capacité professionnelle
CDS	cellule de développement scolaire au sein du lycée
CEDIES	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur
CLQ	Cadre luxembourgeois des qualifications
CNP	Commission nationale des programmes
CPOS	Centre de psychologie et d'orientation scolaires
DAP	diplôme d'aptitude professionnelle
DT	diplôme de technicien
ES/EST	enseignement secondaire et enseignement secondaire technique
FAPEL	Fédération des associations de parents d'élèves au Luxembourg
FEDUSE	Fédération générale des universitaires au service de l'État (FEDUSE-CGFP)
IFC	Institut de formation continue du personnel enseignant et éducatif des écoles et des lycées, division du SCRIPT
IFSB	Institut de formation sectoriel du bâtiment
INFPC	Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue
IPDM	Classes d'initiation professionnelle divers métiers
LTPES	Lycée technique pour professions éducatives et sociales
MENFP	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle : dénomination du ministère de 2004 à décembre 2013
MENJE	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse : dénomination du ministère à partir de décembre 2013
OLAI	Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
SCRIPT	Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques, service du ministère
SCRIPT INNO	Cellule de compétence pour l'innovation pédagogique et technologique, division du SCRIPT
SEW	Syndikat Erziehung a Wëssenschaft (SEW/OGBL)
SNE	Syndicat national des enseignants (SNE-CGFP)
SNJ	Service national de la jeunesse
SPOS	Services de psychologie et d'orientation scolaires dans les lycées